

BILAN 2021

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS GROUPE ADDAP 13



Groupe addap13
éduquer dans la rue

Bilan 2021 - Pôle Mineurs non accompagnés - Groupe addap13

Groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13



SOMMAIRE

Eléments de contexte 2021	p. 4
POLE MINEURS NON ACCOMPAGNES	p. 6
Schéma d'organisation	p. 7
Implantation des unités éducatives	p. 8
Service accueil et mise à l'abri pour évaluation	p. 10
■ Propos introductifs	p. 10
■ L'accueil des personnes se déclarant mineures et non accompagnées	p. 10
● Le premier accueil	p. 10
● L'accueil en mise à l'abri	p. 13
■ L'évaluation éducative et sociale	p. 17
● Une nécessaire évolution en 2021	p. 18
● Une nouvelle trame, des pratiques adaptées, des valeurs inchangées	p. 19
● Le recueil des observations éducatives	p. 20
■ La sortie de notre dispositif	p. 20
● La recherche de réorientations adaptées	p. 21
● Les sorties de l'aide sociale à l'enfance	p. 23
● Le maintien des prises en charge en raison des recours judiciaires	p. 23
Service hébergement diversifié	p. 25
■ Propos introductifs et éléments de contexte	p. 25
■ L'activité chiffrée	p. 26
■ La structuration de la prise en charge (outils de la loi 2002. 02)	p. 27
■ La prise en compte globale du jeune	p. 28
● Garantir la pluridisciplinarité	p. 28
● Garantir le lien avec les Inspecteurs (trices) Enfance Famille	p. 30
● Garantir l'orientation en fonction des problématiques et du projet du jeune	p. 30
● Garantir la sortie du dispositif en consolidant et en développant le partenariat	p. 30
● Le passage à la majorité	p. 31
● Garantir une organisation efficiente au service d'une amélioration de la qualité des prises en charge	p. 31
■ Des modalités d'hébergement diversifié	p. 31
● La prise en charge en hôtel : une solution transitoire	p. 31
● Les services appartements	p. 32
● La MECS Cougit	p. 33
● La Maison des Tuileries	p. 33
● Les mini-collectifs Hors Marseille	p. 35
● Les innovations	p. 37
■ La prise en compte de la santé	p. 37
■ Scolarité et insertion professionnelle	p. 38
■ Les activités administratives et socialisantes	p. 39
■ Conclusions et perspectives	p. 40



SERVICE ACCOMPAGNEMENT ET HEBERGEMENT	p. 41
■ 2021, un véritable tournant	p. 42
■ Accompagnement des parcours atypiques issus de l'aide sociale à l'enfance (APA)	p. 42
● Mineurs atypiques	p. 43
● Majeurs sortants de l'ASE	p. 50
■ Accompagnement des parcours issus de prévention spécialisée (APS)	p. 51
ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE	p. 53
■ Modèle et fonctionnement 2021	p. 54
■ Gestion des personnels en insertion	p. 54
● 2021, une année charnière	p. 54
● Accompagnement social et professionnel par la CIP	p. 55
● Choix de recrutement et logiques de parcours	p. 55
■ Bilan des sorties en 2021	p. 56
■ L'élaboration des menus, une adaptation continue	p. 58
● Un démarrage bousculé par la pandémie	p. 58
● Un changement de cap sur fond de travail avec une anthropologue spécialisée	p. 58
■ Des contraintes règlementaires	p. 59
● Entre loi Egalim et prix de journée, entre éco responsabilité, normes HACCP et réalités de terrain	p. 59



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2021 a été encore une année nourrie de réactivité et d'adaptations continues pour les services du Pôle MNA et les missions qui lui sont associées. Depuis la naissance du service MNA, devenu Pôle, nous avons dû mettre en place des organisations successives face aux commandes institutionnelles et aux augmentations des arrivées de jeunes migrants. Cet état de fait pose un défi de fond. Car en parallèle du souci de répondre aux commandes et impératifs réglementaires, nous avons celui de maintenir, et même d'améliorer, la réponse éducative que nous apportons à ces publics pour produire une action sociale de qualité. Nécessité éthique pour l'association et les équipes éducatives, cette ligne est la seule qui nous permette de nous ajuster aux besoins des usagers et de capitaliser une expertise permettant de contribuer à la politique publique, de notre place d'opérateur de terrain et sur la base d'un dialogue de qualité. Il nous semble qu'en 2021 nous sommes parvenus à conjuguer ces deux impératifs.

Le service Accueil et mise à l'abri pour évaluation, a mené un travail de fond pour parvenir à de nouvelles modalités capables d'assurer une mise à l'abri immédiate des publics se présentant comme mineurs non accompagnés, conformément aux attendus réglementaires et au bénéfice des jeunes en très grandes difficultés. L'ensemble du service a été associé à cette réflexion qui a abouti en octobre à la mise en place d'évaluations sous cinq jours pour les jeunes gens « manifestement » mineurs ou majeurs. Lorsque des compléments d'information apparaissent nécessaires, les évaluations durent plus longtemps, sur le même modèle que précédemment. En parallèle, le service a ouvert un collectif de 50 places à Vitrolles, ce qui simplifie les orientations ultérieures vers nos hébergements hors Marseille, et une unité réservée aux situations de grande vulnérabilité (genre, âge, etc.) que nous repérons dès le premier accueil. En fin d'année nous avons constaté une réduction significative des délais avant évaluation avec une baisse mécanique du nombre de personnes en file active ; pour autant nous n'avons pas réduit notre exigence pour les situations qui le nécessitent et de surcroît avons pu mettre à l'abri très vite et dans des conditions satisfaisantes les jeunes les plus en danger.

Le service Hébergement diversifié, qui bénéficie désormais de deux directions (Marseille et hors Marseille), a également travaillé toute l'année sur des modifications de fonctionnement. Nous avons réduit fortement la part d'hébergement hôtelier, là aussi en conformité avec les attendus réglementaires et avec une plus-value éducative notable. A Marseille, en fin d'année il n'y avait plus de prise en charge hôtelière suite au glissement de 50 jeunes vers la MECS Cougit ouverte en juillet, de 12 jeunes en novembre vers la Maison des Tuileries, qui accueille un public plus jeune et/ou fragile, et à l'augmentation du nombre d'appartements. Hors Marseille la même tendance est à l'œuvre avec l'ouverture de mini-collectifs à Istres et Arles en remplacement des hôtels, une prise en charge dans deux hôtels (Rove et Martigues) qui ressortit davantage à un collectif éducatif qu'à une prestation hôtelière, et l'augmentation progressive du nombre d'appartements. Les équipes éducatives et les jeunes expriment avoir davantage d'interactions et moments partagés, et nous nous dirigeons vers la labellisation d'une culture interne visant l'acquisition de l'autonomie dans le temps souvent court de notre prise en charge, grâce à une logique de parcours à l'intérieur du service, depuis des environnements sécurisants jusqu'à une quasi autonomie en appartements.

Ces adaptations n'ont pu être menées à bien que grâce à l'engagement sans faille de toutes les strates de notre organisation pour maintenir le travail quotidien... tout en le modifiant et en accompagnant les publics à ces différents changements pour limiter les résistances et les sentiments de perte.

Le Service Accompagnement et hébergement a vécu lui aussi un tournant majeur puisque, par extension de la MECS MNA, il s'est vu tarifé à hauteur de 22 places, dont 2 réservées à l'urgence,

pour l'accueil et la prise en charge d'un public « ASE » issu d'un parcours institutionnel chaotique et ayant mis en échec les solutions élaborées antérieurement. La montée en charge de l'accueil s'est doublée de recrutements pluridisciplinaires (infirmiers, psychologue, travailleurs sociaux) et des passerelles et appuis mutuels ont été activés chaque fois que nécessaire avec les services du Pôle MNA (entre veilleurs de nuit notamment). La modélisation de cette prise en charge très spécifique reste à stabiliser, nécessite des prises de risque éducatif et un fonctionnement suffisamment différent des modèles antérieurs pour fidéliser les jeunes, tout en restant contenant pour mettre en œuvre dès que possible des projets éducatifs pour la suite. Dans le volet « APJM », le service accueille aussi des anciens MNA et les passerelles sont alors toutes naturelles entre cette équipe et celles du Pôle (aspects juridiques et partage d'informations utiles à l'accompagnement). Il est patent que ce type de prise en charge à la limite de l'expérimentation requiert une équipe engagée, solidaire et réflexive, avec un encadrement très disponible.

Enfin l'entreprise d'insertion Equilibre a vécu une année intéressante en travaillant à dépasser la difficulté inhérente au secteur, entre obligation de productivité et accompagnement de salariés très éloignés du monde du travail. Les encadrants de la cuisine ont opté pour une gestion du personnel en insertion intégrant souplesse et valorisation, éloignée des fonctionnements de la restauration de droit commun dont ils sont issus. Mais les résultats, comme ils le racontent, sont à la hauteur de leur pas de côté avec une meilleure ambiance, une équipe soudée et des phénomènes de pair-aidance ; en parallèle, les sorties sont très positives. Une année dynamique donc pour cette jeune équipe.

Les possibilités d'adaptation n'étant pas pour autant infinies, nous souhaitons que 2022 puisse être un temps de stabilisation du travail engagé pour une meilleure efficacité des différents services dans la poursuite de l'amélioration du service rendu aux publics.



POLE MINEURS NON ACCOMPAGNES

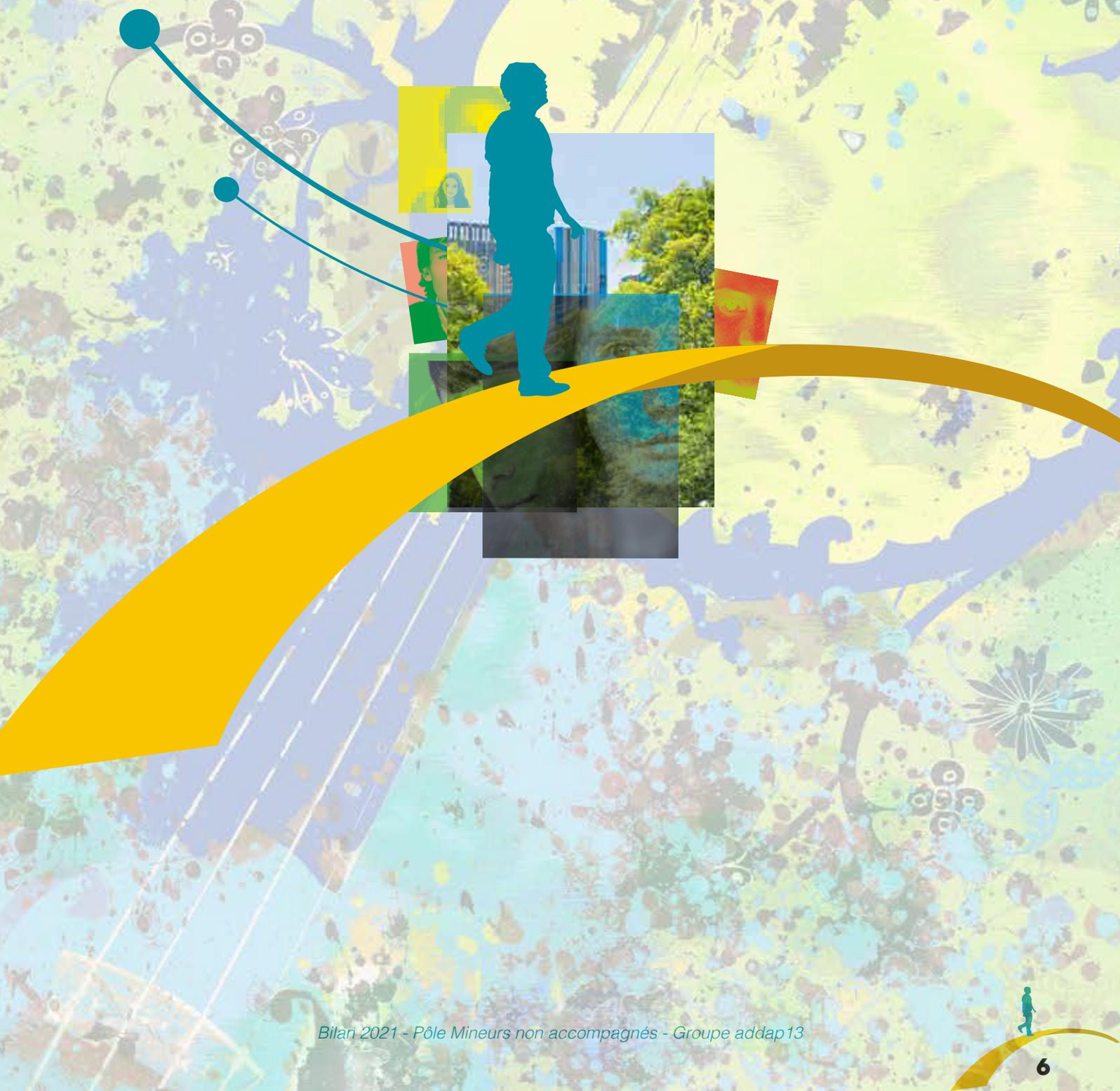
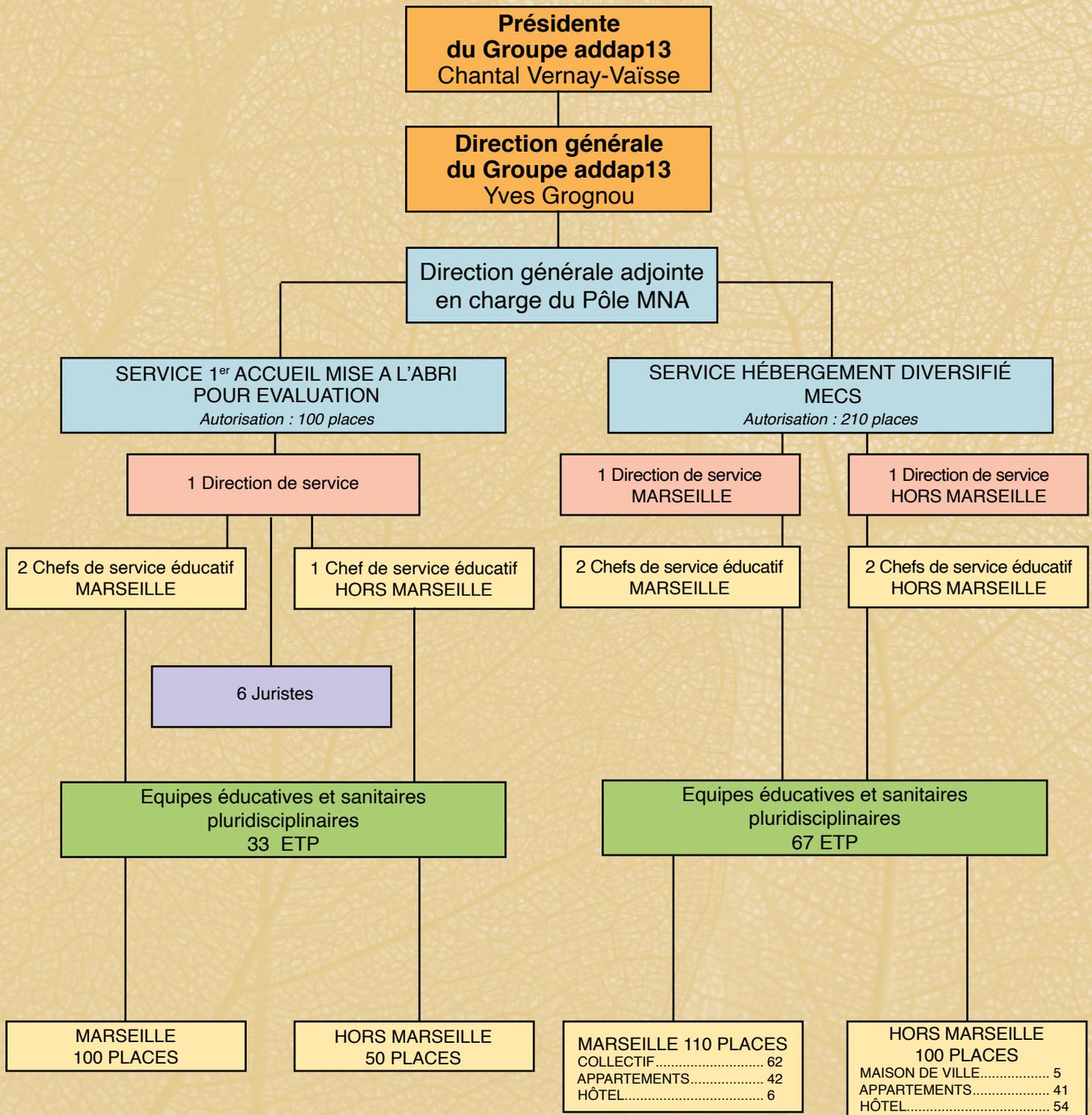


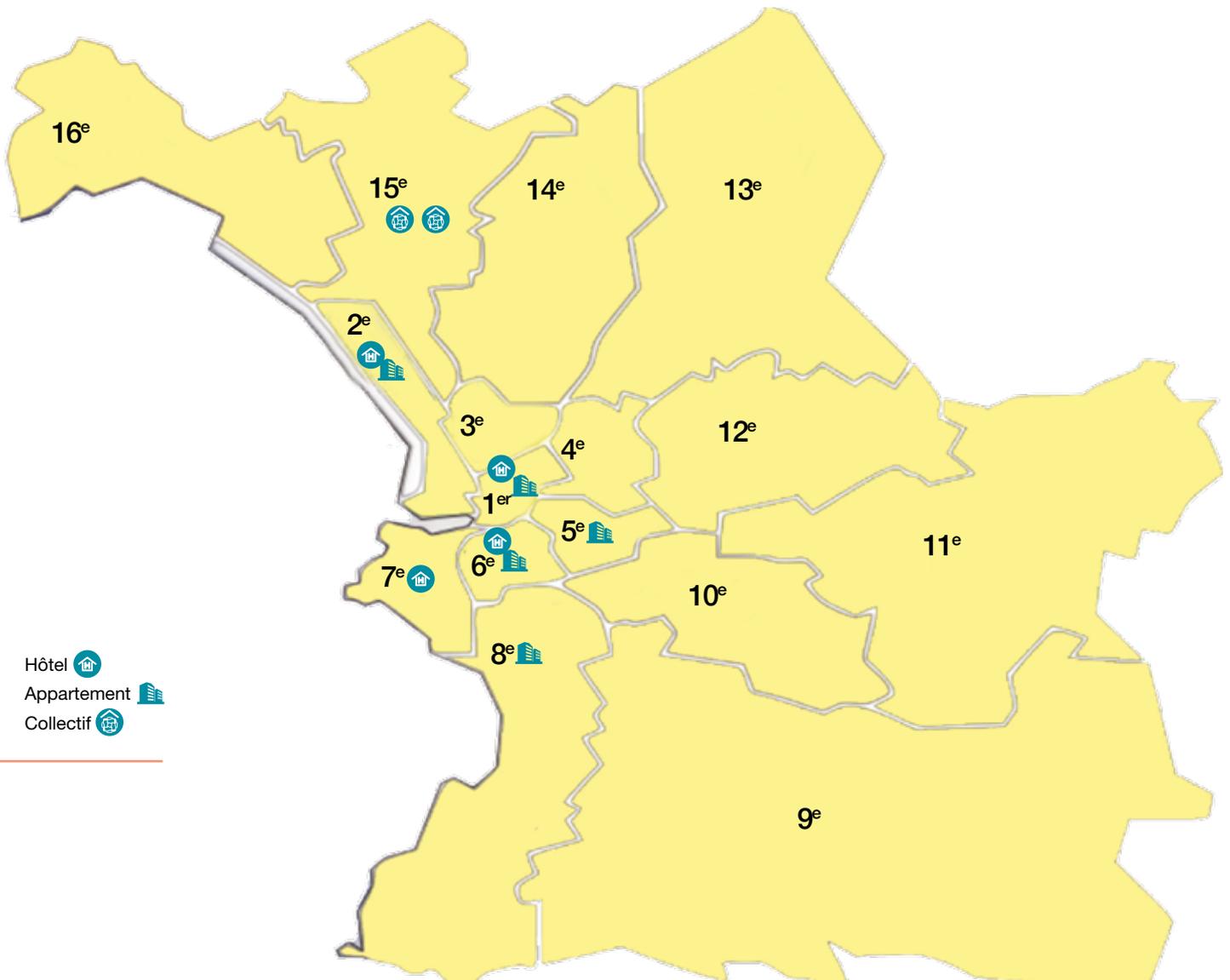
SCHÉMA D'ORGANISATION

Groupe addap13



IMPLANTATION DES UNITES EDUCATIVES

MARSEILLE



Hôtel 
Appartement 
Collectif 

SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION Séléna Delpont, Directrice

MARSEILLE 100 PLACES

- 2 cheffes de service éducatif
- 6 juristes (Marseille et hors Marseille)
- 18 travailleurs sociaux
- 2 infirmiers et 1 aide-soignant
- 2 veilleurs de nuit
- 1 maîtresse de maison

Premier accueil
35 boulevard de Briançon - 13003

4 hôtels – 100 places

- Résidence Estelle - 13006 - 30 places
- De France - 13001 - 30 places
- Terminus - 13002 - 20 places
- Alcazar - 13001 - 20 places

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS Clémentine Bonifay-Besson, Directrice

MARSEILLE 110 PLACES

COLLECTIF COUGIT-13015	COLLECTIF TUILLERIES -13015
50 PLACES: 2 unités éducatives (25 places)	12 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 chef de service éducatif ● 16 travailleurs sociaux ● 2 personnels infirmiers ● 5 veilleurs de nuit ● 1 maîtresse de maison ● 0,5 factotum 	<ul style="list-style-type: none"> ● 0,5 chef de service éducatif ● 7 travailleurs sociaux ● 0,5 personnel infirmier ● 3 veilleurs de nuit ● 1 maîtresse de maison ● 0,5 factotum
UNITES APPARTEMENTS ET REPLI HOTEL	
48 PLACES	
25 APPARTEMENTS	1 HÔTEL (6 PLACES)
<ul style="list-style-type: none"> ● 0,5 chef de service éducatif ● 6 travailleurs sociaux ● 0,5 personnel infirmier ● 2 veilleurs de nuit 	

■ HORS MARSEILLE



- Hôtel
- Appartement
- Collectif

SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION
Séléna Delpont, Directrice

HORS MARSEILLE / 50 PLACES

- 1 cheffe de service éducatif
- 6 Juristes (Marseille et hors Marseille)
- 8 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier

Hôtel résidence Les Catalans
Vitrolles - 50 Places

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS Franck Olivares, Directeur	
HORS MARSEILLE 100 PLACES	
EST	OUEST
53 PLACES	47 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cheffe de service éducatif ● 8 travailleurs sociaux ● 1 CIP ● 1 personnel infirmier ● 2 veilleurs de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 cheffe de service éducatif ● 8 travailleurs sociaux ● 1 CIP ● 1 personnel infirmier ● 2 veilleurs de nuit
<p>Le Rove 1 hôtel - 20 places</p> <p>Vitrolles 1 hôtel - 16 places 2 appartements - 4 places</p> <p>Martigues 7 Appartements - 13 places</p>	<p>Arles 1 maison de ville - 6 places 2 appartements - 6 places</p> <p>Istres 4 appartements - 12 places</p> <p>Martigues 1 Hôtel - 18 places</p> <p>Saint-Martin-de-Crau 2 appartement - 6 places</p>



SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

■ PROPOS INTRODUCTIFS

Le service est en évolution continue depuis sa création en 2016 du fait de l'augmentation constante du nombre de jeunes accueillis sur le dispositif. Pour pouvoir répondre au mieux à ces besoins, l'addap13 reste en réflexion pour améliorer encore la prise en charge des jeunes.

La mission principale du service est de procéder à l'évaluation éducative et sociale des personnes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA). Cet accueil des mineurs non accompagnés est prévu par la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui a rappelé la notion de « mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille » au sein de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Ce même code prévoit que les MNA entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements.

Pour ce faire, le service accueille et met à l'abri toute les personnes se déclarant mineurs non accompagnés dans le département des Bouches-du-Rhône. Cet accueil inconditionnel s'inscrit à la fois dans la protection de l'enfance, la prévention des situations d'exclusion sociale (repérage des vulnérabilités) et l'accompagnement de l'accès aux droits. La prise en charge de ces jeunes est identique pour tous mais une attention particulière est portée aux plus vulnérables, pour lesquels une solution d'urgence peut être proposée.

Nos objectifs opérationnels sont les suivants :

- l'accueil des personnes se déclarant mineurs non accompagnés,
- le repérage des vulnérabilités particulières,
- l'évaluation éducative et sociale de ces personnes et le recueil d'observations éducatives,
- la préparation à la sortie du dispositif.

■ L'ACCUEIL DES PERSONNES SE DÉCLARANT MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

● Le premier accueil

Le premier accueil se tient au 35 boulevard de Briançon (3^e arrondissement de Marseille). Il est ouvert trois matinées par semaine, soit 146 jours d'ouverture en 2021.

Tous les jeunes se déclarant mineurs non accompagnés peuvent s'y présenter pour s'enregistrer et se faire connaître auprès des services du conseil départemental. Une équipe pluridisciplinaire d'éducateurs, juristes et infirmiers est présente pour accueillir le public. Lors de cet accueil, chaque personne est reçue en entretien, avec interprète si nécessaire. Lors de cet entretien, *une fiche de premier contact* est rédigée pour transmission aux services du département.

Ce signalement auprès du département se fait le jour même. Les jeunes sont dès lors également inscrits sur la file active qui recense, par ordre d'arrivée, tous les jeunes s'étant présentés sur le service et attendant une place en mise à l'abri. La fiche de premier contact est également l'occasion pour les professionnels de l'addap13 d'expliquer aux jeunes la procédure dans laquelle ils s'engagent.

Lorsque des jeunes évoquent des problèmes de santé, ils sont reçus par l'infirmier(ère) présent(e) pour une évaluation et peuvent être orientés vers des soins d'urgence en cas de nécessité.

La prise en compte des besoins dès le premier accueil

Face à la crise sanitaire et aux mesures nous contraignant trop souvent à limiter cette phase à un accueil de type guichet, nous avons, au cours de l'année 2021, tenté d'améliorer la prise en compte des besoins du public dès le premier accueil.

C'est pourquoi une permanence menée par une psychologue se tient, depuis le début de l'année, une matinée par semaine. Elle a vocation à élaborer des réponses aux besoins des jeunes qui nécessiteraient une prise en charge rapide de troubles psychiques voire psychiatriques ; elle est également présente pour ceux qui nécessitent une prise en charge rapide de troubles psychiques liés notamment au parcours



NOTRE PSYCHOLOGUE :

« La permanence d'écoute psychologique a lieu les mercredis lors du premier accueil. Le public reçu est hétérogène. Il s'agit de personnes inscrites en file active et n'étant pas encore mises à l'abri. Ces jeunes sont alors souvent en errance et fragilisés par la dureté de la rue. Il est donc important de leur permettre de trouver, dans la relation, un point d'amarrage. Ils se montrent particulièrement inquiets quant à l'évaluation de leur situation et à leur avenir. Il s'agit de leur offrir un espace pour accueillir leurs vécus et leur permettre de mettre en mots leurs ressentis. Compte tenu des différents profils en présence,

nous tenons à garder une flexibilité dans notre pratique et c'est pourquoi les entretiens peuvent se faire sur ou sans rendez-vous. Ceux qui n'émettent pas de demande, nous les rencontrons lors de moments plus informels, au détour d'un thé par exemple. C'est lorsque les rencontres se ritualisent que le lien proposé peut devenir un soutien. Certains des jeunes rencontrés ainsi ont demandé par la suite à être reçus en entretien. Enfin, au-delà de l'analyse de pratiques proposées chaque mois aux équipes éducatives, cette présence hebdomadaire apporte également un soutien aux équipes présentes. »



migratoire.

L'année 2021 aura également vu se formaliser un partenariat avec la Croix-Rouge qui est présente une fois par mois pour proposer aux jeunes d'appeler gratuitement leur famille au pays pour renouer les liens. Une borne de la Croix-Rouge a également été installée au premier accueil pour les personnes recherchant un membre de leur famille disparu, dans le cadre du programme *Trace the Face* de la Croix-Rouge.

La pandémie de Covid a encore impacté l'intervention en 2021, obligeant les professionnels à adapter en continu le type d'accueil proposé, toujours pour concilier au mieux les préconisations gouvernementales et nos propres modalités. En fonction de la situation sanitaire, soit nous pouvions proposer aux jeunes de s'installer un moment dans une grande salle pour se repo-

ser, soit nous devions nous borner à un accueil de type guichet. Des masques ont été distribués durant toute l'année et nous avons dans tous les cas maintenu une offre de petit déjeuner (boisson chaude et gâteaux). Malgré cette difficulté récurrente à pouvoir recevoir le public de manière conviviale, les équipes se sont mobilisées pour essayer de rendre ce moment chaleureux. En effet, il est très important que les jeunes perçoivent ce premier accueil comme un lieu ressource pour que le contact ne se perde pas durant l'attente d'une place en mise à l'abri. Ce temps d'attente est particulièrement anxiogène et difficile pour eux et les professionnels sont très vigilants à une potentielle dégradation de la situation des personnes reçues.



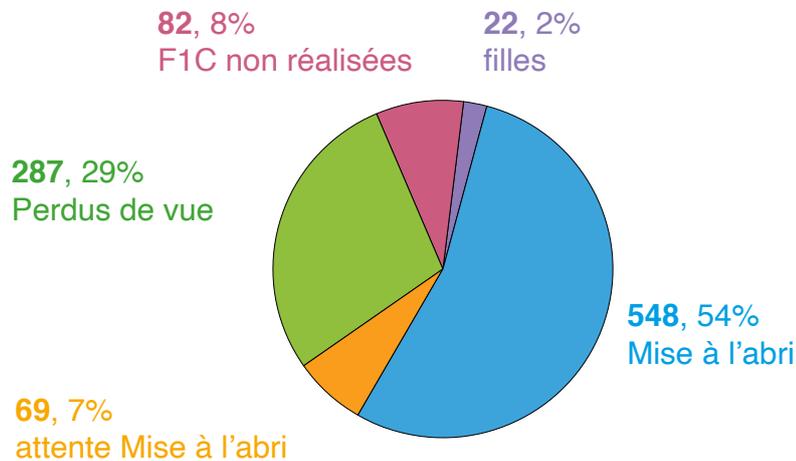
Typologie du public

Âge moyen à l'arrivée au premier accueil :
16 ans et 6 mois.

Évolution des arrivées au 1^{er} accueil entre 2020 et 2021 (nombre de fiches premier contact)



Situation Premier Accueil au 31/12/2021

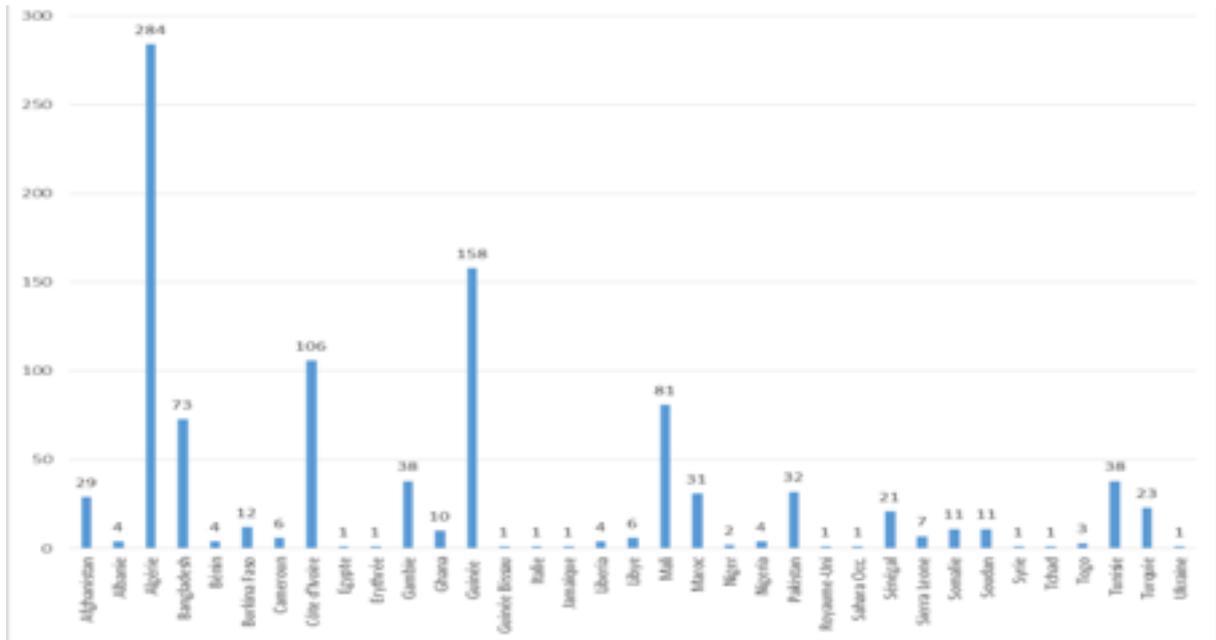


Recueil statistique 2021

Total du nombre de jeunes s'étant présentés : **1008**

- Nombre de jeunes hommes admis en mise à l'abri : **548**
- Nombre de jeunes filles : **22**
- Nombre de fiches non réalisées / jeunes perdus de vue dont sans fiches : **82**
- Nombre de jeunes non revenus après fiche de premier contact : **287**
- Nombre de personnes en attente de mise à l'abri au 31 12 : **69**

Nationalités Premier accueil



2021 marquée par une importante augmentation des flux

En 2021, le nombre de jeunes qui se sont présentés au premier accueil a particulièrement augmenté. Il est passé de 818 en 2019, à 623 en 2020 (baisse corrélée à la fermeture pendant deux mois suite au confinement strict imposé par le gouvernement) pour finalement arriver à 1008 jeunes en 2021 et 926 fiches de premier contact réalisées. En moyenne, nous avons une trentaine de nouveaux arrivants par semaine. Cette augmentation allonge mécaniquement les délais d'attente avant la mise à l'abri, ce qui peut entraîner de la frustration et de la colère envers les équipes présentes au premier accueil ou entre les jeunes.

En effet, malgré une augmentation significative en parallèle du nombre d'entrées en mise à l'abri et d'évaluations en 2021, l'attente a persisté au premier accueil. 570 personnes sont entrées en mise à l'abri et nous avons, au regard des situations de grande vulnérabilité constatées, fait le choix de dédier l'une de nos unités de mise à l'abri aux publics les plus vulnérables. Ce dispositif a permis de mettre en place une mise à l'abri immédiate pour 58 personnes dont 22 filles.

Au regard de la difficulté persistante en termes de délai d'attente (22 jours en 2021 toutefois ramenés à 15 jours au dernier trimestre) en dépit de l'augmentation importante du nombre de places depuis 2017 (passant de 11 places initiales à plus de 150 aujourd'hui...), des solutions doivent être mises en œuvre afin d'assurer l'immédiateté de la mise à l'abri. Sur sollicitation du conseil départemental, l'année 2021 aura été l'occasion pour les équipes du Pôle MNA de réfléchir à de nouvelles modalités d'accueil permettant de parvenir à ce résultat.

Perspective 2022

- Suppression du fonctionnement avec file active et mise en œuvre d'une mise à l'abri immédiate.
- Amélioration de l'information dispensée à l'accueil afin d'assurer la meilleure compréhension possible du dispositif et du cadre légal lié aux mineurs non accompagnés.

● L'accueil en mise à l'abri

La mise à l'abri est la condition réglementaire des évaluations éducatives et sociales et, au-delà, elle est également l'occasion de mettre en œuvre une présence éducative auprès des personnes et d'organiser des premiers actes d'accompagnement éducatif.

Conformément à notre autorisation, la mise à l'abri pour évaluation compte actuellement 150 places dont 100 places à Marseille et 50 places dans l'unité hors Marseille basée à Vitrolles. Pour intégrer nos hébergements, les jeunes sont contactés en fonction de la file active et au fur et à mesure que des places se libèrent. 2020 avait été marquée par une augmentation importante du nombre de places face aux besoins liés à la crise sanitaire. Afin de nous remettre en conformité avec nos autorisations, en juillet 2021, nous avons mis fin au travail avec l'hôtel Pharo que nous avons lancé suite à une autorisation exceptionnelle portant le nombre total de personnes accueillies à 176. Les jeunes présents dans cet équipement ont été réorientés dans les autres lieux de mise à l'abri et le service est revenu à une activité normale. Les 100 places marseillaises se répartissent maintenant entre quatre unités d'hébergement, toutes situées en centre-ville.



Recueil statistique 2021

Nombre total de jeunes hébergés en 2021 :

- 855 personnes (dont entrées de 2020).
- 670 entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2021.

Nombre total de nuitées : 60 928.

Nombre moyen de nuitées en mise à l'abri: 65 jours (moyenne calculée à partir des personnes mises à l'abri entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021).

Organisation éducative

Chaque unité d'hébergement est encadrée par une équipe éducative dédiée. Le ratio éducatif / usagers est d'un éducateur pour 7 jeunes pris en charge. A cela s'ajoutent des missions transversales : une équipe soignante de quatre personnes (infirmiers et aides-soignants). La mise en place d'équipes éducatives dédiées permet d'assurer des présences quotidiennes, en journée et en soirée. Le week-end, quatre éducateurs sont en poste afin d'assurer des présences et de mettre en œuvre des activités. La nuit et le weekend les cadres d'astreinte sont chargés de la gestion des alertes et urgences : ils peuvent intervenir par téléphone mais également se déplacer sur site ou aller récupérer des jeunes, sortant d'hospitalisation par exemple. En 2021 nous avons continué à étoffer l'équipe de surveillants de nuit dont la présence est primordiale, tant en matière de continuité éducative que de gestion des urgences.

Perspective 2022

- Travailler à renforcer le lien entre le travail de jour et le travail de nuit.

Les équipes éducatives ont pour mission de veiller à la mise en œuvre de la procédure d'évaluation et d'y participer, et de mener tous les accompagnements sanitaires et éducatifs nécessaires pendant la mise à l'abri. Au-delà de ces missions du quotidien, et afin d'extraire ces jeunes de leur parcours administratif, souvent lourd et anxiogène, les éducateurs ont organisé de nombreuses sorties éducatives ou activités sur les temps de weekend. Elles ont été autant d'occasions de partager des moments conviviaux, resserrer les liens entre les jeunes et les équipes éducatives et entre les jeunes eux-mêmes. Elles permettent aussi de développer chez les jeunes un sentiment d'appartenance (ville, culture, patrimoine de la société d'accueil).

- Un spectacle de cirque en octobre a été vécu comme un moment de joie et d'émerveillement.

- Une sortie au stade Vélodrome pour voir le "match des héros" également en octobre 2021.
- Des sorties au Frioul durant l'été, très appréciées.

Un partenariat avec le dispositif Eurocircle nous a permis en outre d'accueillir cet été trois volontaires dans le cadre d'un service civique, dont la présence a apporté une réelle plus-value pendant cette période "creuse" pour de nombreux jeunes en vacances scolaires sur fond de moindre présence éducative pour cause de congés. La présence de ces trois volontaires a permis de mettre en œuvre de nombreuses activités : matchs de football, ateliers cuisine, sorties musée et balades dans la ville.

Deux expérimentations de mise à l'abri en 2021

➔ 1. Un grand collectif hors Marseille

L'unité de mise à l'abri hors Marseille a ouvert en décembre 2021 pour répondre à un besoin d'ouverture vers l'extérieur de Marseille pour nos publics. Vitrolles est apparue bien située, car à la fois reliée à d'autres bassins de vie et d'emplois et restant suffisamment proche de Marseille. Or cette proximité est nécessaire pendant la phase de mise à l'abri car de nombreuses premières démarches administratives ne peuvent se faire qu'à Marseille.

Cette ouverture vers l'extérieur nous a permis de faciliter ensuite des orientations vers nos services d'hébergement diversifié hors Marseille. En effet, les jeunes « installés » en centre-ville de Marseille ont davantage de difficultés à s'orienter vers des villes perçues comme moins vivantes voire « dortoirs ». Enfin, au vu de l'accroissement du nombre de jeunes impliqués dans les réseaux de délinquance ou de trafic de drogue marseillais, la possibilité d'orienter loin de Marseille certains jeunes dès le début de leur prise en charge semble appropriée, voire quelquefois nécessaire.

L'équipe éducative se compose d'une cheffe de service éducatif, huit travailleurs sociaux et une infirmière. Le dispositif a accueilli également un apprenti moniteur éducateur et deux stagiaires (stages de découverte) dans le cadre des formations de moniteur éducateur et d'éducateur spécialisé. Malgré le moment un peu chargé (ouverture du dispositif), l'équipe s'est efforcée de les accompagner au mieux afin de répondre à leurs



LE DISPOSITIF

L'unité est composée d'un collectif de 50 jeunes, hébergés en chambre individuelle et en chambre double.

La configuration du lieu permet un bon niveau de qualité de prise en charge collective.

Il comprend :

- Un réfectoire où la prise de repas est possible lorsque le contexte sanitaire l'autorise. Cet espace permet de créer un lien de confiance entre les jeunes, mais surtout avec l'équipe éducative. Les moments de repas deviennent des moments éducatifs de partage où les jeunes peuvent raconter leurs journées et échanger de manière in-

formelle avec les éducateurs.

- Un bureau des éducateurs/salle de réunion/point informatique : les entretiens avec les jeunes, l'aide aux devoirs et les réunions d'équipe se tiennent dans cet espace.
 - Une infirmerie : la présence de l'infirmière sur place confère aux jeunes un sentiment de sécurité. En cas de problèmes de santé bien sûr, mais surtout pour aborder des sujets liés à la sexualité, le bien être, le stress.
 - Un bureau pour la cheffe de service éducatif, ce qui permet une proximité de cette cadre avec les équipes mais également les publics pris en charge.
- 

attentes et à celles des instituts de formation. Cet accueil nous semble très important afin de former les futurs travailleurs sociaux à l'accompagnement des publics mineurs non accompagnés, durant la phase d'évaluation notamment.

L'ouverture du dispositif a cependant été compliquée. En effet, la méconnaissance des habitants et leurs représentations sur ce public a entraîné un accueil mitigé de la part du voisinage. Nos équipes ont souvent dû faire de la pédagogie et répondre à des interrogations telles que : « Qui sont ces migrants qui marchent le long du pont ? ». Cette pédagogie aura permis au fur et à mesure d'inverser la tendance et même de créer de réelles démarches de solidarité sur le territoire vitrollais. L'équipe a accompli un grand travail partenarial avec de nombreuses associations locales, et nous avons participé à des réunions de comité de quartier qui nous ont permis de rencontrer certains acteurs associatifs de la ville. Nous avons d'ailleurs participé à un projet en partena-

riat avec le centre social de Calcaïra afin de créer du lien entre les jeunes mineurs pris en charge par notre service et les adolescents vitrollais qui fréquentent le centre. De nombreuses actions ont eu lieu : débats, jeux de rôle, création de flyers, collectes de vêtements... Grâce à ce travail, les jeunes accueillis sur notre service peuvent participer librement aux sorties proposées par le centre social. Ils ont également participé à l'élaboration d'une fresque en partenariat avec l'association Arts et Développement Vitrolles. Cette inclusion via la vie associative locale nous paraît cruciale pour ces jeunes en pleine reconstruction. Enfin, une rencontre avec le PAEJ (point accueil écoute jeune) a également eu lieu et des ateliers collectifs autour du bien être doivent être proposés prochainement (le projet a souffert d'un report dû au contexte sanitaire).

Si les débuts ont pu être délicats, force est de constater que le choix de s'implanter en dehors du territoire marseillais a de réels atouts. Au-delà de

L'objectif premier d'élargir des perspectives de parcours, l'implantation dans des villes plus réduites nous a permis de tisser un réel réseau partenarial valorisant pour nos équipes et nos publics. Depuis l'ouverture de ce collectif en décembre 2020, plus de 220 jeunes y ont été accueillis.

➔ 2. Une unité dédiée aux publics les plus vulnérables.

Les publics les plus vulnérables étaient, avant 2021, pris en charge essentiellement par les services de la DIMEF. En effet, lorsque des jeunes particulièrement vulnérables se présentaient au premier accueil, nos équipes sollicitaient ses services en vue de placements au sein de leurs différents foyers d'urgence. Néanmoins, au regard du nombre de situations, les places disponibles en foyers d'urgence n'étaient pas toujours suffisantes et nous avons fait le choix de dédier l'une de nos unités à ces publics.

L'accueil d'un public dit « vulnérable » nécessite de penser l'accompagnement éducatif au regard des problématiques spécifiques des mineurs non

accompagnés dans ce cadre-là. Le dispositif compte 20 places, mais des places en sur occupation peuvent être débloquées en cas de besoin. En droit, la personne vulnérable est une personne en situation de faiblesse physique ou psychique que la loi protège des abus commis à son encontre, notamment en matière pénale ou sociale. Sur nos services, chaque personne se déclarant MNA est de fait considérée comme vulnérable. Il a donc été question de définir des critères permettant de déterminer quelles situations seraient considérées comme extrêmement vulnérables.

LA GRANDE VULNÉRABILITÉ

Au sein de cette unité, nous avons retenu en tant que personnes particulièrement vulnérables :

- ▣ Les jeunes garçons âgés de 15 ans et moins.
- ▣ Les femmes sans condition d'âge.

En parallèle, en dehors de l'âge, certains critères peuvent être retenus après

concertation et consensus de l'équipe pluridisciplinaire : vulnérabilité psychique, vulnérabilité physique, pathologie chronique, isolement certain (pas d'hébergement, pas de connaissances dans la communauté, pas d'amis), en danger dans la rue au regard de sa fragilité apparente (réseaux de proxénétisme ou autres).

L'objet principal du dispositif est de proposer une prise en charge immédiate aux mineurs non accompagnés présentant un degré de vulnérabilité important. Cela implique une proposition d'hébergement immédiate, dès que la personne se présente au premier accueil, l'organisation rapide de l'entretien d'évaluation et enfin une réorientation rapide vers une structure adaptée.

Dans la phase d'accueil de la personne, la priorité est donnée aux soins primaires : repas, hygiène, sommeil et à un premier bilan de santé (CLAT, CEGIDD). L'un des infirmiers du service organise rapidement un pre-

mier bilan général de santé. Un rendez-vous avec la psychologue est également systématiquement proposé. Notre aide-soignante anime un atelier autour de l'hygiène corporelle et du rôle de la santé (comment prendre soin de sa santé).

Dès l'entrée, un temps privilégié est organisé avec l'un des membres de l'équipe éducative dédiée, pour évoquer notamment l'entretien d'évaluation éducative et sociale et l'objectif de réorientation rapide. L'évaluation éducative et sociale est réalisée dans un délai court, idéalement entre le troisième et le cinquième jour sui-

avant l'entrée en mise à l'abri. Des créneaux spécifiques sont dédiés chaque semaine à ce type de jeunes. Pour les profils manifestement mineurs, l'entretien d'évaluation peut être plus court. A l'issue de la transmission de l'évaluation, une demande de réorientation est faite auprès des services du département. Une proposition d'orientation, conforme aux souhaits de la personne et à son projet, est proposée à la cellule nationale PJJ/MNA parallèlement à la transmission de l'évaluation éducative et sociale.

La prise en charge de ce public s'est révélée être un nouveau challenge pour nos équipes. En effet, la prise en charge des jeunes filles aura été l'occasion d'accompagner de plus près des problématiques complexes telles que la prostitution et l'emprise, les questions de contraception, l'accompagnement dans le cadre de grossesses et s'il y a lieu une amorce de préparation à la parentalité pour ces jeunes, encore adolescentes.

Activité 2021 de l'unité « grandes vulnérabilités »

- 58 personnes, dont 22 filles pour une durée moyenne de 61 jours avant réorientation.

Un travail autour de l'alimentation et de la culture

Les questions alimentaires prennent souvent une place centrale au moment de l'arrivée des jeunes en mise à l'abri et nombre de leurs demandes ou revendications vont tourner autour des repas proposés. Suite à la création de l'Entreprise d'insertion Équilibre, qui cuisine notamment pour tous les jeunes pris en charge en mise à l'abri, nous avons constaté plusieurs difficultés et au-delà des goûts/cultures culinaires de chacun, il nous a semblé important d'entamer un travail avec une anthropologue sur les causes plus profondes de ces revendications. En effet, de nombreux paramètres viennent influencer sur la satisfaction des jeunes à manger les repas proposés : la connaissance des produits, les goûts et dégoûts, le contexte affectif et psychologique, les conditions de prise des repas (compliquées par les restrictions sanitaires successives). Tous ces facteurs font qu'il ne suffit pas de proposer des repas nutritionnellement équilibrés pour qu'ils soient acceptés et appréciés.

Suite à cette formation, différents leviers ont été activés par les équipes éducatives. Un projet cuisine a été mis en place sur l'une de nos unités d'hébergement pour permettre aux jeunes de cuisiner le weekend des plats de leurs pays qu'ils partagent ensuite tous ensemble. Ils ont accueilli avec enthousiasme cette proposition

et se sont saisi de cette opportunité pour faire découvrir des plats. Un repas africain et un repas afghan ont été préparés et les éducateurs ont remarqué que tous les jeunes ont participé à l'organisation du repas y compris ceux qui sont d'ordinaire effacés. Ce fut un grand moment d'échange et de convivialité entre eux. Ce projet sera renouvelé sur les autres hôtels le plus régulièrement possible. Au-delà de la découverte des cultures, il s'agit ici de réintroduire la convivialité, centrale dans la question de l'alimentation mais trop souvent absente depuis la crise sanitaire.

L'ÉVALUATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

Recueil statistique 2021

Nombre total d'évaluations transmises : 630 dont 43 hors site (Dimef principalement).

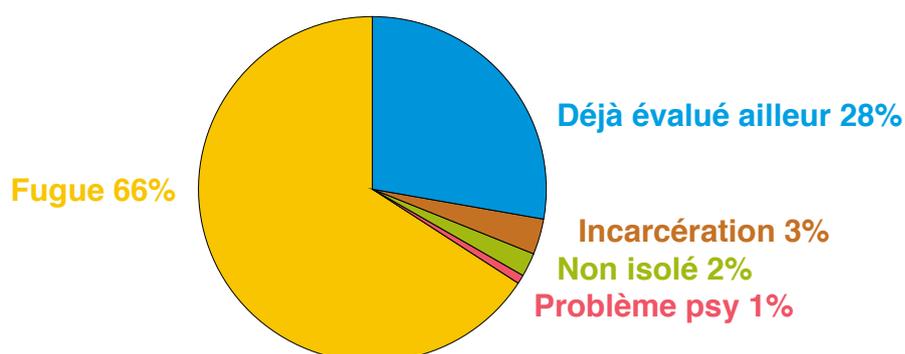
- 587 évaluations « in situ » transmises en 2021 dont 520 pour des personnes admises en 2021.
 - 339 conclusions de minorité,
 - 248 personnes déboutées de l'ASE (majeures).

Pour les 670 personnes mises à l'abri en 2021 :

- 520 EES transmises,
 - 297 conclusions de minorité,
 - 223 personnes déboutées de l'ASE (majeures).
- 93 EES avortées (fugues, déjà évalués majeurs dans un autre département, OPP directe, passage défavorable en AEM– Aide à l'évaluation de la minorité).
- 57 personnes en cours d'évaluation au 31 décembre 2021.
- Délai moyen entre l'entretien d'évaluation et l'envoi du document : 6,7 jours.
- Délai moyen entre l'entrée en mise à l'abri et l'envoi du document : 29,7 jours.



EES avortées



L'évaluation éducative et sociale se déroule durant la période de mise à l'abri. Les modalités suivies sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 20 novembre 2019 pris en application de l'article 2 221-11 du CASF, et qui établit notamment une grille nationale d'évaluation. Les évaluateurs sont soumis au respect des principes de bienveillance et de neutralité. Aussi s'engagent-ils à ne pas juger la parole du jeune lors de l'entretien et à mener tous les entretiens de la même manière. L'intérêt supérieur de l'enfant, notion consacrée en 1989 par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, est au centre de la tenue de chaque entretien d'évaluation. C'est pourquoi en cas d'avis trop divergents pour permettre l'émission d'un avis collégial, le doute profite au jeune concerné. Enfin, conformément au Guide interministériel des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement (élaboré en décembre 2019), l'évaluation est menée dans le respect dû à la dignité humaine accordée à l'intéressé qu'il convient de traiter comme un enfant dès lors que la possibilité existe qu'il s'agisse effectivement d'un mineur.

Nos pratiques

La prise en charge et l'évaluation des mineurs non accompagnés sont organisées par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance et plus particulièrement l'arrêté du 17 novembre 2016. L'objectif de ces textes est de donner une base légale au dispositif national et de permettre une harmonisation des pratiques des départements afin que toutes les personnes se présentant comme mineurs non accompagnés puissent bénéficier des mêmes conditions d'accueil, d'évaluation et de prise en charge.

L'arrêté du 17 novembre 2016 précise que six points doivent être abordés dans l'évaluation éducative et sociale à savoir: l'état civil, la composition familiale, la

présentation des conditions de vie dans le pays d'origine, l'exposé des motifs de départ et la présentation du parcours migratoire de la personne jusqu'à l'entrée sur le territoire français, les conditions de vie depuis l'arrivée en France et enfin les projets de la personne. Cet arrêté, dans son article 1, rappelle également qu'un mineur est considéré comme non accompagné "lorsqu'aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge et ne montre sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent."

Les évaluations doivent revêtir un caractère pluridisciplinaire. Les entretiens d'évaluations sont menés avec des interprètes en cas de besoin. Après l'entretien d'évaluation, la situation du jeune est discutée en équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, infirmiers, juristes et cadres) et en cas de désaccord, le doute profite au jeune. Les avis rendus sont collégiaux et se basent sur un faisceau d'indices relevés lors de la mise à l'abri et lors de l'entretien d'évaluation.

Durant la phase d'évaluation, les évaluateurs et les équipes éducatives veillent à confronter l'apparence physique de la personne évaluée, son comportement, sa capacité à être indépendante et autonome, sa capacité à raisonner et à comprendre les questions posées, avec l'âge qu'elle allègue.

● Une nécessaire évolution en 2021

Tout d'abord, à l'instar des autres années, 2021 a été caractérisée par une augmentation continue du nombre de jeunes se présentant au premier accueil et donc du nombre d'évaluations. A cela se sont ajoutées d'importantes entrées en mise à l'abri mais trop souvent par à-coups, l'année ayant alterné entre des périodes calmes en termes de mouvements, nous per-

mettant d'évaluer rapidement les jeunes intégrant la mise à l'abri et d'autres périodes plus denses, avec de nombreux mouvements d'entrées et de sorties entraînant mécaniquement un allongement des délais entre l'entrée en mise à l'abri et l'entretien d'évaluation.

Nous sommes sollicités depuis avril 2021 par les services du conseil départemental pour repenser le service afin de répondre au mieux à la commande publique et aux exigences législatives, à savoir la mise à l'abri immédiat avec mise en œuvre des évaluations sous 5 jours.

Pour préparer ce travail, la direction du service évaluation s'est rendue dans plusieurs départements dans le cadre d'un échange de pratiques qui a permis d'ouvrir la réflexion quant à une nouvelle organisation de nos missions. Suite à cela, un travail de fond a été mené via des groupes de travail réunissant l'ensemble de l'encadrement (juristes, chefs de service et direction) et des équipes éducatives sur la procédure globale d'évaluation. Il est ressorti unanimement de ces échanges que toutes les situations ne nécessitaient pas le même degré de réflexion ni de temporalité, ce qui illustre la nécessité d'adapter nos modes de fonctionnement à partir d'une nouvelle trame d'évaluation que nous avons alors élaborée et qui a démarré en octobre 2021.

Les premiers effets positifs de la mise en place de cette nouvelle stratégie sont vite apparus : une rédaction plus rapide des évaluations a produit une augmentation considérable des mouvements en mise à l'abri. En conséquence, le délai d'attente pour y entrer et le délai entre l'entrée et l'entretien d'évaluation ont diminué. La réduction de ces délais a également été favorisée par le recrutement de trois juristes supplémentaires.

● Une nouvelle trame, des pratiques adaptées, des valeurs inchangées

La nouvelle trame élaborée est facilement mobilisable et permet davantage de s'adapter à certaines situations tout en préservant le principe selon lequel le doute profite à l'intéressé. Elle apporte de l'efficacité et de la rapidité, tant sur le plan de l'organisation des entretiens que de la rédaction des rapports. Nous avons procédé à une rationalisation qui a permis de nous recentrer sur les informations indispensables sans nuire à la qualité des entretiens d'évaluation et de la rédaction. Les travaux menés par nos équipes ont fait émerger le besoin d'une certaine rapidité pour certaines situations et notamment celles que nous avons nommées « situations manifestes ». Cette appellation recouvre les personnes entrées en mise à l'abri et dont la minorité ou la majorité seraient manifestes. Attachés au principe central de pluridisciplinarité, nous apprécions de manière collégiale le caractère manifeste de chacune de ces situations.

Dans ces cas-là, nous avons opté pour un entretien mené uniquement par un des juristes de l'équipe. Pour autant, la prise de décision quant à la minorité ou majorité manifeste de la personne repose toujours sur la pluridisciplinarité via le concours de l'équipe éducative référente qui a émis un avis avant l'entretien et en émet un second après l'entretien. L'allègement du recueil des observations éducatives pour ces situations a permis de traiter plus rapidement la situation administrative de ces personnes. C'est là que la nouvelle trame nous a fait gagner en rapidité en permettant de ne cibler que les éléments essentiels durant l'entretien. Le délai entre l'entretien d'évaluation et l'envoi du document est ramené à cinq jours maximum. Ces nouvelles modalités nous ont permis d'augmenter de manière très significative le nombre d'entretiens hebdomadaires et de réduire les délais entre les entrées en mise à l'abri et les entretiens d'évaluation.

Depuis octobre 2021 et la mise en œuvre de la nouvelle trame

Nombre de personnes entrées en APU/mise à l'abri : 204

- 209 EES transmises dont :
 - 90 conclusions de majorité :
 - 66 ayant entraîné un classement sans suite.
 - 24 situations judiciarisées : maintien de prise en charge en attente d'audience.
 - 119 conclusions de minorité.
- Délai moyen entre l'entretien d'évaluation et l'envoi du document : 4,3 jours.
 - Evaluations minorité et majorité manifestes : 2,8 jours.
 - Evaluation avec complément d'information : 5,6 jours.
- Délai moyen entre l'entrée en mise à l'abri et l'envoi de l'évaluation : 13,5 jours.

Nous enregistrons une baisse significative de nos délais sur le quatrième trimestre 2021.

Les travaux menés pour rénover notre trame d'évaluation, affiner nos entretiens et leur retranscription, améliorer encore le lien entre évaluateur et équipes éducatives en charge des observations, ont permis d'optimiser nos procédures et d'agir positivement sur les délais sans rogner sur la qualité des démarches. C'est le lieu de saluer le travail remarquable des juristes dont l'équipe s'est étoffée, en nombre et en compétence. Leur capacité de réactivité et d'adaptation aura permis, en cours d'année, ce changement si bénéfique. En revanche, pour les « situations non manifestes », la procédure est restée inchangée : l'entretien d'évalua-



tion requiert toujours la présence de deux personnes (un travailleur social et un juriste) et conclut plus souvent que « la situation nécessite un complément d'information » ; un délai supplémentaire de 10 jours s'ouvre alors permettant à l'équipe de finaliser l'évaluation et la transmettre aux services du conseil départemental. Dans pareille situation, un document annexe est joint à l'envoi de l'évaluation, avec les éléments rédigés par les éducateurs qui auront pris du temps supplémentaire pour observer et échanger avec la personne. La conclusion de l'évaluation, qui doit pencher en faveur de la minorité ou de la majorité, est prise lors des réunions d'équipe hebdomadaires.

Nous parvenons donc ainsi à respecter strictement les délais légaux, les évaluations nécessitant des compléments d'information étant effectivement transmises dans les quinze jours suivant la mise à l'abri. Dans ces situations non manifestes, nous avons fait le choix de conserver le haut niveau de qualité de nos évaluations et de prendre plus de temps car le regard des équipes éducatives est fondamental.

La légalité de la procédure reste centrale et les avis motivés sont appuyés sur une concertation entre les juristes, les équipes éducatives qui produisent les observations éducatives et les cadres du service. L'enjeu de cette nouvelle stratégie était de trouver un nouvel équilibre entre la commande publique et la qualité que nous avons toujours souhaitée maintenir au bénéfice des personnes. Les premiers résultats et ressentis sur la mise en œuvre de ces modalités nouvelles valident ce nouvel équilibre.

● Le recueil des observations éducatives

C'est là un des éléments les plus importants, sur lequel prend appui la rédaction de l'avis motivé relatif à la minorité et à l'isolement du jeune. Dans un souci d'impartialité, l'équipe éducative en charge du jeune au quotidien ne participe pas à l'entretien d'évaluation. L'équipe infirmière peut participer et apporter des éléments sur la personne si elle a été amenée à la rencontrer ou l'accompagner à plusieurs reprises. Dans cet écrit, l'équipe éducative consigne les différents accompagnements effectués et les démarches administratives en cours.

L'équipe éducative en charge du jeune lui réexplique dès l'entrée en mise à l'abri en quoi consiste l'évaluation et comment elle se déroulera. Le recueil des informations éducatives commence dès l'arrivée du jeune sur le lieu d'hébergement. Les éducateurs observent le comportement du jeune à l'hôtel et/ou lors des divers accompagnements/démarches. Les équipes s'attachent à observer les besoins exprimés/ressentis, l'autonomie dans la vie quotidienne, la rapidité à se repérer dans un système social/administratif différent du leur, la vie en collectivité, la relation à l'adulte, etc. Les éducateurs mettent également à profit les temps

de repas ou de sorties culturelles ou sportives organisées le week-end pour affiner leurs observations. Ces moments informels sont privilégiés car les jeunes y font preuve de plus de spontanéité. Si le jeune est peu visible sur l'hôtel, les éducateurs essaient d'organiser un rendez-vous pour avoir un temps d'échange permettant de construire leur avis. Dans certains cas, les éducateurs ont relevé des indices permettant de penser que la personne était victime de traite des êtres humains, d'un traumatisme lié au parcours migratoire... ou encore que la personne n'était pas isolée sur le territoire français. Dans ces situations, l'accompagnement proposé est adapté et une mention spéciale portée dans le document d'évaluation éducative et sociale pour alerter les services de l'aide sociale à l'enfance en vue de mesures adéquates.

Avec l'évolution de la trame d'évaluation éducative et sociale, le recueil des observations éducatives a également évolué pour les situations « manifestes ». En effet, les équipes éducatives ont su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation pour produire des écrits de qualité plus rapidement.

■ LA SORTIE DE NOTRE DISPOSITIF

La durée de prise en charge dans notre service doit en principe être la plus courte possible puisque conformément au cadre légal, l'évaluation ne doit pas dépasser 15 jours. La réorientation doit donc intervenir rapidement à l'issue de la procédure d'évaluation. Selon les décisions prises par le conseil départemental et le juge des enfants, les jeunes sont réorientés vers des lieux de placement de l'aide sociale à l'enfance ou des dispositifs de droit commun s'ils ne sont pas reconnus mineurs et isolés. 2021 a marqué une amélioration des conditions de réorientation, tant vers les dispositifs de protection de l'enfance que vers les dispositifs de droit commun. Toutefois en raison de la très forte proportion de situations judiciairisées, nous avons dû faire perdurer des prises en charge le temps que des investigations demandées par les juges des enfants soient effectuées.

Eléments quantitatifs

Moyennes annuelles 2021

Délai entre transmission d'évaluation et réorientation :

28 jours toutes situations confondues.

■ Délai entre transmission d'évaluation « majorité » et sorties (CSS, non-lieu après audience, etc.) : 33 jours.

■ Délai entre transmission d'évaluation « minorité » et réorientation : 25 jours.

Durée moyenne en mise à l'abri pour les personnes entrées en 2021 : 64,5 jours.



Données 4^e trimestre 2021

Délai entre transmission d'évaluation et réorientation :

13,7 jours toutes situations confondues.

- Délai entre transmission d'évaluation « majorité » et sorties (CSS, non-lieu après audience, etc.) : 7,7 jours en moyenne.
- Délai entre transmission d'évaluation « minorité » et réorientation : 20 jours en moyenne.

Durée moyenne en mise à l'abri pour les personnes entrées à partir d'octobre 2021 : 29,4 jours.

● La recherche de réorientations adaptées

Les réorientations vers d'autres départements via la procédure de ventilation

En 2021, un nombre important de jeunes évalués sur le département des Bouches du Rhône a fait l'objet d'une ventilation vers d'autres départements. L'équipe éducative notifie à l'encadrement la volonté du jeune de rester sur le territoire marseillais lorsqu'il y a des attaches familiales ou un suivi particulier lié à des vulnérabilités et pour que l'intérêt supérieur de l'enfant soit respecté. Une information est alors faite au Procureur au moment de l'envoi de l'évaluation éducative et sociale. Cette volonté, exprimée par plusieurs jeunes en 2021, a été respectée dans la mesure du possible. Suite à l'information du Parquet, le département communique à l'équipe d'encadrement les coordonnées des départements ou des structures habilitées à l'accueil des mineurs non accompagnés. Le voyage est alors organisé par notre service qui s'occupe de l'achat des billets de train et de l'organisation du départ (tests antigéniques, pique-nique, argent de poche pour toute éventualité). Parfois, si le département n'est pas trop éloigné, et pour des jeunes particulièrement vulnérables, l'accompagnement peut être assuré par un membre de l'équipe éducative. En effet, plusieurs jeunes ont rencontré des difficultés à rejoindre le département de ventilation à cause de leur faible degré d'autonomie ou de la barrière de la langue (certains ont raté des correspondances, ce qui a entraîné des arrivées tardives dans le département d'accueil).

Réorientation vers les maisons d'enfants à caractère social

Suite à l'évaluation éducative et sociale des jeunes, une OPP est prononcée par le juge des enfants et le jeune doit alors être réorienté vers une structure adaptée où pourra être mis en place son projet individuel personnalisé. L'équipe d'encadrement de notre service a des échanges réguliers avec celles du service Hébergement diversifié et d'autres structures hébergeant les mineurs non accompagnés dans les Bouches du Rhône et hors Département, avec qui des liens partenariaux se sont tissés. En parallèle, la direction Enfance Famille du conseil départemental des

Bouches-du-Rhône informe le service des possibilités d'accueil des différentes structures d'hébergement.

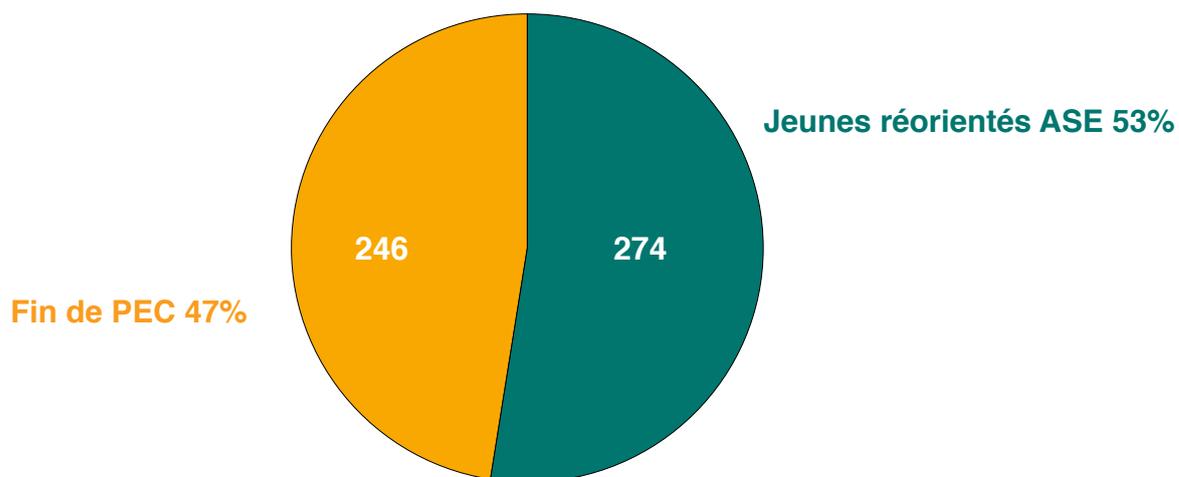
Le nombre de places disponibles est variable selon les périodes. Au dernier trimestre 2021, le temps écoulé entre l'entrée en mise à l'abri et la réorientation s'est beaucoup réduit, ce qui s'est traduit par une augmentation générale de la cadence des réorientations. Toutefois les propositions ne sont pas toujours parfaitement adaptées au public. Nous pouvons notamment rencontrer des difficultés dans la réorientation des jeunes proches de leur majorité, car plusieurs structures ne sont pas habilitées à l'accueil de jeunes au-delà de 18 ans. De plus, peu de structures sont adaptées à l'accueil de jeunes filles mineures non accompagnées, notamment en état de grossesse. Les jeunes qui rencontrent des problèmes d'addictions, des fragilités psychiques voire psychiatriques, ou en suivi judiciaire, ont du mal à intégrer des structures adaptées ou à y être acceptés, à cause d'un nombre de places limité. Enfin, en interne, les jeunes hébergés sur le service de Marseille ont plus de réticences par rapport aux jeunes du service de Vitrolles à être réorientés hors Marseille, car ils expriment un attachement vis-à-vis de la ville d'arrivée. Un travail est fait par l'équipe éducative pour les rassurer et leur montrer les avantages d'une réorientation vers un foyer adapté à leurs besoins, bien que hors Marseille.

Lors des réunions d'équipe, un temps est dédié aux réorientations. L'équipe éducative présente les profils des jeunes aux chefs de service de manière à engager un travail d'adaptation des propositions disponibles aux besoins individualisés en présence (âges, vulnérabilités, degrés d'autonomie, caractères, projets professionnels, réseau relationnel...). Les chefs de service sollicitent l'équipe éducative pour la rédaction rapide de notes de candidature portant sur les modalités d'accueil au sein de la mise à l'abri, le comportement du jeune en individuel et en collectif et les différentes démarches entreprises avec lui tout au long de l'accompagnement. Après concertation avec les équipes, les cadres envoient les candidatures aux structures pressenties et des rendez-vous de préadmission sont proposés aux jeunes.

Selon les structures, ce premier contact se décline de manière différente. Parfois, les jeunes sont amenés à passer des soirées ou des nuitées de contact au sein du lieu d'hébergement. Cette première rencontre avec la structure partenaire donne au jeune et à la nouvelle équipe l'opportunité d'évaluer la pertinence de l'accueil. Si à la suite à ce premier rendez-vous, il semble que l'accompagnement proposé ne soit pas en adéquation avec les besoins et le projet du jeune, un nouvel échange a lieu entre l'équipe éducative et le cadre afin de tenter une autre orientation vers une structure plus adaptée à son profil. Si le retour est positif, un nouveau rendez-vous d'admission est alors proposé, auquel nous accompagnons à nouveau.



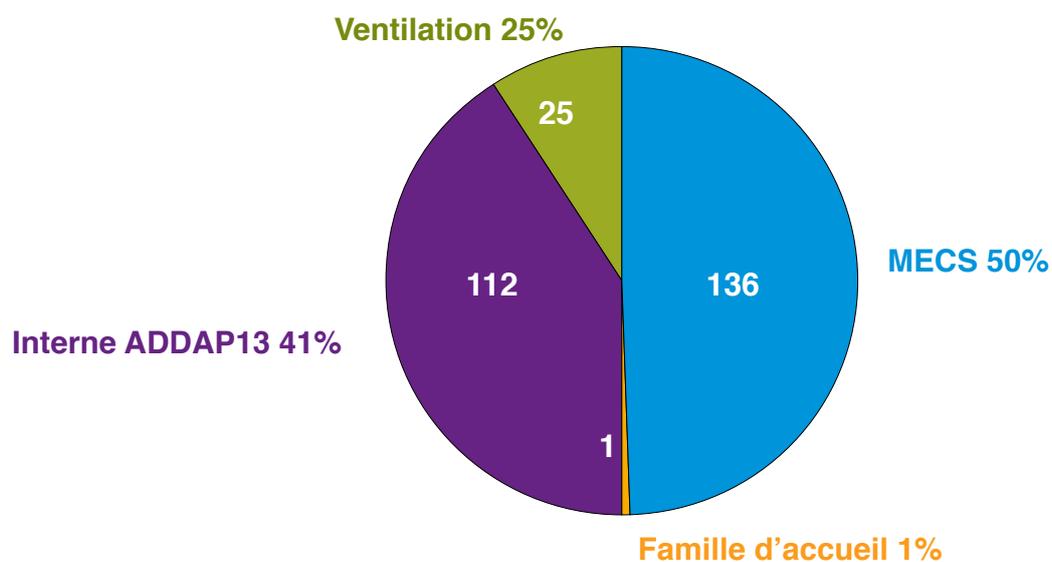
Statistiques sur les types de réorientation et sorties du dispositif de mise à l'abri 2021



Jeunes réorientés vers l'ASE : 274 personnes, soit 53 %.

Fins de prises en charge (fugues, classements sans suite, non-lieux) : 246 personnes, soit 47 %.

Typologie des réorientations vers des structures de protection de l'enfance



Perspectives 2022

- ◆ Conformément à nos objectifs d'évaluation plus rapide, 2022 devra permettre de réorienter les jeunes rapidement afin d'assurer un maximum de fluidité.
- ◆ En parallèle nous poursuivrons le travail autour du parcours individualisé de chaque jeune en sélectionnant des modalités de réorientation adaptées travaillées avec les jeunes.

● Les sorties de l'aide sociale à l'enfance

A l'issue d'une évaluation éducative et sociale doutant de la minorité d'un jeune et si ce dernier ne présente pas de document d'identité, le conseil départemental prononce une décision de refus d'attribution d'une prestation d'aide sociale à l'enfance, plus couramment appelé classement sans suite (CSS). Ces décisions sont envoyées par courriel à la direction du service Mise à l'abri pour évaluation. Le jeune est alors reçu en entretien par la direction de service avec un interprète par téléphone et cette décision de classement sans suite lui est expliquée. Le jeune reçoit une copie de son CSS et de son évaluation éducative et sociale. Il est également informé de son droit à exercer un recours et il lui est proposé de l'aide pour contacter les services du 115. Après cet entretien, le jeune est reçu par les éducateurs qui examinent avec lui ses possibilités d'hébergement et lui proposent d'appeler le 115 à sa demande pour être réorienté vers les dispositifs de droit commun. Les éducateurs peuvent également réexpliquer les conséquences de la décision si nécessaire. Si le jeune souhaite déposer une demande d'asile, il peut être reçu par les juristes qui vont à nouveau expliquer la procédure et l'orienter vers les organismes compétents.

A contrario, si le jeune présente lors de son évaluation ou avant son classement sans suite un document original prouvant son identité, alors il sera maintenu dans le service le temps d'une expertise documentaire par les services de la PAF.

Lorsqu'une jeune femme est évaluée majeure, son placement en mise à l'abri est maintenu tant qu'elle n'a pas de solution d'hébergement proposée par les services du 115.

En 2021, les travaux entre le conseil départemental et la préfecture ont permis une communication plus fluide des situations de fin de prise en charge ainsi que l'inscription quasi systématique des personnes sortantes sur les listes du 115. Un hébergement d'urgence a ainsi pu être sollicité pour chacune de ces personnes.

Perspectives 2022

- ◆ Nous souhaitons affiner encore ces procédures et notamment formaliser une participation aux échanges entre le conseil départemental et la préfecture pour améliorer encore le partenariat opérationnel avec le 115.

- ◆ Nos équipes juridiques et éducatives élaboreront un pack de sortie formalisé.
- ◆ Nous améliorerons dès l'entrée dans le service l'information dispensée au public sur les issues possibles.

● Le maintien des prises en charge en raison des recours judiciaires

Lorsque l'évaluation éducative et sociale aboutit à un doute sur la minorité, la personne est informée de sa possibilité d'introduire un recours devant le juge des enfants. Avec l'augmentation des délais d'attente avant la mise à l'abri, nous avons constaté que les jeunes accueillis avaient souvent déjà fait appel à un avocat avant même d'être pris en charge. En effet, nous avons constaté une augmentation du nombre de référés devant le tribunal administratif du fait de l'absence de prise en charge immédiate. L'avocat qui introduit cette requête suit le jeune durant tout son parcours au sein de l'ASE. Cette judiciarisation des situations peut également intervenir avant l'entretien d'évaluation. Ce fut notamment le cas durant les différents confinements en raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement car il était plus difficile d'organiser des entretiens d'évaluation et leur nombre était réduit. Par conséquent, le délai entre la mise à l'abri et avant l'entretien d'évaluation pouvait être supérieur à un mois.

De même, lorsque les jeunes ont en leur possession les originaux de leurs documents d'identité, le département maintient leur placement jusqu'à la décision du juge. Dans ces cas-là, les juges des enfants prononcent des ordonnances de placement provisoire (OPP) d'une durée de six mois dans l'attente de l'expertise documentaire par les services de la Police de l'air et des frontières. Les magistrats peuvent également demander une expertise osseuse avec l'accord du jeune. A partir du moment où une OPP est prononcée, le jeune est maintenu en mise à l'abri jusqu'à la décision finale du juge, à savoir un jugement en assistance éducative ou a contrario, un non-lieu en assistance éducative. L'équipe éducative dans ces situations-là doit poursuivre les démarches éducatives et engager le travail autour du projet personnalisé. Néanmoins, l'issue judiciaire restant toujours incertaine, l'accompagnement des jeunes en phase de recours se révèle souvent complexe, autant pour les jeunes accompagnés que pour les équipes éducatives.

Lorsqu'un non-lieu est prononcé par le juge des enfants, le jeune est reçu par la direction du service et doit quitter son lieu de vie deux jours après avoir été notifié de cette décision. Si le juge prononce un jugement en assistance éducative, le jeune est alors positionné pour intégrer d'autres structures adaptées à son profil.



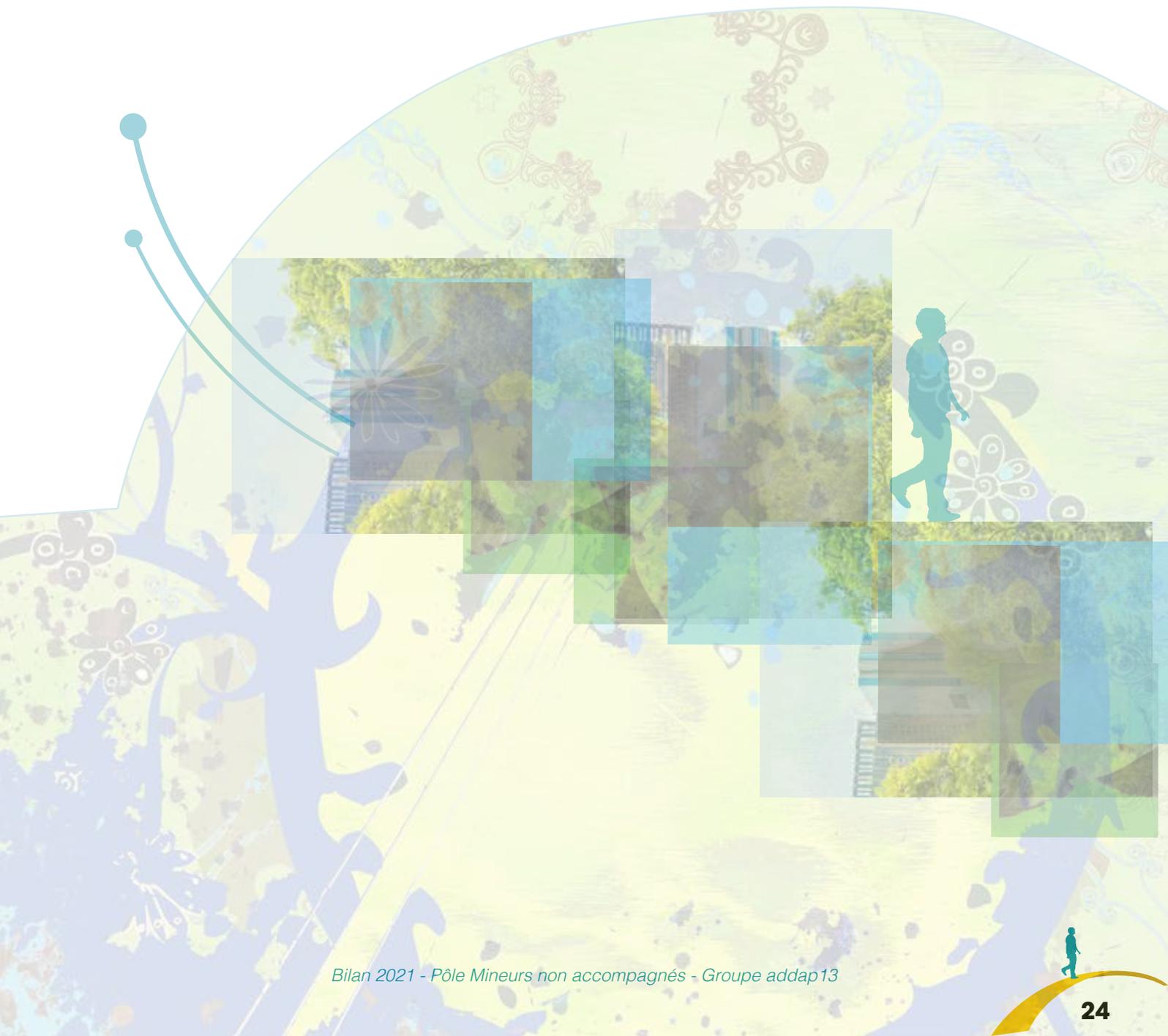
Recueil statistique 2021

■ 248 situations de doute sur la minorité
Dont 28 situations judiciairisées maintenues en mise à l'abri durant l'instruction.

Ces personnes restent en moyenne 158 jours en mise à l'abri après l'envoi de l'évaluation portant doute quant à la minorité.

Perspectives 2022

Nos nouvelles modalités de mise à l'abri immédiate et d'évaluation rapide doivent permettre de réduire au maximum la judiciairisation en amont de la décision administrative.





SERVICE HEBERGEMENT DIVERSIFIE

■ PROPOS INTRODUCTIFS ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Rappel du cadre de la mission

Le service Hébergement diversifié fonde son activité sur son habilitation à exercer en tant que Maison d'enfants à caractère social. Autorisé pour 210 places, le service développe son activité sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, entre Marseille où se concentrent 110 places et le Rove, Vitrolles, Martigues, Istres, Arles et Saint Martin de Crau pour les 100 autres places.

Cette fonction signe notre présence dans le dispositif d'accueil des personnes reconnues MNA et confiées à ce titre aux services de l'aide sociale à l'enfance par décision de justice. Le projet du service est pleinement inscrit dans le projet d'établissement général du Pôle Mineurs non accompagnés du Groupe addap13.

2021, une année riche en changements

Le premier semestre s'est concentré sur la consolidation de l'existant et a permis de préparer les grands changements de l'année : ouverture de la MECS Cougit et de la maison des Tuileries, sur fond de diminution drastique des prises en charge de type hôtelier, prévue sur le second semestre.

L'arrivée concomitante de deux nouveaux directeurs de service au 1^{er} juillet 2021 sur chacun des deux services d'hébergement du Pôle MNA (Marseille et Hors Marseille) a accéléré le mouvement et le plan d'action prévu initialement a pu se mettre en place de manière opérationnelle. Sous l'impulsion du Directeur général adjoint du Pôle, les deux directeurs de service ont affiché d'emblée une volonté d'harmonisation des pratiques et des procédures dans un souci d'équité des actions éducatives à destination du public, quels que soient les lieux et types de prise en charge.

Trois axes principaux ont été fixés :

- 1 - Rendre conformes les prises en charge par l'application des lois des 02/01/2002 et 14/03/2016 et la disparition des prises en charge hôtelières.
- 2 - Penser une nouvelle organisation efficiente en favorisant la continuité et la présence éducatives.

- 3 - Individualiser les prises en charge en fonction des besoins repérés et tendre vers un projet de sortie du dispositif consolidé.

Ces axes se sont déclinés avec la volonté affichée de réduire les prises en charge en hôtel, peu sécurisantes, pour les faire disparaître à terme.

La culture interne de prise en charge se caractérise par :

- L'attachement à la notion de parcours des jeunes que nous prenons en charge : parcours personnalisés et parcours vers l'autonomie à l'intérieur du Pôle en appui sur la diversité des hébergements.
- L'harmonie des prises en charge éducatives : à Marseille et Hors Marseille, en appartements, hôtels ou hébergements collectifs, la manière d'aborder les jeunes se devait d'être la plus homogène possible.

Structuration du bilan 2021

Une partie dresse le bilan quantitatif de l'année écoulée.

Puis le document met en évidence dans une deuxième partie l'évolution du service Hébergement vers la mise en conformité des prises en charge avec une forte inscription dans l'individualisation et l'adaptabilité.

Ensuite un focus sur les modalités de fonctionnement actuel : d'abord dans les hôtels, montrant comment le service a su profiter de la volonté du législateur de faire disparaître progressivement ce type de prise en charge en diversifiant une offre d'hébergement alliant collectif et individuel ; et puis dans les appartements ou mini-collectifs avec les forces et les limites de ces types de prise en charge.

Les questions de santé et de socialisation s'inscrivant pleinement dans les prises en charge, il leur sera consacré quelques lignes dans ce bilan annuel que nous clôturerons par les perspectives d'évolution envisagées pour 2022.

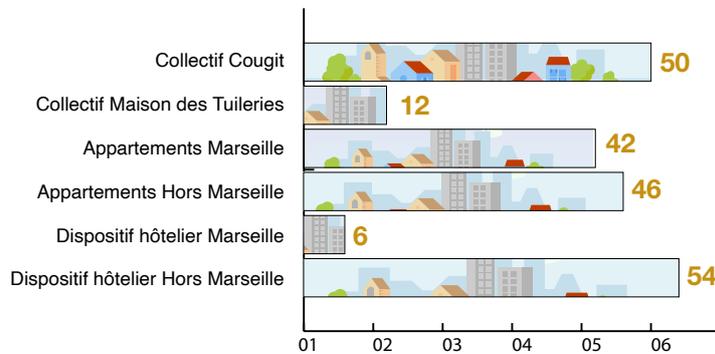


L'ACTIVITÉ CHIFFRÉE

L'année 2021 a vu les modalités d'hébergement se diversifier encore avec l'ouverture à Marseille de deux collectifs : la MECS Cougit (50 places) et la Maison des Tuileries (12 places).

Parallèlement nous avons largement entamé la diminution du dispositif hôtelier et augmenté notre capacité en appartements.

Au 31 décembre 2021, la répartition des 210 places autorisées est la suivante :



L'activité 2021 aura permis d'accueillir 180 nouvelles situations qui s'ajoutent aux prises en charge ayant débuté en 2019 et 2020, soit un total de **395 jeunes**.

Age des jeunes à leur arrivée	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	TOTAL
GARÇONS	13	33	82	266	394
FILLES			1	1	1

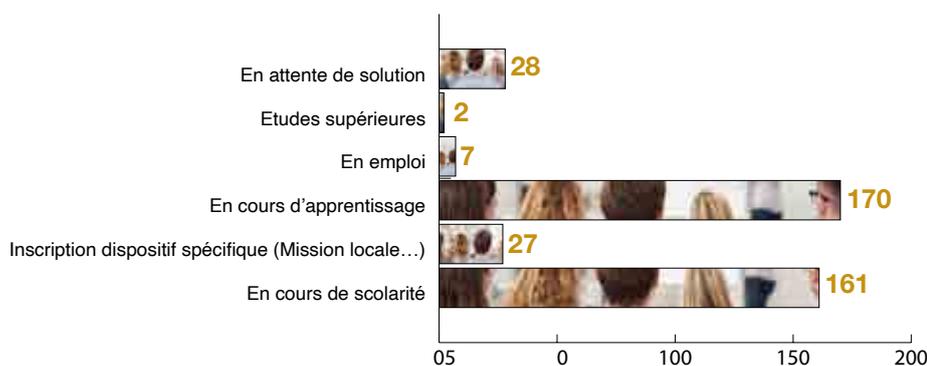
Nombre total de nuitées : 75 428

Nombre de jeunes présents au 31 décembre 2021 :

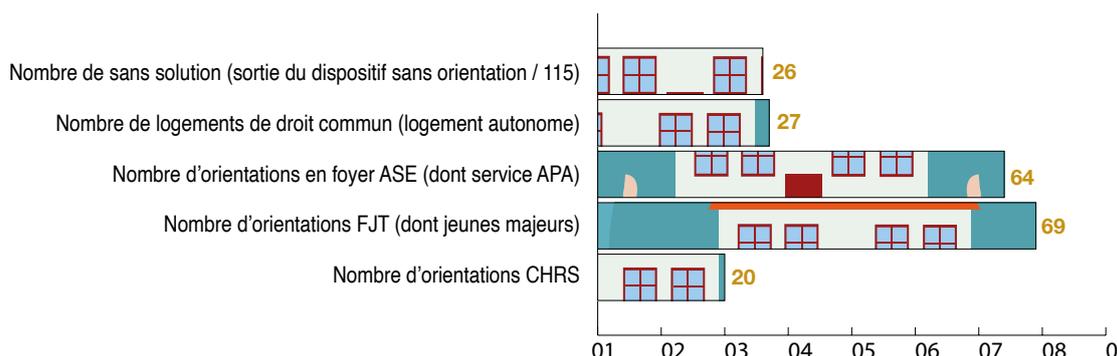
- Service Hébergement hors Cougit : 67 142
- MECS Cougit : 8378

- 210 dont 76 jeunes majeurs.

Situations en cours de prise en charge des 395 jeunes accompagnés en 2021



Nombre de jeunes sortis des hébergements et typologie des orientations (FJT, MECS, fin de PEC...)



■ LA STRUCTURATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES OUTILS DE LA LOI DE 2002. 02

Le public MNA est un public à protéger et de ce fait, il relève de l'aide sociale à l'enfance. L'action sociale est régie par des lois qu'il convient donc de mettre en œuvre. Rendre conformes les prises en charge c'est renforcer les droits du jeune accueilli et c'est permettre également de professionnaliser davantage les pratiques et de se situer ainsi dans une démarche qualité. Rendre l'usager acteur de sa prise en charge en l'associant à toutes les étapes et décisions de son parcours au sein de l'institution est l'enjeu majeur de l'application de cette loi. Le service Hébergement MNA étant en constante évolution, les « outils » doivent être revus et évalués régulièrement et surtout être adaptés à la spécificité des lieux d'hébergement et à leurs modalités de fonctionnement.

Ainsi, le Document individuel de prise en charge (DIPC), le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement ont été actualisés. Ce travail a été mené par le service juridique du Groupe et les cadres du service, avec la participation des équipes éducatives. En parallèle ont été tenues régulièrement des réunions jeunes qui ont permis de favoriser l'expression des usagers. La question des avenants au DIPC est fondamentale car elle permet d'individualiser les prises en charge et de répondre au plus près aux besoins des adolescents. Elle a été mise en travail concomitamment avec la structuration des prises en charge. Un travail a été engagé avec les équipes sur comment mieux structurer une prise en charge.

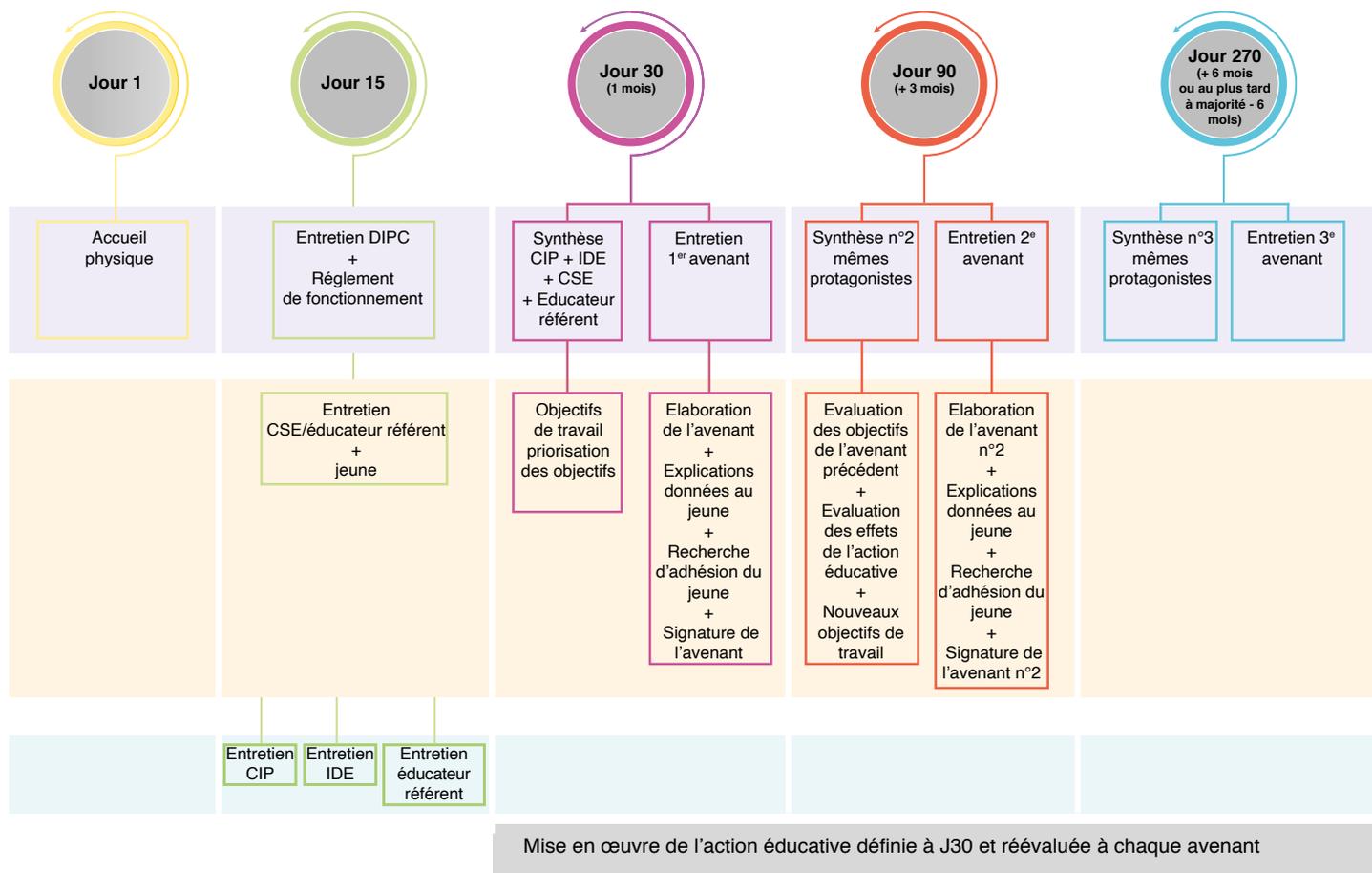
Cette structuration a plusieurs objectifs :

- Garantir une phase d'accueil bienveillante et constructive,
- Individualiser les prises en charge en fonction des besoins et des problématiques repérés,
- Répondre à la loi du 02/01/2002 en élaborant le DIPC et en le faisant évoluer par le biais d'avenants,
- Maintenir le jeune dans une constante évolution en lui fixant des objectifs de travail et le rendre davantage acteur de son projet,
- Evaluer régulièrement les effets de l'action éducative,
- Obliger le travail pluridisciplinaire en croisant les analyses de tous les professionnels gravitant autour du jeune,
- Garantir par la présence d'un cadre des temps d'analyse et d'évaluation sur chaque situation,
- Préparer un projet de sortie consolidé du dispositif pour le jeune ou mieux l'orienter,
- Ne plus systématiser l'octroi d'un contrat jeune majeur en redéfinissant les critères du maintien du placement après la majorité.

Cette structuration fait l'objet d'une frise qui doit servir d'ossature à toute prise en charge sur l'ensemble du service. Elle est appliquée sur l'ensemble du service (Marseille et Hors Marseille).



Structuration de la prise en charge



■ LA PRISE EN COMPTE GLOBALE DU JEUNE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PROJET INDIVIDUALISÉ ET D'UNE SORTIE CONSOLIDÉE

● Garantir la pluridisciplinarité

Avec l'application des lois régissant le travail social et la mise en place de la structuration des prises en charge, l'individualisation de ces dernières s'impose. Afin d'individualiser les parcours des jeunes, l'ensemble des ressources et des compétences du service sont mobilisées. Ainsi, conseillers d'insertion professionnelle, infirmiers, éducateurs, veilleurs de nuit,

cadres et partenaires concourent chacun à leur niveau et sur les champs qui les concernent à la qualité de l'accompagnement et à son individualisation. Chacun avec son regard et son savoir-faire doit amener un état des lieux des besoins du jeune et en faire une analyse car ce sont bien ces regards croisés qui nous permettront de tendre vers la réalité du jeune. La responsabilité des directions est de garantir ces regards croisés par des synthèses pluridisciplinaires. En 2021, les fiches de poste des conseillers d'insertion professionnelle (CIP) et des infirmiers ont été retravaillées. Ainsi « le qui fait quoi » ayant été clarifié, la prise en charge en ressort grandie.



VOICI LE BILAN DRESSÉ PAR L'UNE DES CIP DU PÔLE MNA

La mission de CIP, axée sur un domaine particulier de l'accompagnement des jeunes, permet de développer une expertise concernant la scolarité, les formations, l'apprentissage, et les aspects juridiques et administratifs concernés par le travail des jeunes MNA. C'est une mission transversale sur les territoires, entre les équipes, mais aussi d'accompagnement des jeunes. Ce volet est en lien avec la régularisation administrative, joue un rôle dans l'accompagnement éducatif et l'insertion des jeunes, et participe à leur bien-être.

Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle passe par l'accès à l'apprentissage de la langue, l'accompagnement à la définition d'un projet professionnel, l'accès à une formation qualifiante. C'est également accompagner la compréhension du fonctionnement de notre société, de notre culture, l'acquisition de nos codes et normes. Puis, c'est un accompagnement à l'autonomie dans les démarches et l'accès aux dispositifs de droit commun. Cela demande de prendre en compte le jeune avec sa personnalité, son rythme, ses besoins et vient se confronter à une réalité administrative et institutionnelle qui peut ne pas être en adéquation et venir de ce fait compliquer la situation pour le jeune.

Pour essayer de pallier cette difficulté les CIP travaillent avec un réseau partenarial. L'inspection académique et les CIO sont les premiers partenaires car ils permettent la première étape possible et

indispensable : la scolarisation. Les établissements scolaires et CFA sont globalement à l'écoute et bienveillants envers la situation des jeunes. Le lien que nous entretenons avec certains d'entre eux permet une réelle prise en compte de la situation de chaque jeune dans sa particularité. Nous essayons de trouver des alternatives, notamment du côté associatif, pour l'acquisition de la langue. Ceci parfois dans l'attente d'une affectation de scolarisation, parfois en complément de la scolarité. Cependant la situation liée au Covid a rendu cette démarche compliquée et nous n'avons pas un service existant et accessible pour les mineurs dans chacune des villes où les jeunes sont hébergés. Ensuite, nous travaillons avec les Missions locales. Ce partenaire est quasiment incontournable lors de la majorité des jeunes et notamment pour leur accompagnement à la sortie de notre dispositif.

La dimension collective de l'accompagnement apportée par les actions mises en place par les CIP à destination des jeunes, amène une complémentarité au travail des éducateurs référents. Globalement, le travail réalisé jusqu'à maintenant depuis l'ouverture du service a permis de fluidifier les accompagnements par la connaissance des dispositifs, la mise en place d'actions collectives et de procédures d'accompagnement mais aussi par le partenariat développé.

Deux difficultés subsistent actuellement. Il faudrait pouvoir changer le lieu d'hébergement lorsqu'il est le seul frein à la



réalisation du projet professionnel du jeune dans la prise en compte de sa situation particulière. Cette problématique est parfois prise en considération et des solutions sont apportées mais cela reste restreint. La deuxième difficulté est de faciliter la découverte des métiers par des stages en entreprise. Effectivement, hors cadre scolaire d'une classe UPE2A ou accompagnement via la Mission locale, il n'est pas possible de conventionner avec des entreprises pour permettre une période de stage en milieu professionnel. Cependant, pour accompagner les jeunes à la définition d'un projet confronté à la réalité du mi-

lieu professionnel, l'expérience est le meilleur moyen. Concernant les conventions Mission locale, il arrive régulièrement, et dans le meilleur des cas, que leur établissement soit finalisé après l'entrée à l'école et il nous faut systématiquement négocier une éventuelle acceptation avant de mettre en place une convention. Pourtant, favoriser l'accès à des conventions pour des stages en milieu professionnel pourrait également faciliter le développement du réseau employeurs et donc les recherches de stages pour des jeunes dans le cadre de leur formation qualifiante.



● **Garantir le lien avec les Inspecteurs (trices) Enfance Famille (IEF)**

Si le lien entre l'association et notre administration de tutelle est absolument nécessaire, il l'est tout autant entre les Inspecteurs Enfance Famille et nos services sur le plan éducatif.

Nous avons observé en 2021 une volonté commune d'améliorer les prises en charge et tendre vers davantage de conformité et de cohérence. L'ASE répond favorablement à toutes les demandes d'entretiens du service, peu importe leur finalité (point d'étape, recadrage, fin de prise en charge...) quand le sens en est expliqué. De plus, il est fréquent que les IEF appuient voire anticipent les demandes d'orientation vers les MECS avec lesquelles nous travaillons régulièrement. Ces exemples illustrent la bonne collaboration de cette année, chacun prenant de mieux en mieux en compte la logique de l'autre. Cette fluidité de travail qui s'installe progressivement est assurée uniquement par les cadres.

● **Garantir l'orientation en fonction des problématiques et du projet du jeune**

Via l'individualisation des prises en charge, la question de l'orientation en cours de parcours a été là encore retravaillée avec les professionnels. Si l'opportunité d'une place vacante reste la raison principale d'orien-

tation, en 2021, plusieurs jeunes ont pu être orientés en fonction de leurs problématiques, plus rapidement que d'autres. En effet, nos modalités de fonctionnement n'étaient pas adaptées à certains, qu'il convenait donc d'orienter.

Une procédure de centralisation des candidatures a été mise en place au niveau des directions, ce qui permet de prioriser les demandes voire de les appuyer. Aujourd'hui le besoin et le projet du jeune sont priorités sur l'ensemble des demandes d'admission.

● **Garantir la sortie du dispositif en consolidant et en développant le partenariat**

Le projet de sortie du dispositif est la clef de l'intégration future du jeune accueilli. Il est donc nécessaire de le consolider et de s'attaquer à tous les freins.

■ Sur la question administrative, avec le temps, des réflexes se sont installés chez les professionnels. La question de l'obtention d'un titre de séjour est toujours au centre des interventions, en y associant le jeune et sans le leurrer quant à sa situation réelle. Un partenariat a été mis en place avec une association parisienne (3.8 lab) pour faciliter les démarches consulaires qui sont singulières en fonction des pays. Ce partenariat a fait l'objet d'un bilan positif (comptablement et éducativement) et il conviendra de le reconduire en 2022 tout en l'affinant.

■ Le projet professionnel passe par l'apprentissage



de la langue française. Les passerelles pour positionner les jeunes en UP2A sont connues à présent mais les délais demeurent quelquefois très longs.

- Le lien avec l'Education nationale s'est également renforcé avec davantage de clarification et nous constatons une diminution du nombre d'absences d'affectation.
- Les liens avec les Missions locales ont été renforcés tant à un niveau cadre qu'au niveau opérationnel et la place des CIP dans ce lien opérationnel est devenu centrale.

Avec ces liens, consolidés et redynamisés par l'arrivée des nouveaux directeurs, nous parvenons à trouver des solutions intégrant les jeunes dans une scolarité, un dispositif de formation ou un emploi, contrat d'apprentissage pour la plupart du temps.

- Reste la question du logement, incontournable à la sortie du dispositif. Force est de constater que nous restons en difficulté pour apporter des solutions, sans doute en lien avec la tension immobilière de notre région. Pour l'instant, notamment pour le Hors Marseille, seule ALOTRA a été rencontrée, tant sur le co-accompagnement à mettre en place quand le jeune est pris en charge de manière concomitante, que pour la transition vers le droit commun.

Forts de notre ténacité, nous parvenons malgré tout à apporter des solutions (certains FJT, parc privé, résidences sociales...) et en bout de course, nous sommes encore amenés à utiliser le 115 soit par faute de solution soit pour des sorties abruptes issues de différentes causes (jeune non acteur de son projet, décisions judiciaires de fin de PEC suite à un appel, refus du jeune de quitter le dispositif...).

Le partenariat avec les acteurs du logement doit être développé et mieux repéré. Les directions en font un axe majeur pour 2022.

● Le passage à la majorité

Jusqu'en 2021, l'octroi d'un Contrat jeune majeur (CJM) était presque systématique, ce qui « pervertissait » le système. D'une part, cela laissait croire aux jeunes que la poursuite de la prise en charge après leurs 18 ans était un dû plutôt qu'un droit, ce qui était devenu avec le temps un frein à l'autonomie. D'autre part, certains mineurs restaient davantage dans le service Accueil et mise à l'abri pour évaluation (AMAPE) faute de place dans le service Hébergement et le nombre de CJM contribuait à emboliser le système. Enfin, notre MECS, même si elle est légitime à accueillir des jeunes majeurs, est un service tourné vers un public MNA et donc mineur. Il apparaissait donc nécessaire de nous recentrer sur notre cœur de mission.

C'est pourquoi, les critères qui nous permettent d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un CJM ont été redéfinis et une commission interne s'est mise en place, animée par les directions de service. Sur le dernier trimestre 2021, nous repérons que les Inspecteurs

convoquent systématiquement les jeunes lors des demandes initiales et/ou de renouvellement de CJM, ce qui vient appuyer notre discours sur la non-systématisation du CJM et mobilise davantage les jeunes dans leur projet. A terme, seuls les jeunes ayant été véritablement été acteurs de leur projet verront la poursuite du placement sur notre établissement après leur majorité.

Nous avons commencé à percevoir au dernier trimestre 2021 les effets positifs de cette nouvelle « politique », les jeunes se préparant davantage en amont à la sortie du dispositif.

● Garantir une organisation efficiente au service d'une amélioration de la qualité des prises en charge

Penser une organisation et en évaluer l'efficacité nécessite une prise de hauteur que les années précédentes n'avaient pas permise. Les flux se stabilisant, en 2021 nous avons pu prendre cette hauteur et repenser l'organisation du service.

Particulièrement pour le Hors Marseille :

- Clarification et recentrage des territoires d'intervention,
- Feuille de route définie pour les CSE, les CIP et les IDE,
- Procédures financières et RH redéfinies (en lien avec le Siège) pour plus de visibilité et de réactivité,
 - Structuration de la prise en charge,
 - Création des outils de la loi du 02/01/2002,
 - Travail engagé sur le dossier unique,
 - Réorganisation des réunions,
 - Outils de traçabilité et de communication,
 - Meilleure prise en compte du travail de nuit.

■ DES MODALITÉS D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ OU COMMENT TENDRE VERS LA DISPARITION DES PRISES EN CHARGE À L'HÔTEL

● La prise en charge en hôtel : une solution transitoire

L'histoire du Pôle Mineurs non accompagnés du Groupe addap13 est nourrie de réactivité et de réponses à l'urgence. Ainsi, depuis 2019, nous avons dû proposer des solutions massives d'hébergements dans des conditions parfois hybrides et particulières. La prise en charge en hôtel s'est alors avérée une solution réactive et suffisamment souple pour y accueillir des jeunes et engager leurs accompagnements éducatifs individualisés. Forts d'un cahier des charges rigoureux et de moyens RH adaptés, nous avons pu ainsi développer une offre de service répondant aux besoins.

En effet, les prises en charge en hôtel ont toujours permis de prendre du temps pour évaluer les potentiels du



jeune et ainsi mieux l'orienter en fonction de son projet et de ses besoins. Aussi l'éventualité de la disparition de ce type de « sas », laisse-t-elle apparaître le risque de voir tous les jeunes arriver en colocation sans que soit connu leur degré d'autonomie, de socialisation et de progression possible dans leur parcours éducatif. Cependant, nous ne pouvons nier non plus qu'à certains endroits, cette solution a atteint ses limites et que nous y avons repéré des points de faiblesse. C'est particulièrement le cas pour le service Hors Marseille qui, à ce jour compte encore plus de 50 % des jeunes accueillis en hôtel. Si certains jeunes y trouvent un équilibre, une grande majorité d'entre eux vit cette expérience plutôt comme une option de repli (voir plus bas) ou comme une transition dans leur parcours, avant arrivée en collectif ou en appartement. Globalement, nous observons qu'hormis au Rove (voir également plus bas), nous y prenons le risque à présent, et trop souvent, d'une forme de discontinuité éducative et d'une prise en charge uniquement individuelle ne favorisant pas les temps collectifs et la socialisation, d'un maintien en place de jeunes gens fugueurs pour lesquels l'alternative éducative ne prend pas sens et d'une relation finalement rendue difficile avec les personnels hôteliers et parfois, quand il y en a, avec les autres résidents.

Alors même que le cout demeure élevé, le diagnostic ainsi posé et l'anticipation d'une nécessaire mise en conformité avec la politique publique nous a encouragés à œuvrer pour faire disparaître progressivement les hôtels de nos modalités de prise en charge.

Sur le Hors Marseille, les deux hôtels d'Istres et d'Arles ne font plus partie des prestataires depuis le dernier trimestre 2021.

● Les services appartements

Marseille

Ce service accueille 45 mineurs non accompagnés dans des logements en colocation, tous situés à Marseille. L'équipe est composée de six éducateurs, d'une maîtresse de maison à temps partiel et d'un infirmier. 2 surveillants de nuit ont été recrutés récemment pour assurer une présence également en soirée et la nuit. Chaque éducateur a entre 7 et 8 jeunes en référence. La plupart de ces jeunes sont pris en charge dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Depuis le mois de septembre 2021, l'équipe est entièrement dédiée à l'accompagnement des jeunes hébergés en appartement, ce qui a permis de travailler une prise en charge spécifique pour les jeunes majeurs en autonomie.

Nous menons deux réunions par mois en équipe complète afin de garder une cohérence dans le travail éducatif mené et une séance de travail mensuelle avec chaque éducateur, spécifiquement consacrée à l'analyse des situations individuelles des jeunes.

Des temps de travail sont consacrés à la mise en place d'ateliers pour les jeunes en vue de l'apprentissage de l'autonomie : savoir payer des factures, remplir un

dossier administratif (logement, CPAM et CMU, etc.). L'équipe travaille aussi sur un livret de sortie à remettre aux jeunes lorsqu'ils partent dans un dispositif de droit commun. Chaque membre de l'équipe travaille sur un thème de ce document qui regroupera divers aspects de la vie quotidienne : logement, santé, administratif, annuaires de contacts de droit commun.

Enfin, l'équipe participe à des réunions pédagogiques avec l'équipe de la MECS des Tuileries afin de croiser regards et expériences.

Objectifs pédagogiques et éducatifs spécifiques

L'objectif est l'accompagnement vers l'autonomie et le droit commun avec une situation professionnelle et administrative stable.

Au regard de ces objectifs, nous avons retravaillé les critères d'admission en appartement :

- Etre en formation en alternance si majeur et être en formation qualifiante si mineur,
- Etre autonome dans les tâches ménagères et l'hygiène personnelle.

Cette prise en charge spécifique, en autonomie, ne doit pas mettre en difficulté le jeune mais au contraire a vocation à le préparer à la vie active et autonome. Il doit apprendre à gérer son budget, gérer ses documents administratifs, entretenir son appartement, faire ses courses et cuisiner, etc. L'accompagnement éducatif se situe autour de toutes ses démarches et tâches quotidiennes, complexes et nombreuses.

Un travail hybride entre travail individuel et travail d'équipe

La spécificité de ce service est le travail individuel de références éducatives : les éducateurs accompagnent seuls les jeunes sous leur référence (sauf cas particuliers). Toutefois, il s'agit également d'un travail d'équipe pour ne pas être seuls face aux situations rencontrées et proposer des ateliers pédagogiques collectifs aux jeunes.

Des réunions de synthèse permettent aux éducateurs d'avoir un temps de travail en équipe pour parler d'une situation. Cela évite de se sentir seul lorsqu'une situation est complexe mais également de favoriser la connaissance globale des problématiques de l'ensemble des jeunes accueillis sur le service. Elles permettent des réflexions croisées autour d'une situation donnée.

De même les ateliers collectifs favorisent d'une part l'élaboration en équipe de l'accompagnement proposé et d'autre part, la rencontre entre les jeunes autour de thèmes incontournables (les documents administratifs, combien coûte un logement autonome, quel est mon budget mensuel, comment renouveler mon titre de séjour, etc.). Ces ateliers se déroulent autour d'un goûter afin de créer un temps convivial et d'échange.



Hors Marseille

Nous retrouvons cette même stratégie éducative hors Marseille où le service compte 46 places réparties entre 13 appartements ou maisons de ville. A fur et à mesure de l'augmentation du parc d'appartements, les jeunes pris en charge ont intégré des logements en semi-autonomie. Cette modalité d'hébergement permet d'améliorer nettement la prise en charge même si cela a fait émerger aussi de nouvelles problématiques. L'accès à un logement mis à disposition par la structure apporte un cadre plus contenant et sécurisant pour le bien être des jeunes et permet surtout d'individualiser leurs parcours et de les préparer davantage à l'autonomie, ce type d'hébergement étant plus proche du principe de réalité de la vie d'adulte.

En termes d'autonomie, nous constatons une meilleure gestion du temps et de l'espace par les jeunes : entretien, respect des règles, alimentation (budget, courses, confection des repas). Cela leur permet de partager des temps de vie quotidienne entre pairs, ce qui favorise la socialisation et la solidarité. De plus, des temps éducatifs duels consolident la relation éducative et replacent davantage les jeunes accompagnés au centre du dispositif ce qui les rend encore plus acteurs de leur projet.

Dans le même temps, selon le profil de certains jeunes pris en charge, ce type d'hébergement n'est pas adapté. En effet, l'âge, les caractéristiques psychosociales (santé mentale, physique, parcours migratoire) et surtout le degré d'autonomie peuvent être des freins impactant la vie quotidienne de ces jeunes en appartement.

Le choix des jeunes intégrant des appartements se fait donc en fonction d'un certain nombre de critères mais tend vers toujours vers le même objectif de permettre au jeune d'accéder à davantage d'autonomie et de construire un projet consolidé pour sortir du dispositif. De manière générale ce type d'hébergement permet de garantir un accompagnement de qualité dans la bienveillance. Il est pleinement adapté au public MNA souvent très volontaire et désireux d'être accompagné.

● La MECS Cougit - Marseille 13015

L'entrée dans la MECS a fait l'objet d'un long travail de préparation et de réflexion tant pour les équipes éducatives que pour les jeunes accueillis. Dès le début de l'année, les professionnels en poste ont été invités par leurs chefs de service à se positionner sur une unité de la nouvelle stratégie d'hébergement en préparation (MECS Cougit, service appartements, MECS des Tuileries). Si, dans les premiers échanges, une majorité de salariés se positionnait naturellement sur le service appartements, ressenti comme moins contraignant en termes d'horaires notamment, le projet de la MECS est venu modifier peu à peu la perception du travail et du lieu et début juillet 2021, nous étions parvenus à la constitution d'une équipe éducative pour la MECS, très majoritairement convaincue de la qualité du dispositif. La MECS Cougit a été pensée sur un modèle de « rési-

dence étudiante ». Elle permet à la fois des rencontres et des temps de partage entre jeunes et professionnels au sein des salles communes, et l'apprentissage de l'autonomie de par la configuration des chambres, sortes de studios aménagés pour 1, 2 ou 3 jeunes et disposant notamment de kitchenettes. La MECS s'adresse à des jeunes MNA de 16 à 18 ans pour lesquels un accompagnement à l'autonomie est à consolider. Elle permet la mise en place d'un tremplin vers la vie en appartement semi-autonome.

L'équipe éducative se compose de 16 ETP éducatif dont 2 CIP et 1 IDE. 1 ETP de maîtresse de maison permet d'accompagner les jeunes vers une bonne gestion de leur lieu de vie. La surveillance de nuit est effectuée par des personnels dédiés.

Les axes travaillés avec les jeunes sont l'accès aux droits, l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle, la reconstitution d'un état civil, l'accès au sport à la culture et aux loisirs et l'accompagnement dans un parcours de santé individualisé.

L'entrée dans la MECS de ses 50 premiers occupants a été facilitée par le fait que les jeunes étaient déjà accompagnés par les éducateurs du service dans des dispositifs hôteliers, et qu'ils ont été associés à la mise en œuvre du projet de la MECS. Notamment, la parole leur a été donnée pour le choix des colocations dans les chambres doubles et triples. Cette association en amont de l'entrée dans les lieux, des jeunes et des professionnels, a réellement permis une prise de marques apaisée et sereine. Puis, à la faveur des réorientations, le groupe initial a accueilli de nouveaux résidents et ce sont finalement 67 jeunes qui y auront été pris en charge en 2021.

● La Maison des Tuileries - Marseille 13015

Cette structure a pour vocation l'accueil de mineurs non accompagnés dans une petite unité de vie disposant d'un taux d'encadrement socioéducatif important (7 ETP éducatif, 1 ETP IDE, 0,5 ETP CIP). Entre 12 et 15 jeunes peuvent y être accueillis. L'ouverture de ce lieu vise, une fois encore, à mettre en harmonie notre offre de service avec le cadre réglementaire et la typologie de notre public. Ainsi, l'accueil des jeunes en novembre 2021 sur la maison des Tuileries a permis d'une part, de fermer le dernier hôtel « historique » du service à Marseille et d'autre part de proposer une solution adaptée aux jeunes les plus vulnérables à la sortie de la mise à l'abri.

La maison des Tuileries accueille en effet des jeunes au profil psychique fragile, nécessitant un accompagnement renforcé et une présence éducative importante. Elle accueille également des jeunes de moins de 15 ans et plus généralement des MNA dont le degré d'autonomie ne correspond pas à une prise en charge sur le grand collectif de Cougit ou un appartement en semi-autonomie.

L'accompagnement éducatif est centré sur l'insertion scolaire et professionnelle et l'apprentissage de la



RETOUR DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE SUR L'OUVERTURE DE LA MAISON

Les jeunes ont intégré la MECS le lundi 15 novembre 2021 après deux mois de préparation avec l'équipe éducative, déjà recrutée. Nous avons pu à la fois préparer la cohésion d'équipe et les outils nécessaires à l'action éducative (règlement intérieur, répartition des chambres, DIPC et PPE, cahier de transmission, etc.).

Les 12 jeunes sont arrivés en même temps et ont pu exprimer, de manière éclectique leurs diverses émotions : des propos sur la difficulté à vivre ensemble, des angoisses liées à l'éloignement du centre-ville, des nouvelles règles de vie...

Les premières semaines ont été consacrées à la création du lien et à la relation humaine entre l'équipe éducative et les jeunes présents. Il a fallu poser les règles de vie tout en étant à l'écoute des besoins et des angoisses. Ce petit lieu de vie, à l'aspect familial, vient faire protection pour des jeunes avec de nombreux traumatismes. Dès lors, il est plus facile de venir déposer les expériences

traumatiques subies (passages à l'acte). Il a fallu mettre au travail lors de réunions d'équipes la prise en compte des émotions des professionnels au même titre que la prise en compte émotionnelle des jeunes. L'analyse des situations individuelles et la compréhension des problématiques des jeunes ont permis de mettre à distance les émotions personnelles pour professionnaliser l'action éducative. Une réunion pédagogique sur le thème de « l'affect dans la référence éducative » a également eu lieu pour échanger et construire l'accompagnement des parcours traumatiques et les places symboliques que nous occupons auprès de ces jeunes isolés familialement sur le territoire.

La bonne cohésion de l'équipe éducative (éducateurs, infirmiers, surveillants de nuit, maitresse de maison, chef de service, directrice de service) et la relation éducative créée avec chaque jeune ont permis d'apaiser la prise en charge et d'offrir aux jeunes un lieu serein et réconfortant.

vie quotidienne. La maison des Tuileries permet aux jeunes accueillis d'ébaucher leur projet professionnel et de scolarisation, d'acquérir les codes de la vie en collectivité, de sécuriser leur parcours de santé et de se préparer à l'autonomie.

Le quotidien à la MECS

Le rythme de vie quotidien est régi par des règles d'organisation : heures des repas, organisation des lessives et du nettoyage des chambres et salles de bains, heures de retour à la MECS et de coucher, respect des autres dans le vivre ensemble. Les jeunes sont pour la plupart scolarisés ou en insertion, ils se lèvent tôt et partent en transports en commun.

En partenariat avec le centre social du quartier, des cours de soutien scolaire et d'apprentissage du français leur sont proposés. De même, un partenariat avec la médiathèque leur permet d'y emprunter des livres. Certains jeunes pratiquent une activité sportive dans des clubs, notamment le football. Lors des soirées ou weekends, des activités ludiques, sportives ou cultu-

relles sont proposées par les éducateurs.

Une salle commune permet de prendre les repas ensemble, de proposer des temps partagés (baby-foot, jeux de société, aide aux devoirs) et d'offrir un espace salon avec la télévision. Les jeunes investissent beaucoup cet espace et s'y sentent bien. Enfin, un jardin leur permet de profiter de l'extérieur pour se détendre et préparer la mise en place d'un jardin floral et potager au printemps.

Objectifs pédagogiques et éducatifs spécifiques

La prise en charge en collectif permet de travailler plusieurs aspects de la vie quotidienne et de l'apprentissage des règles de vie en société :

- Vivre ensemble quels que soient la religion, le pays d'origine, la culture, les opinions politiques, etc.,
- Apprendre à avoir un rythme de vie sain : se lever le matin, prendre sa douche quotidiennement, laver ses vêtements, ranger et nettoyer sa chambre, avoir une alimentation correcte,

- Participer à des activités de groupe,
- S'exprimer lors des réunions jeunes et proposer des améliorations de leur lieu de vie.

La scolarisation et l'insertion professionnelle sont les premiers objectifs à atteindre pour les mineurs non accompagnés. Après leur test CASNAV et l'affectation par l'inspection académique, les dossiers d'inscription sont constitués et les jeunes débutent leur scolarité. Ils sont motivés et sérieux pour la plupart. Nous avons investi dans des manuels scolaires pour accompagner aussi l'aide aux devoirs en fin de journée.

L'accompagnement médical se fait en coordination entre les éducateurs et l'infirmier du service.

Les démarches administratives se font tout au long du suivi avec la constitution du dossier préfecture par le regroupement des divers documents et la réalisation de cartes consulaires et passeports.

● Les mini-collectifs sur le Hors Marseille

La disparition à terme des prises en charge à l'hôtel et le constat que celles en appartement ne sont pas adaptées à tous, et notamment aux plus jeunes, ont fait émerger l'idée de créer des mini-collectifs de 5/6 jeunes avec des locaux pour les professionnels à proximité. Il s'agit de maintenir une colocation avec plusieurs jeunes mais élargie, afin de sécuriser davantage les plus jeunes et les plus vulnérables. Hors Marseille, comme nous estimions que les hébergements

hôteliers d'Istres et Arles devaient prioritairement être arrêtés, nous nous sommes mis en quête de biens locatifs d'abord sur ces deux secteurs. La signature de baux d'appartements s'est poursuivie durant toute l'année, mais pour créer des mini-collectifs la recherche de maisons apparaissait nécessaire. Ainsi entre octobre et décembre 2021, deux maisons ont été louées.

Au début ce sont les jeunes installés dans les hôtels qui ont intégré les maisons, mais à terme, il s'agira d'y installer les plus jeunes et les plus fragiles. En effet, la particularité de ces deux maisons, c'est qu'il est possible d'y prévoir des espaces sécurisés pour les professionnels. De ce fait, jeunes et professionnels partagent davantage de temps ensemble, ce qui favorise grandement la relation éducative et permet aux professionnels de disposer de davantage d'éléments d'observation et d'affiner leur prise en charge en fonction de ce qu'ils voient et de l'analyse qu'ils en font. Si des craintes avaient été exprimées par les professionnels sur le partage de locaux, à l'usage ils sont unanimement satisfaits de cette nouvelle modalité de fonctionnement.

Quant aux jeunes, ils ont exprimé face au directeur de service une gratitude qui montre l'évolution positive qu'ils constatent dans leur parcours au sein de notre dispositif.

Perspectives 2022

Procéder à la même démarche à Vitrolles, l'expérience précédente ayant été concluante.

RETOUR D'EXPERIENCE : DE LA FERMETURE DE L'HÔTEL D'ISTRES À L'OUVERTURE D'UN MINI-COLLECTIF

Ouvert depuis avril 2019 l'hôtel d'Istres accueillait 10 jeunes mineurs non accompagnés dans de petits studios individualisés où étaient hébergés deux jeunes. Permettant dans un premier temps de pallier l'urgence de ces prises en charge, l'hébergement en hôtel a finalement complexifié l'accompagnement de ces jeunes.

La promiscuité dans les chambres amenait certaines tensions entre les jeunes. Le respect de l'intimité de chacun y était compromis que cela soit entre eux ou lors des entretiens menés par les éducateurs, la configuration du lieu ne permettant pas de s'isoler. A cela s'ajoutait pour l'équipe la difficulté de recueillir

de réelles observations éducatives. Le ménage étant réalisé par un prestataire de l'hôtel, l'accompagnement autour de l'entretien de son espace de vie et de l'hygiène était difficile. Les cuisines des studios ne permettant pas de stocker d'alimentation et les jeunes se voyant livrer les repas, le travail autour de leur élaboration n'était pas possible non plus. A la fin de l'année 2020, le service a commencé à louer des appartements et l'équipe éducative, en accord avec la direction, a décidé de transférer les premiers jeunes qui étaient arrivés sur l'hôtel. Peu à peu, le nombre d'appartement a augmenté jusqu'à l'arrêt définitif de cette prestation hôtelière en novembre



2021. Les derniers jeunes accueillis intègrent à présent un lieu d'hébergement sous forme de petit collectif de quatre jeunes, dont le dernier étage est réservé à l'équipe pluri professionnelle. L'ensemble de l'équipe peut désormais être sur place et de ce fait être davantage en interaction avec les jeunes dans leur quotidien. En outre cet espace fait également office de lieu neutre et permet de rencontrer tous les jeunes accompagnés sur Istres, en dehors des appartements, favorisant ainsi le partage, la rencontre entre eux et l'efficacité des accompagnements (cadre délimité et plus sécurisant).

Cette maison va permettre d'initier de nouveaux projets autour de problématiques identifiées dans le quotidien et une nouvelle organisation a vu le jour. Les courses d'hygiène et d'alimentation sont réalisées dans un premier temps avec les éducateurs pour leur permettre en premier lieu d'observer les habitudes alimentaires des jeunes mettant en avant le partage culturel, repérer d'éventuelles difficultés (lecture des étiquettes, calcul des prix, respect du budget) afin de pouvoir par la suite ajuster les accompagnements. Des ateliers sont proposés régulièrement aux jeunes afin de travailler sur ces notions d'autonomisation en appartement : équilibre alimentaire, préparation des repas, découverte et utilisation des différents produits d'entretien... mais aussi des moments de jeux collectifs. Ces temps partagés renforcent la relation éducative et responsabilisent davantage les jeunes accompagnés. Ils sont principalement et directement impliqués dans leurs accompagnements et cela les rend encore plus acteurs de leurs projets.

Nous observons la disparition de certaines tensions, et une diminution significative du sentiment que l'éducateur doit

« faire à la place de ». Chaque acte est travaillé de manière éducative en amont, en premier lieu avec eux, puis peu à peu en autonomie. Cela vient temporaliser et rythmer leurs prises en charge. Les jeunes ont rapidement su s'approprier leurs nouveaux lieux de vie qui les impliquent à tous les niveaux : alimentation, entretien, mais également prise en compte de la consommation énergétique par exemple. Leurs espaces personnels étant plus grands, cela facilite également le travail scolaire et le vivre ensemble. Leur intégration citoyenne a également été directement impactée : les lieux de vie étant tous situés dans le centre de la commune, cela facilite leur incorporation dans la vie de la ville : transports en commun plus accessibles, commerces de proximité, vie sociale avec les habitants du quartier...

Les professionnels devront rester attentifs à leurs temps de présence auprès d'eux. A ce jour, il peut être compliqué de leur faire comprendre que nous venons travailler dans les bureaux de l'étage sans être immédiatement et systématiquement disponibles pour eux. Ce changement d'hébergement permet un accompagnement global de qualité qui ouvre toutes les possibilités du travail éducatif.

Paroles de jeunes

J : « ici l'espace est plus grand, on peut faire la cuisine, c'est la ville y a des gens, là-bas on ne voyait pas les gens. Ici ils font des activités qu'on peut regarder. »

M : « c'est nous qui faisons par nous-mêmes maintenant. »

M : « ah non je pourrais pas retourner à l'hôtel. »

A. : « on peut faire à manger, dans notre chambre on peut travailler tranquille, ici tu restes plus longtemps on peut parler ensemble. »

In fine, avec la création de la MECS Cougit (50 places), de la maison des Tuileries (12 places), ces mini-collectifs viennent compléter une offre d'hébergement permettant aujourd'hui de se situer dans l'adaptabilité aux besoins du jeune ou en tout cas de s'en rapprocher fortement.

● Les innovations

Marseille : Les places de repli

Lorsque l'offre de service a été pensée, au moment de la récente réorganisation du service, il nous a paru nécessaire de conserver quelques places au sein de dispositifs hôteliers. En effet, cette modalité, permettant d'accueillir des jeunes en urgence (lorsqu'il n'y a pas de places sur les collectifs), contribue à garantir l'accueil inconditionnel des jeunes, qui plus est au sein d'établissements avec lesquels nous travaillons depuis plusieurs années et qui répondent à un cahier des charges exigeant. Cela peut permettre aussi d'accueillir, en « repli », des jeunes qui décompensent sur leur lieu d'hébergement habituel, rattrapés par la difficulté de vivre en collectif ou pour lesquels un cadre trop contenant n'est pas tenable. Enfin, ces places permettent de prendre en charge un jeune sur une courte durée pour pouvoir évaluer sereinement sa réorientation sur un autre dispositif, au sein ou à l'extérieur du Pôle MNA.

Hors Marseille : l'Hôtel du Rove

L'hôtel les Terrasses du Rove accueille 20 jeunes en file active, il est complètement privatisé et n'offre plus de chambres à d'autres résidents que les MNA. Avec les années, il s'est installé sur cet hôtel un fonctionnement que l'on pourrait qualifier de familial et qui tient essentiellement aux personnalités de l'hôtelier et de son fils. En effet, ces hôtes montrent un grand intérêt pour le public accueilli et établissent avec chacun des jeunes une relation bienveillante mais faite aussi d'autorité. Ainsi un respect réciproque s'est installé entre les jeunes et les hôteliers ce qui est pour nous, service éducatif, une vraie plus-value pour faire intégrer le cadre et les règles des prises en charge et pour gérer les tensions dans les relations entre jeunes.

De plus, les jeunes bénéficient là d'une présence d'adultes 24h/24h, ce qui est sécurisant et synonyme de diminution des angoisses liées à leur isolement familial. Souvent la confiance s'installe et le jeune se confie régulièrement aux hôteliers, ce qui nous permet d'être alertés sur la fragilité psychique de certains, qu'elle soit ponctuelle ou chronique. La privatisation de cet hôtel participe également à ce que les jeunes se sentent davantage « chez eux », puisque tous les espaces de l'hôtel leur sont dédiés. Même si les repas sont livrés et que leurs horaires ne sont pas déterminés, il n'est pas rare de voir quatre ou cinq jeunes se réunir autour d'une même table pour partager leur repas, ce qui participe là encore à créer une ambiance plus chaleureuse que dans un hôtel lambda.

Et de fait nous constatons que malgré un nombre conséquent de résidents (20 jeunes) quelquefois avec des profils compliqués, les incidents graves sont rares. Même si nous retrouvons parfois les mêmes problématiques que sur d'autres collectifs (vols, bagarres, tensions...), nous sommes convaincus que le fonctionnement de cet établissement tempère et finalement évite des problèmes.

La situation géographique du Rove, à la charnière entre Marseille et le Hors Marseille, s'avère également bénéfique pour la construction des projets des jeunes et leurs orientations futures. Enfin, nous pouvons saluer le grand professionnalisme des trois éducateurs présents, allié à leur engagement, et qui sont également des gages de réussite du fonctionnement de cet établissement. Au vu de cet ensemble, il est privilégié pour l'instant de maintenir les prises en charge sur cet hôtel en 2022 avec l'idée de faire évoluer ce lieu vers des modalités de prises en charge en conformité avec ce qui est attendu du législateur, mais dans la volonté de le conserver au regard de son bilan particulièrement positif.

■ LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ

Les jeunes accueillis souffrent parfois d'un parcours de santé chaotique, ils ont été affaiblis par le parcours migratoire et des violences ont laissé des traumatismes. Nos équipes pluridisciplinaires ont intégré des personnels soignants dont la mission principale est de rétablir un parcours de santé, et de soin si nécessaire, cohérent.

2021 aura été encore marquée par la crise sanitaire. L'équipe infirmière du service, forte de son expérience de 2020, a fait de la prévention et l'accompagnement vers la vaccination des jeunes accueillis un des axes stratégiques majeurs de cette année.

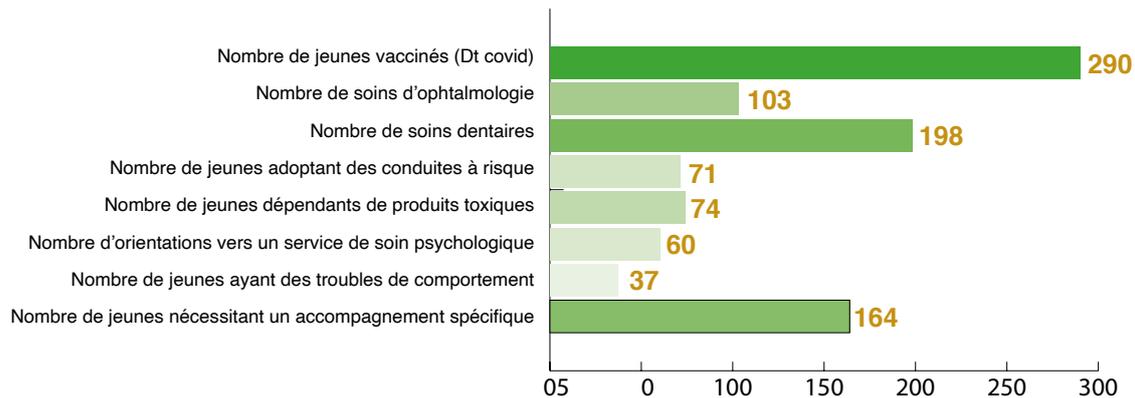
A Marseille, l'accompagnement vers la vaccination a été facilité par la mise en œuvre de réunions d'informations collectives sur les deux maisons d'enfants et auprès des jeunes en semi-autonomie. Des acteurs de la lutte contre le Covid19 ont également été invités sur des temps d'échanges avec les jeunes concernés. Les 4 IDE du service bénéficient d'infirmières sur les lieux d'hébergement et/ou bases de service, ce qui visible leur disponibilité : ils sont connus de l'ensemble des jeunes qu'ils ont vocation à accompagner. Les deux IDE du territoire marseillais ont mis en place des temps spécifiques pour accompagner les situations les plus complexes, des temps libres durant lesquels les jeunes peuvent venir les solliciter et des temps auprès des équipes éducatives pour permettre la prise en compte par l'ensemble des acteurs de leur place spécifique dans le parcours de santé des jeunes accueillis. Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective et sexuelle ont été mises en œuvre auprès des jeunes, avec plus ou moins de succès en fonction des thématiques et des jeunes ayant participé aux ateliers.



Un des éléments importants observés en 2021 dans la prise en charge sanitaire des jeunes a été l'augmentation des situations de détresses psychiques et de décompensations. Pour 2022, l'accompagnement à une meilleure prise en compte des spécificités des jeunes présentant des profils psychiatriques sera un

axe majeur, déjà amorcé en 2021 avec des rencontres avec l'équipe mobile des urgences psychiatriques de l'AP-HM et une rencontre prévue en 2022 avec le SSSIAT.

Données de santé



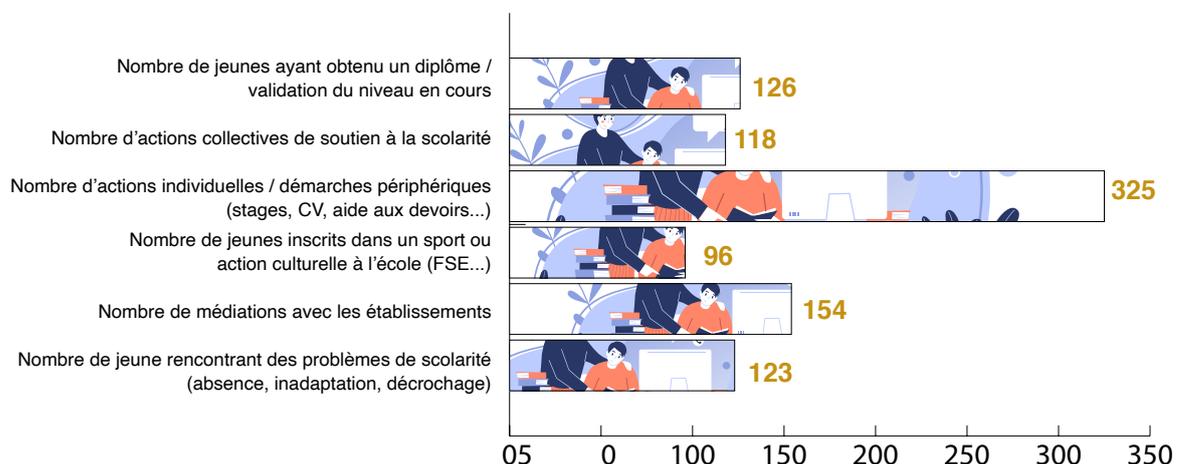
SCOLARITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Entamé dès la mise à l'abri, le suivi de la scolarité intègre pleinement les projets éducatifs individualisés des jeunes accueillis. Nous les accompagnons dans les acquisitions de savoirs nécessaires à leur évolution. Nous développons des actions de soutien scolaire ou de découverte des métiers. A l'interne nos conseillers en insertion professionnelle sont la courroie de transmission entre l'éducatif, le scolaire et l'insertion professionnelle. A l'externe, ce sont autant de partena-

riats que nous affinons avec l'Education nationale, la Chambre des métiers, voire les Missions locales.

La question de la formation qualifiante est prégnante dans le parcours des jeunes car l'accès à un emploi est primordial dans la procédure de demande de titre de séjour. Aussi, les équipes éducatives accompagnent-elles les jeunes dans la construction d'un projet et dans les démarches d'insertion professionnelle. L'apprentissage étant une source de qualification et d'emploi, il est proposé comme voie d'insertion possible.

Scolarité

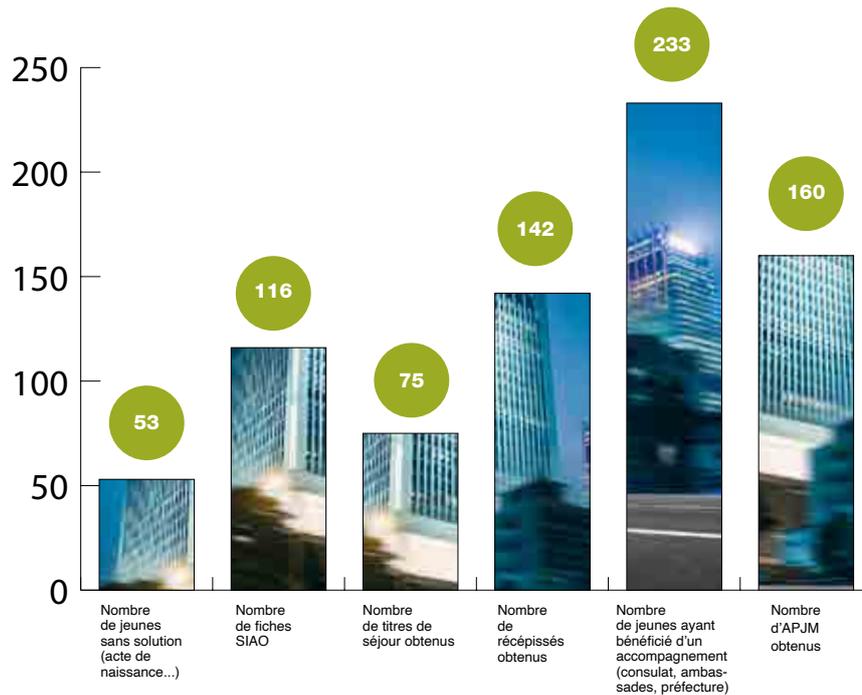


■ LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET SOCIALISANTES

Les démarches liées au séjour doivent se poursuivre auprès des jeunes jusqu'à leur majorité et parfois dans leur 19^e année. Ainsi, les équipes éducatives, en lien avec nos juristes, proposent aux jeunes de les accom-

pagner dans toutes leurs démarches administratives visant à préparer le dépôt d'une première demande de titre de séjour. Pour ce faire, il est parfois nécessaire de poursuivre l'accompagnement éducatif individualisé au-delà de la majorité. Nous étudions alors, avec les services compétents du département, l'opportunité de soutenir une demande de contrat jeune majeur.

Démarches administratives



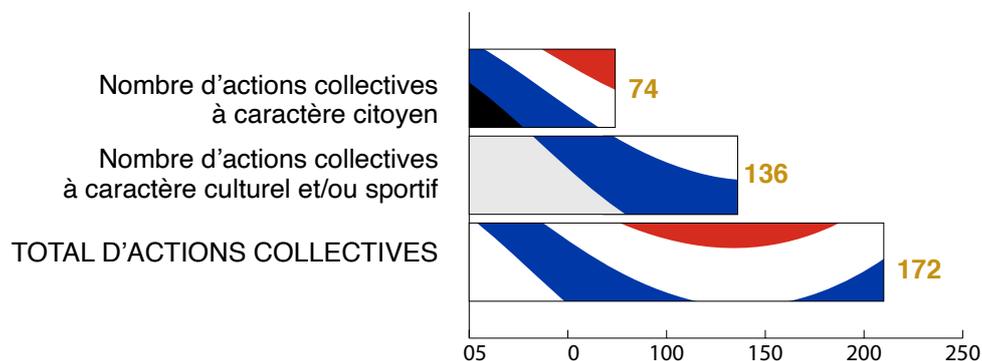
Le parcours éducatif de ces jeunes est jalonné, on le voit, de grandes priorités. Cependant, les équipes éducatives veillent également à étayer leur quotidien en leur proposant de se réaliser par des activités de loisirs

à vocation culturelle ou sportive, dans la double visée d'un travail sur l'intégration et de partages de moments de détente indispensables.

Sport – Culture - Loisirs



Actions collectives proposées par les éducateurs



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En 2021, le service hébergement du Pôle s'est professionnalisé tout en se diversifiant. Par l'harmonisation des procédures entre Marseille et le Hors Marseille, l'équité des prises en charge est de plus en plus garantie, ce qui crée un sentiment de justice chez les bénéficiaires et met davantage de cohérence dans les parcours des jeunes.

Enfin, repenser les organisations a permis de renforcer la notion de qualité de vie au travail parmi les professionnels, en plus de mieux prendre en charge le public accueilli. En outre, la fermeture progressive imposée des hôtels nous a demandé d'être créatifs dans la manière de projeter la suite en variant les modalités d'accueil et en proposant un panel de réponses différenciées et adaptées.

Perspectives 2022

Le service s'inscrit dans la continuité des stratégies initiées en 2021.

Les fermetures des hôtels de Vitrolles et Martigues sont déjà prévues et il conviendra de développer les diverses formes d'hébergement (studio unique, colocation, mini-collectifs, collectifs plus importants...).

La particularité de l'hôtel du Rove doit être valorisée et si à terme, il devait être mis fin à cette collaboration, ses modalités de fonctionnement ayant montré tout

leur intérêt, il conviendra de les dupliquer sur un autre lieu.

La question du partenariat sur les questions de logement sera une priorité car c'est aujourd'hui le principal frein à la réussite du parcours des jeunes.

En parallèle la redéfinition des territoires facilitera la possibilité d'inscrire le jeune dans ce même territoire pour favoriser mieux encore son intégration.

Nous aurons l'ambition de nous ouvrir vers l'extérieur en repérant et en nous faisant repérer par l'ensemble des acteurs de terrain et institutionnels.

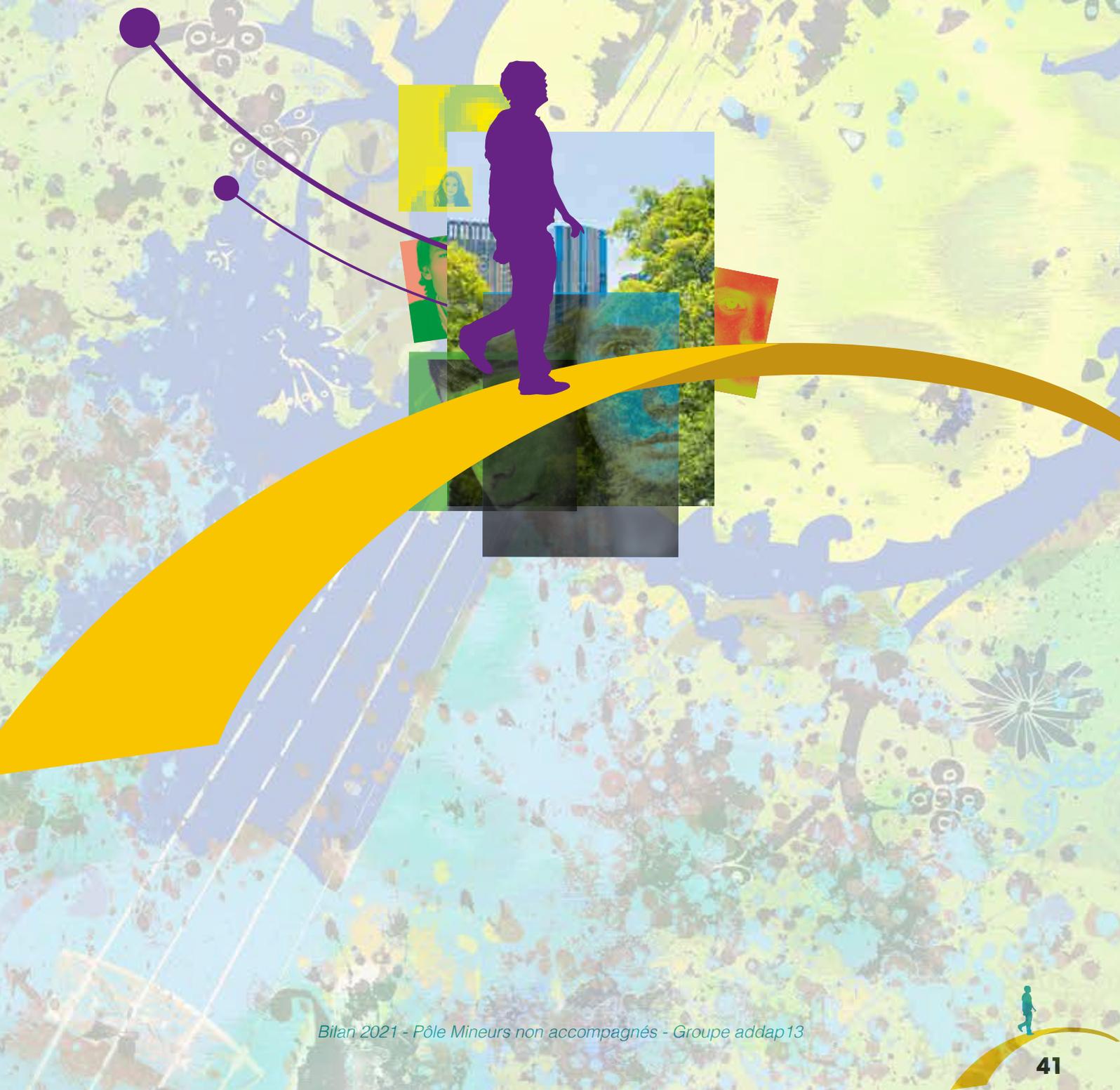
Nous continuerons à favoriser l'intégration de notre public par « le vivre et le faire avec », qui sont synonymes et garants de socialisation : des projets sont en vue dans les domaines culturel, sportif, écologique et citoyen.

Finalement c'est bien la question du sens éducatif qui est centrale dans l'identité de notre MECS et qu'il conviendra d'affirmer encore davantage.

SERVICE ACCOMPAGNEMENT ET HEBERGEMENT

Responsable Manon Tervel

Base de direction : 35, boulevard de Briançon 13003 Marseille



■ 2021, UN VÉRITABLE TOURNANT

Cette année marque une véritable restructuration du service avec de véritables changements, en termes de missions, de fonctionnement et de financement. Cet ensemble nous a amenés à changer la dénomination du service. Historiquement intitulé Insertion par le logement, il se nomme aujourd'hui *Service Accompagnement et Hébergement* et regroupe les deux missions principales que sont

- ☛ L'Accompagnement des Parcours Atypiques (APA).
- ☛ L'Accompagnement des Parcours issus de Prévention Spécialisée (APS).

Accompagnement des parcours issus de prévention spécialisée

Notre parc locatif ALT a été réduit (de 15 à 8 logements) cette année afin de poursuivre nos objectifs de mise à l'équilibre budgétaire tout en répondant aux besoins d'hébergement issus des services de prévention spécialisée.

Accompagnement des parcours atypiques issus de l'aide sociale à l'enfance (APA)

2021 a été marquée par l'augmentation du nombre de jeunes accueillis et la pérennisation de nos pratiques éducatives. Conformément à notre projet de service et en accord avec le conseil départemental, ce service accompagne et héberge 22 jeunes issus de l'ASE (mineurs et majeurs atypiques) – 20 accueils et 2 places d'urgence. Cette montée en charge a été corrélée à des recrutements de personnels, effectués et à venir.

Durant l'année 2021, les moyens humains du service ont été les suivants :

- ☛ 1 chef de service éducatif,
- ☛ 5 ETP éducateur spécialisé ou diplôme similaire/équivalent,
- ☛ 1 éducateur en formation (en cours d'emploi),
- ☛ 1 psychologue clinicienne vacataire (14/h par semaine),
- ☛ 1 apprenti pour le service Marseille,
- ☛ 1 stagiaire CESF pour le service Marseille,
- ☛ 2 surveillants de nuit (un troisième prenant son poste au 3 janvier 2022).

En 2022, nous accueillerons un infirmier diplômé d'Etat à temps plein qui interviendra à Marseille et à Istres, où sont hébergés nos publics issus de l'ASE. Il s'agira d'optimiser l'accompagnement au parcours de santé via des temps de rendez-vous individuel pour le suivi des soins, la mise en place d'actions de prévention et l'accompagnement sanitaire. Enfin, le hors Marseille

accueillera un troisième éducateur spécialisé en début d'année 2022.

En parallèle et dans un souci de mise en adéquation de nos pratiques, le service s'est doté des outils issus de la loi du 2 janvier 2002. Plusieurs réunions de travail en interne nous ont permis de mettre en place :

- ☛ Le document individuel de prise en charge (DIPC) ;
- ☛ Un règlement de fonctionnement ;
- ☛ Un livret d'accueil (un spécifique pour le public ASE et une autre version pour le public accueilli en ALT).

Devant le besoin de structurer particulièrement cette mission APA compte tenu d'une mise en œuvre récente, d'une forte montée en charge et de la complexité des prises en charge liées notamment au profil du public accueilli, nous nous sommes attachés à élaborer des protocoles permettant de structurer et organiser cette mission :

- ☛ Un protocole d'admission *jeune incasable* à destination de l'ensemble des MDS des Bouches-du-Rhône.
- ☛ Un protocole *incident* afin d'optimiser nos pratiques en cas de situation violente.
- ☛ Un protocole *gestion de la prise médicamenteuse* du fait du nombre important de jeunes accueillis ayant un traitement médical plus ou moins lourd.

Perspective 2022

Diffusion effective de ces documents.

En 2021 nous nous sommes attachés à renforcer l'accompagnement éducatif auprès des jeunes issus de l'ASE, avec une présence éducative comprise entre 9 h et 18 h du lundi au dimanche. Ces horaires s'entendant modulables en fonction de la situation du jeune : urgence sanitaire, accompagnement à un rendez-vous spécifique, accueil d'un nouveau jeune sur le service... Le cadre d'astreinte est joignable à partir de 18 h et les surveillants de nuit sont présents de 20 h à 6 h. L'astreinte cadre a été effective toute l'année de 20 h à 8 h en semaine et 24h/24 le weekend pour l'ensemble des mineurs : gestion des alertes et urgences, maintien du lien avec les équipes éducatives, les surveillants de nuit, les jeunes et les hôteliers.

Nous avons recruté trois surveillants de nuit, un homme et deux femmes (cette mixité a permis une complémentarité bienvenue dans l'accompagnement et l'approche), intervenant à Marseille, Istres et Arles (en fonction des lieux d'hébergement et présences effectives du public). Ces derniers procèdent à une surveillance sous forme de ronde renforcée afin de prévenir et repérer les situations à risques, ce qui implique des temps de présence et de dialogue importants avec les jeunes. En outre et lors de situations urgentes, ils



étaient disponibles pour intervenir sur n'importe quel lieu d'hébergement. En parallèle et par application du principe de solidarité inter services, les surveillants de nuit de notre service ont pu intervenir quelquefois pour des jeunes accueillis dans le Pôle MNA. Les surveillants de nuit rendent compte de leurs observations au cadre d'astreinte qui relaie l'information à l'équipe éducative.

En 2022, nous nous efforcerons à ce qu'ils participent à quelques réunions d'équipe pour renforcer la cohésion interne et les continuités éducatives.

2021 a été également marquée par l'arrivée d'une psychologue clinicienne (vacation 14h/semaine), qui intervient deux jours sur site, un jour à Istres et un autre à Marseille. A son arrivée, un véritable travail de rencontre et de création de liens avec les jeunes atypiques a été initié, qui a été favorablement réceptionné par les jeunes qui sollicitent régulièrement sa présence. La présence de cette compétence dans l'équipe éducative permet un éclairage et une meilleure compréhension des comportements et attitudes des jeunes (état émotionnel, fonctionnement psychique...).

Perspective 2022

La psychologue poursuivra sa présence auprès de l'équipe et des jeunes sur le terrain.

En complément, elle développera des missions complémentaires avec notre public :

- ▣ Ateliers thérapeutiques, seule ou en binôme avec les éducateurs, de type groupe de parole, photo-langage, groupe avec support à l'expression ;
- ▣ Ateliers randonnées et créations artistiques avec analyse des productions et mise en parole, relaxation... ;
- ▣ Ateliers de prévention autour de différents thèmes : gestion du stress et de l'anxiété, émotions, addictions et conduites à risques, sommeil....

La constitution de cette véritable équipe pluridisciplinaire a déjà démontré une réelle plus-value dans la prise en charge et l'accompagnement du public hébergé par notre service.

Perspective 2022

Une année de stabilisation des missions et des acquis.

■ ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ATYPIQUES ISSUS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (APA)

Données chiffrées 2021

2021 a été marquée par l'augmentation du nombre de jeunes accueillis et la pérennisation de nos pra-

tiques éducatives. Conformément à notre projet de service et en accord avec le conseil départemental, ce service accompagne et héberge 22 jeunes issus de l'ASE (mineurs et majeurs atypiques) - 20 accueils et 2 places d'urgence

- ▣ Nombre total de nuitées : **1 205**
- ▣ Nombre de jeunes incasables et majeurs atypiques pris en charge en 2021 : **24**
- ▣ Nombre de jeunes incasables et majeurs atypiques sortis en 2021 : **11**
- ▣ Jeunes en hôtel en 2021 : **17**
- ▣ Jeunes en appart-hôtel : **4**
- ▣ Jeunes en logement autonome : **4**
- ▣ Durée moyenne de prise en charge : **9 mois**
- ▣ Nombre de jeunes accueillis à Marseille : **18**
- ▣ Nombre de jeunes accueillis à Istres et Arles : **6**

Motifs des sorties :

- ▣ **1** fugue (donc fin de prise en charge),
- ▣ **5** réorientations lieux de vie/autres structures adaptées aux jeunes,
- ▣ **1** placement PJJ suite à déferrement,
- ▣ **1** fin de prise en charge pour violence physique sur professionnel de l'addap13,
- ▣ **2** fins de prise en charge pour non-respect des obligations du CJM,
- ▣ **1** refus de CJM.

● Mineurs atypiques

L'accueil des mineurs atypiques s'articule autour d'un protocole d'admission élaboré durant l'année 2021. Le rapport de candidature rédigé par une MDS du département est adressé au Directeur général adjoint et à la chef de service APA de notre association, ainsi qu'au Directeur adjoint Enfance Famille de l'ASE. Une décision sera prise après un temps d'échange autour de la situation. Il est à relever que l'équipe éducative est régulièrement consultée avant cette prise de décision. En cas de validation de la candidature, le référent ASE du jeune sera contacté afin d'organiser un entretien d'admission avec le jeune dans nos locaux. Suite à cet entretien, le jeune peut intégrer le service. Un kit hygiène complet et adapté à son profil lui est alors remis, ainsi que les coordonnées de l'équipe, le règlement de fonctionnement, et le livret d'accueil. Il est ensuite accompagné par un membre de l'équipe éducative sur son lieu d'hébergement. La mise en place de l'accompagnement éducatif débute dès cet instant.



En 2021, les mineurs accueillis étaient âgés de 13 à 18 ans et présentaient des problématiques diverses : conduite prostitutionnelle, consommation de produits stupéfiants, errance, violence... sur fond de carences éducatives et affectives importantes. L'accompagnement proposé au sein du service est conçu pour des jeunes ayant épuisé l'ensemble des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Conformément à l'accord de tarification, chaque jeune bénéficie de :

- 50 euros d'argent de poche par mois,
- 60 euros d'argent de vêture par mois,
- 10 euros de recharge téléphonique par mois,
- un budget alimentation adapté à chaque situation (hôtel/ Appartement, appartement, niveau d'autonomie...),
- un ticket coiffeur par mois,
- un budget dédié aux activités pédagogiques.

Marseille

La prise en charge proposée est principalement un hébergement en établissement hôtelier.

En effet, l'installation au sein d'un logement autonome semble très souvent prématurée (l'appartement 'hôtel' demeurant toutefois une réelle alternative pour des jeunes âgés de 17 ans et plus). Ce type d'hébergement permet de garantir la présence d'un adulte 24h/24 et 7j/7 (hôtelier/réceptionniste/veilleur de nuit) mais également d'entreprendre un accompagnement axé sur l'autonomie. Les jeunes seront accompagnés pour effectuer leurs courses, apprendre à préparer des repas, entretenir leurs affaires...

Ce type de structure et d'accompagnement s'avère bénéfique pour la plupart des jeunes accueillis au sein du service. Ils parviennent à se saisir de ce fonctionnement afin de réaliser leurs projets et d'avancer dans leur parcours de vie personnel.

Toutefois si la prise en charge hôtelière convient à certaines situations, elle ne peut perdurer plusieurs mois. En effet nous observons chez certains jeunes une propension à y reproduire des comportements inadaptés et menant parfois à la rupture. Nous sommes alors parfois contraints de déplacer les jeunes ce qui ne favorise pas la stabilisation de leur parcours.

Afin de pallier cette difficulté, un éloignement hors Marseille est toujours réfléchi et proposé pour permettre au jeune de sortir de son milieu « ordinaire » qui peut s'avérer néfaste pour lui. L'éloignement géographique permet en effet de limiter les mises en danger mais également de provoquer une réelle mise à distance des problématiques rencontrées sur le territoire (problème avec le réseau de stupéfiants, menaces, vio-

lences, relation avec des parents intrusifs dans la mesure de placement...). Cependant, cet éloignement est rarement réalisable. En effet, ayant bien souvent grandi à Marseille, les jeunes, même s'ils sont parfois négativement rattrapés par leur passé, ne parviennent plus à se protéger ni à accepter de l'être. Ancrés dans cette ville, ils refusent catégoriquement de la quitter.

Pour deux situations nous avons expérimenté la mise à disposition d'une place dans les MECS du Pôle Mineurs non accompagnés. La MECS Cougit a ainsi permis d'accueillir un jeune homme de 13 ans et la MECS des Tuileries nous a permis de prendre en charge en urgence un jeune exclu de son établissement.

Dans ces deux situations, nous expérimentons la possibilité de mutualiser nos moyens internes, diversifiant ainsi nos modalités d'hébergement et croisant les pratiques de protection de l'enfance.

Perspectives 2022

Continuer de mobiliser les ressources internes au Groupe addap13 : prises en charge séquentielles fondées sur l'intervention de plusieurs services et dispositifs internes.

Penser la création de mini collectifs.

Proposer des prises en charge impliquant des partenaires en fonction de chacune des situations.

L'accompagnement de ces mineurs peut s'avérer énergivore. Nous ne fonctionnons pas sur un modèle de référence éducative, ceci pour ne pas essouffler l'équipe éducative (enfermement), et donner toutes leurs chances aux jeunes (ne pas reproduire les schémas antérieurs). Cependant, compte tenu de la charge importante des démarches administratives relatives à chaque situation, depuis décembre 2021 nous avons désigné deux éducateurs par situation (à Marseille), en tant que référents administratifs. En 2022 nous évaluons la pertinence de cette modalité de manière à la réajuster autant que de besoin.

Les diverses expériences vécues par les professionnels depuis la création du service APA ont permis d'ancre un certain nombre de pratiques professionnelles. En outre, les propositions éducatives sont, de fait, de mieux en mieux adaptées au public accueilli.

En 2021, l'équipe éducative, en parallèle des temps d'accompagnement individuel, a initié des temps collectifs (2 jeunes et 2 éducateurs) permettant de travailler différemment et d'observer les comportements des jeunes vis-à-vis du groupe. Des sorties à OK CORRAL et au Frioul ont été organisées.

Au final, nous prenons la mesure des profils des jeunes qui nous sont confiés et proposons des accompagnements éducatifs individualisés construits autour de démarches diverses, souples et réactives alliant collectif et individuel dans une logique de recherche per-



manente d'innovation et de « pas de côté ». Ce sont ces agilités qui nous ont permis en 2021 de structurer nos pratiques autour d'une prise de risque raisonnée et qu'il faudra encore affiner.

Perspectives 2022

Poursuivre l'élaboration de postures et de pratiques professionnelles innovantes.

Hors Marseille

Nous avons accueilli, hébergé et accompagné 7 jeunes mineurs et majeurs orientés pour la plupart par la MDS d'Istres et présentant une grande diversité de profils et situations.

- ✦ Une jeune femme (19 ans) est actuellement en logement autonome à Arles depuis juin 2020.
- ✦ Un jeune homme (18 ans) a été accueilli en urgence à l'hôtel Kyriad d'Arles avant d'être réorienté vers l'association Acte13 à Aix en Provence sur du logement diffus (temps de prise en charge : un mois et demi).
- ✦ Un jeune homme (16 ans) a été réorienté vers un lieu de vie à Agen après 6 mois de prise en charge sur notre service (multiples changements de lieux d'hébergement sur le département).
- ✦ Trois jeunes hommes (18 et 17 ans) sont actuellement accueillis sur un appart 'hôtel à Istres (durées respectives de prise en charge : 1 an, 4 mois et 7 mois).
- ✦ Un jeune homme (16 ans) a été accueilli quelques semaines à Istres avant d'être orienté vers le service APA Marseille (intégré dans le recueil statistique de Marseille au titre de 2021).

En parallèle, il existe une différence entre Marseille et hors Marseille. En effet, les modalités d'admission à Istres s'effectuent systématiquement de manière anticipée alors que les arrivées à Marseille relèvent plus souvent d'un accueil d'urgence qui tend ensuite à se pérenniser. 2021 a été ponctuée de nombreuses entrées et sorties au sein du service Marseille. La difficulté pour l'équipe hors Marseille tient plutôt à son éloignement géographique et à l'absence de bureaux au sein de l'appart hôtel où sont hébergés les jeunes, ces deux paramètres impliquant des difficultés en termes d'organisation et de présence éducative.

Le bilan des jeunes accompagnés à Istres et ceux accompagnés à Marseille en 2021, retracé ci-après, reflète la mise en place de modalités adaptées aux spécificités territoriales et illustre le fait que ces jeunes aux profils et histoires très différents ont pu trouver un lieu de répit en arrivant sur notre service.

Certains (5) ont été placés la majeure partie de leur vie, ils ne trouvent plus leur place en Mecs, la collectivité étant trop étouffante, ils ont fugué à de nombreuses reprises, et ont pu commettre des actes violents envers les professionnels ou leurs pairs. Nous avons repéré que la souplesse dont nous faisons preuve sur notre service pouvait permettre à ces jeunes-là de trouver une réelle sérénité avec l'envie d'avancer. Leur condition de grands adolescents permet par ailleurs une souplesse plus grande qu'avec de plus petits. Le travail d'accès à l'autonomie au travers d'un hébergement en appart 'hôtel (studio avec kitchenette) semble également être une des clés pour accompagner ces jeunes au quotidien.

D'autres jeunes (2) sont suivis par l'aide sociale à l'enfance également mais n'ont pas connu de parcours de placement aussi long que ceux décrits précédemment. Le travail avec les familles n'est pas toujours réalisable, voire souhaitable. Nous veillons à adapter notre accompagnement en fonction des situations et/ou des désirs des jeunes et leurs familles tout en prenant en compte les droits de visite et d'hébergement ordonnées par le magistrat s'il y en a. Nous tachons d'accompagner ces jeunes en fonction de leur potentiel tout en tenant compte aussi de leurs fragilités/freins. Pour 4 d'entre eux, un travail autour de la santé est ou a été effectué au vu de leur consommation importante de cannabis.

Chaque jeune arrivé mineur sur notre service, a pu bénéficier d'un contrat jeune majeur à ses 18 ans. Un réel travail en partenariat avec les inspecteurs et les référents de l'ASE permet une bonne communication et un suivi régulier des situations durant la prise en charge.





SITUATIONS DE JEUNES ET PRATIQUES ÉDUCATIVES

(les prénoms ont été modifiés)

● Théo (17 ans)

Orienté par la MDS d'Istres au mois de Mai 2021, ce jeune a par le passé été accueilli dans plusieurs Meacs du département sans arriver pour autant à trouver une réelle stabilité. Avant son admission, nous avons pris connaissance de son importante consommation de cannabis (et des mises en danger et violences qui pouvaient en découler) et de l'absence de projet d'insertion. Les relations familiales sont très conflictuelles, ses parents refusent de le reprendre à domicile. A son arrivée, l'équipe éducative a pu créer un lien éducatif avec lui pour aller vers un accompagnement adapté à sa situation et à divers objectifs, dont l'obligation de construire un projet professionnel. Il a été accompagné auprès de la Mission locale pour s'inscrire en Garantie jeune.

Malgré ses difficultés, il a su se saisir de l'accompagnement proposé et créer un réel lien avec l'équipe éducative, ce qui lui a permis de se poser et d'investir son espace de vie. Très rapidement, nous remarquons que son addiction au cannabis est un grand frein dans sa vie quotidienne et que son humeur va de pair avec sa consommation. Lors de périodes de manque avec peu de ressources financières, il a pu être très insistant envers l'équipe en demandant de l'argent. Son humeur est représentative de ce qu'il a fumé ou non. L'équipe est quasiment harcelée par le jeune, toujours en demande d'argent. Il dit consommer une dizaine de joints par jour. Il a pu rencontrer un médecin généraliste, qui l'a sensibilisé à la prévention des risques de stupéfiants et un traitement adapté lui a été proposé, qu'il refuse pour le moment. Néanmoins, nous l'accompagnons en ce sens, toujours très ouverts

à la discussion à ce sujet.

En termes de partenariat, nous veillons à communiquer régulièrement autour de la situation du jeune avec ses référentes ASE. A notre demande, des temps de rencontre sont organisés à la MDS entre le jeune et ses parents mais leur relation étant très conflictuelle, le jeune nous confie en souffrir. Au bout de plusieurs mois et avec l'adhésion de tous, nous avons souhaité mettre en place des séances de médiation familiale, encadrées par un psychologue/thérapeute familial. Ce qui a été accordé par l'inspecteur ASE. Après rencontre entre le jeune et le psy, ce dernier a souhaité suivre le jeune seul, dans un premier temps.

Il est aujourd'hui hébergé sur l'appart 'hôtel, il démontre beaucoup d'autonomie et pourrait faire ses courses seul, mais son rapport à l'argent et son addiction l'en empêchent. Ce qui nécessite notre présence chaque semaine à ce sujet. L'insertion reste un point sensible ; nous avons pris connaissance par l'ASE d'une reconnaissance MDPH qui l'empêchait à l'époque d'être scolarisé. Nous allons rapidement demander un nouveau bilan afin de savoir si le jeune est apte à travailler en milieu ordinaire.

Théo a pu fuguer à plusieurs reprises depuis son arrivée sur notre service, fugues qui ont été déclarées à chaque fois. Nous avons évidemment repris cela avec lui, rappelant le cadre au vu de sa minorité. Toutefois, la souplesse et l'empathie dont nous faisons preuve semblent favoriser la relation éducative. Le travail accompli auprès de ce jeune et le partenariat solide avec l'ASE nous laissent penser qu'il obtiendra un CJM à ses 18 ans.



● **Baptiste (17 ans)**

Il est arrivé sur notre service au mois de janvier 2021, orienté par la MDS d'Istres. Accompagné dans le cadre d'un suivi AEMO depuis son plus jeune âge, il a bénéficié d'un PAD en 2016. Des carences éducatives, de soin et d'hygiène sont alors repérées. Baptiste, depuis son jeune âge, a une relation particulière avec la nourriture, ce qui a engendré des problèmes importants de poids. Il a effectué de nombreux séjours au sein d'un centre spécialisé afin de travailler sur cette problématique.

Après le décès de sa mère en 2019, les relations entre le jeune et son père se dégradent à tel point que sa référente ASE nous sollicite afin de lui trouver une solution d'hébergement. L'équipe éducative ainsi que l'équipe de prévention spécialisée l'ont accompagné autour de l'insertion. En effet, le jeune était préalablement connu de nos services de prévention spécialisée avant d'intégrer le service APA. Afin d'optimiser certaines démarches et poursuivre le lien créé, nous avons poursuivi un co-accompagnement prévention et service APA. Compte tenu de son âge, il était nécessaire pour son avenir, de travailler avec lui sur son projet professionnel, ce qui était en cohérence avec ses souhaits. L'équipe de prévention spécialisée d'Istres est en lien avec le centre Epide de Marseille, ce qui a permis de travailler en partenariat avec eux autour de cette situation. Actuellement jeune volontaire au centre Epide de Marseille, il peut travailler son projet professionnel qui est d'être agent de sécurité. Néanmoins le jeune rencontre de vraies difficultés de compréhension et de concentration qui nous questionnent. C'est pourquoi nous avons demandé qu'un bilan neuropsychologique soit effectué. Il semble pertinent de constituer à court terme un dossier MDPH, donnant la possibilité à

ce jeune de travailler en milieu protégé. Concernant la santé, Baptiste réitère la demande d'intégrer un centre d'amaigrissement. L'équipe adhère à ce projet, veillant tout de même à ce que ce dernier maintienne ses efforts en amont et à l'issue de cette cure. Il a du mal à trouver un équilibre alimentaire et souhaite être accompagné par des professionnels de la nutrition. Le jeune étant à l'Epide la semaine, l'équipe éducative est limitée pour travailler précisément cet axe.

Baptiste est toujours hébergé à l'appartement 'hôtel d'Istres. Il est présent sur son hébergement principalement le week-end et lors des périodes de vacances scolaires. Le jeune souhaite rapidement sortir de l'hôtel et vivre en appartement. Même si l'équipe entend sa demande et comprend qu'une année s'est presque écoulée depuis son arrivée sur notre service, nous repérons tout de même les difficultés qu'il rencontre à tenir son logement. Nous devons régulièrement reprendre avec lui la question de l'hygiène et de l'entretien. A chaque fois, le jeune entend et redouble d'efforts, non sans peine. En effet, Baptiste n'a pas reçu les « codes » au sein de son habitat familial concernant l'entretien d'un logement. L'équipe éducative l'accompagne autour des produits ménagers nécessaires et des gestes quotidiens à effectuer afin de lui permettre de vivre dans un environnement sain. Par contre, il est difficile de travailler concrètement sur son hygiène corporelle du fait que nous ne sommes pas présents quotidiennement du matin au soir, comme dans une MECS par exemple. Il nous faut être rusés et attentifs afin d'aborder ce sujet qui est délicat pour lui.

L'équipe privilégie une présence chaque vendredi afin d'effectuer des courses alimentaires avec lui pour le week-end. Il calcule alors le coût de chaque produit pour tenir son budget. Toutefois, il n'est



pas autonome sur le choix de produits variés et équilibrés, ne sait pas et ne veut pas confectionner ses repas. Cela nécessite un réel accompagnement pour préserver sa santé. L'équipe a du mal à nouer une relation éducative avec Baptiste et l'accompagnement dans la vie quotidienne ne facilite pas la tâche. De plus, nous repérons que les relations avec les adultes de sexe féminin sont complexes.

Agé bientôt de 19 ans, il renouvellera son contrat jeune majeur et l'équipe tend, à long terme, vers une réorientation adaptée dans le secteur médico-social, potentiellement un travail en ESAT avec un suivi type SAVS.

● **Kyllian**

Suite à une note des professionnels de la PJJ, Kyllian est accueilli au sein du service APA le 6 janvier 2021 dans le cadre de l'urgence. Depuis, son placement perdure et s'est pérennisé. Compte tenu de sa situation complexe nous avons étroitement travaillé avec la PJJ, l'ASE, le CMP Pythéas, les urgences de la Timone, l'UEAJ (unité éducative d'activité de jour), le SIPJ (service d'insertion professionnel jeunes) et l'ARS (service de réparation pénale).

Kyllian a multiplié les fugues, les placements et les passages à l'acte auprès des professionnels, mais également auprès de sa famille : « avant l'addap je me croyais dans GTA ». En effet, Kyllian a dû être hospitalisé à de nombreuses reprises notamment lorsqu'il a tenté de tuer sa mère à l'aide d'une hache : « ma mère je débarque chez elle, je lui fais l'aïd, je la découpe comme un mouton ». Depuis son arrivée sur le service APA, Kyllian investit pleinement le placement et le travail éducatif proposé.

Cependant, en l'absence de personnels médicaux nous sommes confrontés à des difficultés liés à la prise de son traitement, nécessaire au maintien de son état psychologique. En effet, le profil de

ce jeune ne nous permet pas de solliciter des infirmiers libéraux (à cause des changements de personnes). La relation à l'autre est complexe pour Kyllian pour qui la création d'un lien demande un temps considérable. Le travail autour de cette problématique a permis à Kyllian de créer un réel lien de confiance avec l'équipe éducative.

En outre, sa passion pour les animaux est prégnante dans l'accompagnement. En effet, il parle régulièrement de la relation qu'il peut entretenir avec eux : « je ressens quelque chose qui m'apaise avec les animaux, je me sens bien auprès d'eux. Ils ont besoin d'amour comme moi, on se comprend ». Durant la MJIE exercée par les professionnels de la PJJ, Kyllian a pu participer à des cours d'équitation. Nous avons pris la décision de lui acheter un poisson. Soucieux du bien-être de son animal, Kyllian en prend soin. Nous avons également pu constater que sa présence pouvait lui permettre, par moment, de s'apaiser. « Tu penses qu'avec le ventilateur le poisson aura plus d'oxygène ? »

Récemment, il a signé un contrat jeune majeur d'une durée de 6 mois. A terme, il intégrera un appartement par le biais de notre service.

● **Célia (15 ans)**

Elle est accueillie le 27 juillet 2021 dans le cadre de l'urgence, orientée par la MDS des Flamants. Son parcours est marqué par un très grand nombre de lieux de placement (MECS, lieu de vie, séjour de rupture, famille d'accueil), vingt-deux dans les deux dernières années et une trentaine depuis son premier placement. La quasi-totalité des placements de la jeune fille ont pris fin suite à des violences commises à l'encontre des éducateurs.

L'accueil devait être temporaire, sans solution de réorientation, le placement perdurera. Compte tenu des multiples problématiques de cette jeune fille, le



travail avec les partenaires est essentiel. En effet, Célia est actuellement en situation de prostitution et consomme régulièrement des produits stupéfiants (cannabis, protoxyde d'azote, cocaïne). A ce titre, l'accompagnement s'articule avec l'ASE, la PJJ, l'AUER (Accueil d'urgence et d'évaluation rapide), le Planning Familial mais également avec les services de police (dépôts de plainte pour viol), l'UML et la Brigade des mineurs. La prise en charge hôtelière n'est que très peu adaptée pour cette jeune fille tout juste âgée de 15 ans, multipliant des problématiques qui ne cesseront de s'exacerber. Les mises en danger sont récurrentes et prennent une ampleur considérable. Célia peut se montrer extrêmement menaçante et violente verbalement. Régulièrement, elle menace ses éducateurs : « je vais te mettre sur des sites, te faire suivre, ramener des proxénètes chez toi, tu vas faire la prostituée pour moi, tu es ma prostituée, tu travailles pour moi ». L'accompagnement éducatif s'avère complexe et fragile. De plus, l'absence de personnels médicaux peut être un frein à l'accompagnement. En effet, cette prise en charge relève en partie du soin.

Actuellement, elle est hébergée à l'hôtel à Arles. En effet, la prise en charge proposée par notre service n'étant pas adaptée sur du long terme, le lien avec les éducateurs s'est délité. Elle refuse désormais tout accompagnement et démarches en lien avec sa situation et a récemment été violente et menaçante verbalement envers des éducatrices et la chef de service. De plus, elle a agressé physiquement sa référente ASE. Des solutions de réorientation lui ont été proposées, mais elle les refuse toutes. L'ASE se questionne quant à une fin de prise en charge avec un placement PJJ.

● **Selim**

Nous avons accueilli Selim le 24 mai 2021 sur l'hôtel Ruffi en coréférence avec la prévention spécialisée du ser-

vice Marseille centre de l'addap13 (orientation par les maraudes mixtes). Il avait déjà vécu plusieurs placements et avait eu un parcours d'errance de plus d'un an avant de nous rencontrer.

Son comportement (insultes envers le personnel hôtelier, manque important d'hygiène et de tenue de la chambre, usage de stupéfiants...) et ses tentatives d'inviter des clients en chambre, conduisent les établissements hôteliers à effectuer des fins de prise en charge après une durée d'accueil de quelques jours seulement. Un jour, l'hôtelier nous informe que le jeune a une arme dans sa chambre. Après avoir informé notre chef de service et avoir regardé les photos de la chambre transmises par l'hôtelier, il semblerait qu'il s'agisse d'une arme factice, « un air soft ». Dans un souci de sécurité, un binôme de deux éducateurs s'est rendu sur place. L'arme était effectivement factice, nous reprenons cela calmement avec le jeune et procédons à un énième changement d'hôtel.

Selim était toujours dans l'ambivalence entre travailler et charbonner. Souvent, il affirmait : « je ne fais rien avec 50 euros d'argent de poche par mois..., je vais devoir me remettre à charbonner ou à refaire mes conneries ». Ses passages à l'acte délinquant ont conduit le jeune à effectuer 48 h de garde à vue et d'avoir une mesure PJJ. Son parcours marqué par plusieurs mois d'errance, représentait une véritable difficulté en termes d'accroche auprès de l'équipe éducative. Il est à relever que Selim est passé à l'acte en étant violent physiquement auprès d'un des professionnels de l'addap13.

Force est de constater l'importance première de développer un lien de confiance avant tout autre démarche (insertion professionnelle, autonomie, estime de soi...).

Ces situations illustrent les pratiques éducatives mises en place en 2021. En effet, dès l'arrivée d'un jeune atypique sur le service et après



évaluation des problématiques, nous effectuons un diagnostic des besoins et des ressources mobilisables (configurations propres à chaque jeune et à chaque territoire). Néanmoins, nous constatons une mise en danger récurrente de la part des jeunes, revêtant diverses formes. Selon le degré et le cumul des problématiques rencontrées, un sentiment d'impuissance face au manque de pistes d'action émerge parfois dans l'équipe éducative. Notre principale limite se situe en termes de suspicion de troubles psychiatriques sévères, qui n'auraient pas été diagnostiqués en amont. Compte tenu de l'absence de personnel médical au sein du service et d'éducateurs en continu au sein des hébergements, une réorientation auprès de structures médicalisées est alors systématiquement demandée et effectuée.

Dans un souci d'optimisation de nos pratiques éducatives, la création d'une structure collective en petit effectif apparaît nécessaire. En effet, la mise en place en 2022 d'un lieu regroupant quelques jeunes, avec présence éducative renforcée et surveillants de nuit, permettra d'assurer un cadre contenant aux profils les plus complexes et/ou les plus jeunes. Cette année, plusieurs jeunes ont verbalisé leurs difficultés à vivre seul, que ce soit en hôtel ou en logement, la solitude exacerbant leurs angoisses. Cette problématique devrait se résoudre tant avec la création du mini collectif qu'avec le développement d'activités en faveur des jeunes.

Pour l'heure, l'année 2021 est marquée par la mobilisation des ressources intra service compte tenu de la formation d'une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, moniteurs éducateurs, psychologue, surveillants de nuit). En parallèle nous faisons régulièrement appel aux ressources interservices, que ce soit la prévention spécialisée pour développer des activités pédagogiques, le Pôle MNA en termes d'hébergement et de renfort éducatif exceptionnel, ou les maraudes mixtes pour identification et alerte quant à la présence des jeunes sur site.

Ainsi et à la lecture des données chiffrées, nous pouvons dire que nos pratiques éducatives ont permis de stabiliser et de pérenniser la présence de la majorité des jeunes sur notre service. L'ensemble des mineurs atypiques ont pour point commun d'avoir épuisé nombre de lieux de placement. Or, nos modalités d'hébergement, additionnées à nos pratiques éducatives, semblent tout à fait correspondre aux besoins du public accueilli dans la mesure où la durée de prise en charge sur notre service est relativement longue.

● Majeurs sortants de l'ASE

Il s'agit de jeunes aux parcours institutionnels faits de rupture ou qui ont besoin de quelques mois supplémentaires avant leur sortie de l'aide sociale à l'enfance. Nous leur proposons une prise en charge innovante aux modalités d'hébergement diversifiées s'appuyant sur l'expérience de prévention spécialisée et sur celle acquise très rapidement dans le cadre de la mission Mineurs non accompagnés. Cela concerne des jeunes n'ayant pas suffisamment de garantie financière à donner aux bailleurs lorsqu'ils se retrouvent confrontés à la recherche de logement autonome (revenus faibles, non constants, dont la source n'est pas forcément liée à un salaire mais à une allocation spécifique d'aide à la personne, de formation ou Garantie jeunes). Egalement, ces jeunes peuvent présenter de réelles difficultés d'accès à l'emploi même après avoir bénéficié d'une prise en charge par l'ASE : absence de qualification, comportements inadaptés au monde du travail, conduites à risque encore présentes... Notre service est en capacité technique d'accompagner tant des jeunes majeurs nationaux que des jeunes anciennement Mineurs non accompagnés (MNA). Concernant le public de majeurs nationaux, ce sont les MDS du Département qui nous transmettent un rapport de candidature. Concernant le public MNA, il s'agira de positionner en interne des jeunes ayant un parcours atypique que ce soit en termes de conduites à risques et/ou de situation administrative inachevée (liée à la demande de titre de séjour). Pour ce faire, les éducateurs du Pôle MNA nous transmettent une demande d'admission logement. Lors de nos réunions d'équipe, notre service étudie l'opportunité de la demande.

Cette année, notre parc locatif était réparti entre Marseille, Istres et Saint Martin de Crau. La superficie de certains appartements implique une colocation (deux jeunes). A contrario, d'autres logements sont proposés pour une personne seule. Nous demandons systématiquement une participation financière à hauteur de 15 % du montant global des revenus du jeune. Un dépôt de garantie est également exigé à l'entrée en logement (possibilité d'échelonner le paiement sur six mois maximum). La prise en charge des majeurs atypiques prévoit, dès leur arrivée, l'installation au sein d'un logement autonome. En effet, la finalité de cette prise en charge réside dans la mise en place d'un bail glissant. Cependant et surtout à Marseille, nous avons rapidement été confrontés aux difficultés liées à la location d'appartements. En effet, la



recherche de biens représente un temps de travail important. De plus, les propriétaires et agences peuvent se montrer réticents.

En 2022, nous poursuivrons nos recherches afin d'étoffer notre parc. Dès lors, nous pourrions proposer un appartement à chaque jeune intégrant le service APA en tant que majeur.

Hors Marseille en 2021, nous avons accueilli deux jeunes en contrat jeune majeur :

- Kassim, initialement suivi par le Pôle MNA de l'addap13 et en contrat d'apprentissage, souhaitait être accompagné pour acquérir d'avantage d'autonomie avant d'entrer dans le droit commun. Hébergé durant 6 mois en logement diffus à Miramas, il a pu finaliser certaines démarches administratives (impôts, CMU, titre de séjour...) et trouver un appartement à Istres dans le parc privé, accompagné par l'équipe éducative.
- Izidore, orienté par la MDS d'Istres, se trouvait dans l'impasse après des années en famille d'accueil. Les relations familiales devenant conflictuelles, il fallait trouver une solution d'hébergement pérenne pour ce jeune inséré professionnellement. Depuis 9 mois, il est hébergé en appart 'hôtel à Istres et intégrera un logement diffus début 2022. En formation BPJEPS, l'équipe l'accompagne principalement dans l'accès à l'autonomie (gestion budget, tenue logement, administratif).

A Marseille en 2021, nous avons accueilli trois jeunes en contrat jeune majeur, dont deux sont encore présents :

- Alya, orientée par la MDS d'Istres, a intégré le service le 6 octobre 2021. L'accompagnement de cette jeune femme repose essentiellement sur la régularisation de sa situation administrative sur le territoire français. A ce titre, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises au consulat d'Algérie ainsi qu'à la préfecture. Actuellement, Alya est en apprentissage et réalise un BAC pro vente. Dans l'attente d'un

logement autonome, elle est hébergée au sein d'un appart 'hôtel. Autonome et indépendante, elle gère sa vie quotidienne. Cependant, elle a besoin d'être rassurée et soutenue. Alya se montre très réservée vis-à-vis des adultes et dès qu'elle se retrouve confrontée à des difficultés elle se renferme sur elle-même. L'accompagnement proposé par l'équipe éducative lui permet d'apaiser ses angoisses et fait réel repère au sein de cette ville qu'elle ne connaît que très peu.

- Ali, ancien mineur non accompagné (MNA) orienté par le Pôle MNA pour régulariser une situation administrative complexe. Dès son arrivée, Ali a investi son logement et s'est montré autonome. Il n'a que très peu sollicité l'équipe éducative. Cependant, nous ne sommes pas parvenus à obtenir le S12 (extrait de naissance Algérien) permettant l'établissement de son passeport et donc d'un éventuel dépôt de titre de séjour. Ali se montre fuyant lorsque ce sujet est évoqué. La situation ne pouvant perdurer, un temps d'échange nous a permis d'explicitier les choses et de trouver une solution de sortie pour ce jeune.

■ ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ISSUS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (APS)

L'année 2021 est marquée par la réduction significative de notre parc locatif ALT. En effet, force est de constater le nombre relativement faible de candidatures reçues, puisque seulement 19 demandes d'admission ont été formulées en un an. Il est à noter que ce diagnostic est partagé avec l'ensemble des services de prévention spécialisée de notre Groupe. En outre des logements peuvent être subventionnés pour héberger des jeunes issus de certains périmètres communaux... et si nous n'avons pas de demande géographiquement adaptée, cela peut nous mettre en difficulté lors de l'élaboration de la phase d'évaluation et de bilan annuel auprès de notre financeur (hébergement laissé vacant ou occupé par des jeunes non issus du périmètre visé).



Concernant le financement de cette mission et en sus des subventions octroyées, le service perçoit en principe des recettes, sous forme de participation financière des jeunes aux loyers. En effet, une participation est demandée de manière proportionnelle à hauteur de 15 % des revenus mensuels du jeune en activité professionnelle. En cas d'absence de revenus mensuels, l'occupant s'engage à verser une participation financière à hauteur de 1 € par jour (après aide financière octroyée par certaines administrations). Egalement, l'occupant s'engage à régler l'intégralité du montant du dépôt de garantie du logement qu'il occupe et ce par mensualités échelonnées sur une période de six mois. Cependant, il est en réalité difficile d'obtenir le paiement de la part des jeunes hébergés (absence ou perte d'emploi, étudiant sans ressource...). En parallèle, le coût financier annuel et afférent aux logements ALT demeure important et récurrent : désinsectisation, dératissage, achat et remplacement de mobilier, petits travaux, charges (eau, électricité, chauffage), intervention société de nettoyage pour remise en état... En conséquent, ce déficit constant et l'impossibilité de maintenir ce modèle économique, nous a conduits à réduire notre parc locatif de 15 à 8 logements ALT en 2021.

Concernant les demandes d'admission, nous avons poursuivi notre collaboration avec les services de prévention spécialisée en vue de les adapter car le dispositif ALT était inapproprié pour de nombreux des jeunes en ayant bénéficié, compte tenu de leurs problématiques lourdes et diverses (parcours d'errance important, conduite prostitutionnelle active, addictions aux drogues dures...). Actuellement, nous constatons un véritable décalage entre le besoin éducatif de certains jeunes et les possibilités de l'équipe éducative. De fait l'hébergement ALT, s'il est effectué au profit de jeunes

adultes trop vulnérables et trop éloignés de l'insertion professionnelle, ne permet pas d'assurer une sortie positive du logement ; la réorientation auprès de structures et bailleurs (FJT, résidences sociales, logement type HLM...) demeure alors très faible. Sans revenu, les réorientations sont complexes voire impossibles. Il est fondamental que les jeunes intégrant les logements ALT soient suffisamment stabilisés et disposent de ressources minimales.

Perspective 2022

Une attention particulière sera portée au choix des candidatures, les jeunes marginalisés et/ou éloignés de l'emploi ne correspondant pas aux profils de jeunes pouvant intégrer un logement ALT. En conséquence, le service poursuivra ses temps de rencontre avec l'ensemble des services de prévention spécialisée du Groupe addap13 pour présenter la nouvelle configuration du service et rappeler la répartition des missions entre l'éducateur référent du jeune et l'éducateur de notre service.

Données chiffrées 2021

- ▣ Nombre de jeunes hébergés en 2021 : **38**
- ▣ Nombre de jeunes sortis en 2021 : **29**
- ▣ Durée moyenne de prise en charge : **8 mois**
- ▣ Nombre de jeunes accueillis à Marseille : **14**
- ▣ Nombre de jeunes accueillis à Miramas, Saint Martin de Crau, Chateaufort, Arles : **24**

ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE

Responsable : Christian Chevassus

Cuisine centrale et bureaux: 35, bd. de Briançon - 13003 Marseille



■ MODÈLE ET FONCTIONNEMENT 2021

L'entreprise comptait 20 salariés en 2021 :

- 14 salariés en insertion : 10 personnels de cuisine et 4 livreurs.
- 6 permanents : 2 encadrants techniques, 1 chef de cuisine, 1 économiste, 1 comptable et 1 directeur.

2 équipes en cuisine se relayent sur une plage horaire de 13 heures, et de même pour la livraison.

En 2021 la cuisine a préparé une moyenne de 800 repas journaliers, du lundi au vendredi.

- 350 déjeuners et 350 dîners destinés aux mineurs non accompagnés (MNA).
- Une moyenne de 100 repas pour des sollicitations hors MNA (siège social, partenaires et prestations événementielles de type buffet).

Perspectives 2022

- Suivre l'évolution des prises en charge du Pôle Mineurs non accompagnés et adapter notre production aux volumes commandés.
- Augmenter le nombre de personnels en insertion et faire monter en responsabilité une partie du personnel permanent.
- Prospecter, rechercher des nouveaux clients, dans des secteurs d'activité différents comme l'entreprise ou la formation.

■ GESTION DES PERSONNELS EN INSERTION

Une mise en tension inévitable entre l'obligation de résultats et l'axe pédagogique de transmission d'un métier à des personnes très éloignées de l'emploi.

● 2021, une année charnière dans la gestion du personnel en insertion

Dans un premier temps, face à la toute première équipe, la chef de cuisine et les encadrants, issus de la restauration commerciale, avaient mis l'accent sur la notion de production qui entraîne des obligations et des temporalités, etc., pour donner le cadre. Eux-mêmes démarraient ce projet dans des conditions très particulières et devaient monter en charge rapidement à cause du premier confinement : la pression était forte, d'autant que les salariés n'ont pas toujours l'expérience du métier.

Ils ont constaté de nombreuses difficultés qui n'étaient pas tout à fait étonnantes vu la spécificité de ce public/salarié : absentéisme récurrent, tensions en cuisine, entretiens de recadrage plus ou moins suivis d'effets. Ils ont été confrontés à des problèmes d'hygiène, à des situations d'illettrisme...

Des modifications positives courant 2021

D'une part, l'équipe est désormais renouvelée de manière partielle (contrats de 6 mois, souvent renouvelés pour trois mois) : de ce fait une partie du personnel est au courant des tâches et du fonctionnement. Il y a 10 personnels en cuisine et 4 en livraison.

D'autre part des petites formations en management pour l'équipe d'encadrement, conjuguées à une réflexion collégiale, ont abouti à des modifications de leurs postures : il leur est apparu que la référence normée à l'univers de l'entreprise ne se révélait pas forcément efficace face à un personnel éloigné depuis longtemps du monde du travail, parfois sans compétence dans la restauration, ayant la plupart du temps accumulé des expériences négatives et manquant de confiance dans ses capacités.

Ils ont postulé que cela pouvait même être contre-productif et provoquer des blocages (mécanismes de défense). A présent la référence n'est plus tant à l'entreprise qu'au projet et à l'aspect social de la mission : le personnel s'implique mieux sur cette base-là sachant que les repas sont préparés majoritairement pour des gens qui sont dans la précarité (MNA). Cette optique les valorise socialement et les motive davantage.

Le personnel d'encadrement en parallèle a adopté au quotidien une base de pédagogie positive : dire d'abord ce qui va bien, pour ne pas « noyer » la personne quand on doit recadrer un point. Et accueillir les réactions négatives comme ce qu'elles sont majoritairement : le symptôme d'un malaise, d'une anxiété et non une attitude délibérément négative. Ils ont assoupli leurs propres normes.

De même cette nouvelle posture comprend le fait « d'accepter de perdre un peu de temps pour en gagner beaucoup » : ils font preuve de davantage d'écoute, y compris sur des questions qui seront plutôt du ressort de la CIP (problèmes d'horaires, de garde d'enfants...), qui aborde l'ensemble de la vie sociale des personnes et cherche des solutions à leurs problématiques. Cette écoute apaise le personnel et aide à la cohésion d'équipe. Ils ont adopté une pédagogie nourrie de répétitions, de patience, et très différenciée en fonction des personnes, de leurs compétences et de leur potentiel propre.

Ces postures ne sont pas habituelles dans l'univers d'une cuisine professionnelle et ont nécessité pour les personnels d'encadrement de faire un pas de côté mais leur constat est unanime : c'est positif. Ils observent une ambiance bien meilleure, une plus grande facilité pour le personnel à intégrer les codes nécessaires à la production et une plus grande satisfaction à être au travail.

Un effet collatéral bénéfique, les phénomènes de pair-aidance

Le personnel déjà en place joue un rôle non négligeable dans l'accueil des nouveaux et à l'intérieur de l'équipe se jouent des dynamiques de transmission du métier et des consignes. Cela nécessite de laisser cet espace tout en restant attentifs aux gestes accomplis mais c'est



très positif : valorisation des personnes en position de « tuteurs » et agrément pour tous de cet esprit de collaboration.

Aujourd'hui ils parlent tous d'une équipe soudée, qui fait face de manière normale voire chaleureuse aux différents enjeux qui se succèdent dans la vie d'une cuisine centrale.

Quelques après-midis ont été consacrés à des ateliers pour souder l'équipe et mettre les savoirs pratiques acquis en relation avec d'autres pans du métier : créations de recettes (travail sur les quantités, les produits...) et calcul des prix de revient, ateliers senteurs...

L'équipe des livreurs

Les livreurs présentent la caractéristique d'être en autonomie sur la majeure partie de leur temps de travail, entre le moment où leur véhicule quitte les locaux et le moment où il y revient. Ils travaillent en binôme avec un téléphone portable par voiture. Le renouvellement dans ces équipes est également partiel, ce qui permet de s'appuyer sur des habitudes de travail déjà acquises.

L'encadrement peut procéder à des contrôles (kilométrage et temps) pour évaluer la manière dont les tâches sont accomplies et le management repose sur une composition pertinente des binômes pour que les dynamiques soient positives.

● Accompagnement social et professionnel par la CIP

Le contrat en entreprise d'insertion est établi sur la base de 33 heures de production et 2 heures d'accompagnement.

2021 a été un peu compliquée sur ce plan car trois CIP se sont succédé et la troisième n'est en poste que depuis novembre. Elle travaille principalement pour l'AIAES (chantiers d'insertion du Groupe addap13) et il est parfois difficile de jongler entre les impératifs horaires des chantiers et ceux, très spécifiques, de la cuisine et des livraisons.

L'accompagnement social et professionnel comprend trois dimensions :

- Les entretiens individuels avec la CIP ;
- Les démarches individuelles des salariés (sociales et professionnelles) ;
- Les ateliers collectifs mis en place par la CIP.

L'assiduité aux rendez-vous et l'engagement dans les démarches à mener en autonomie sont partie intégrante du contrat de travail.

La CIP rencontre les salariés individuellement une fois tous les quinze jours pour faire un diagnostic social et professionnel individualisé et définir avec chacun d'eux les objectifs prioritaires et les démarches afférentes ; toutes les difficultés sont ici prises en compte : logement, administratif, ressources, mobilité, santé et bien

sûr emploi. Ces évaluations lui permettent en outre de recenser les besoins de manière à programmer les ateliers collectifs de la façon la plus pertinente possible. Ils ont vocation à préparer aux démarches d'emploi mais peuvent aussi porter sur d'autres pans en fonction des situations.

L'adhésion des salariés à cet accompagnement est forte : ils sont présents aux rendez-vous fixés et se saisissent des plages horaires où ils savent pouvoir contacter la CIP qui communique ses plannings. Ils en profitent pour passer, téléphoner, demander un conseil, etc. Sur ce point aussi, le secteur de l'insertion par l'activité économique vit une mise en tension délicate : lorsque l'accompagnement social et professionnel est de qualité, les salariés d'une manière apparemment paradoxale, expriment davantage de difficultés à quitter l'entreprise. En moyenne les salariés en insertion restent 9 mois chez nous et nous observons combien le fait de passer de notre secteur au droit commun, où il n'y aura plus de soutien, est anxiogène. Il faut en même temps créer de la confiance et mettre en œuvre du soutien tout en préparant la séparation ; cette dialectique, pour être familière aux travailleurs sociaux, n'en reste pas moins complexe au quotidien.

Tous les deux mois se tient un comité technique de suivi en présence de tous les prescripteurs pour faire un point sur les situations et leur évolution.

En parallèle la CIP est chargée du développement et de l'animation du partenariat, de manière à élargir les possibilités de terrains de stages et Périodes de mise en situation professionnelle, etc. susceptibles de déboucher en outre sur des propositions d'emplois (sorties positives). La période est positive pour les salariés en cuisine car le métier de la restauration est en tension et il y a donc des débouchés possibles.

● Choix de recrutement et logiques de parcours

La direction essaie de panacher entre compétences et parcours tout en conservant une proportion significative de personnels motivés et/ou expérimentés en cuisine : en moyenne le taux de personnels au moins motivés pour ce champ d'activités est de 70 %. Mais le constat est fait que l'on peut embaucher des personnes ayant un autre projet mais appréhendant cette opportunité comme un tremplin dans leur parcours. Le fait de panacher est une des manières de tenir compte de l'objectif d'insertion au sens large que porte le secteur de l'IAE. Mais l'on mesure l'engagement nécessaire pour le personnel en CDI pour assurer une production importante tous les jours de la semaine tout en intégrant des personnes inexpérimentées.

Le Groupe addap13, de par ses origines éducatives de prévention spécialisée, est très attaché à la notion de parcours et Equilibre, de par son appartenance au Groupe et son engagement auprès des personnes très éloignées de l'emploi, s'inscrit pleinement dans cette



démarche : en janvier 2022 nous travaillerons avec une nouvelle encadrante issue de cette logique, puisqu'elle était arrivée dans notre équipe en tant que commis de cuisine en insertion. Comment mieux illustrer notre conviction que les parcours des personnes sont tous différents et qu'il faut activer les possibles, sans relâche ? Sont également recrutées des personnes qui ont travaillé sur des chantiers d'insertion de l'AIAES Groupe addap13 : passer d'un chantier à une entreprise d'insertion signifie une progression pour le salarié, qui passe alors de 26 à 35 heures par semaine. Certains livreurs notamment sont dans ce cas.

Perspective 2022

- ✦ Poursuivre des formations pour l'encadrement, modules courts ne désorganisant pas la production mais aidant à réfléchir et donnant des outils.
- ✦ Poursuivre les ateliers pour le personnel de cuisine et en organiser en extérieur, notamment sur les plantes aromatiques méditerranéennes avec la nouvelle encadrante (à partir de janvier).
- ✦ Mettre en œuvre des AFEST (Action de formation en situation de travail), valorisantes à la fois pour l'équipe d'encadrement et les salariés (certificats). Réfléchir à une AFEST dédiée pour les livreurs.
- ✦ Poursuivre les Périodes de mise en situation professionnelle (PMSP) qui sont très intéressantes pour les salariés et permettent souvent de trouver des débouchés pour la suite.
- ✦ Engager un travail régulier entre la CIP et les encadrants de manière à croiser les regards et ajuster en continu les accompagnements respectifs au bénéfice des salariés et de la cohésion d'ensemble.
- ✦ Formaliser un entretien de bilan tripartite (direction,

encadrants et CIP) avec chacun des salariés en fin de contrat de manière à dégager avec eux les acquis et la plus-value de leur passage dans l'entreprise : en effet, le départ, même s'il est positif, est un cap susceptible de fragiliser des personnes dont les parcours sont complexes. Cette formalisation vise à renforcer leur estime de soi et fait écho aux modes de management récemment mis en œuvre.

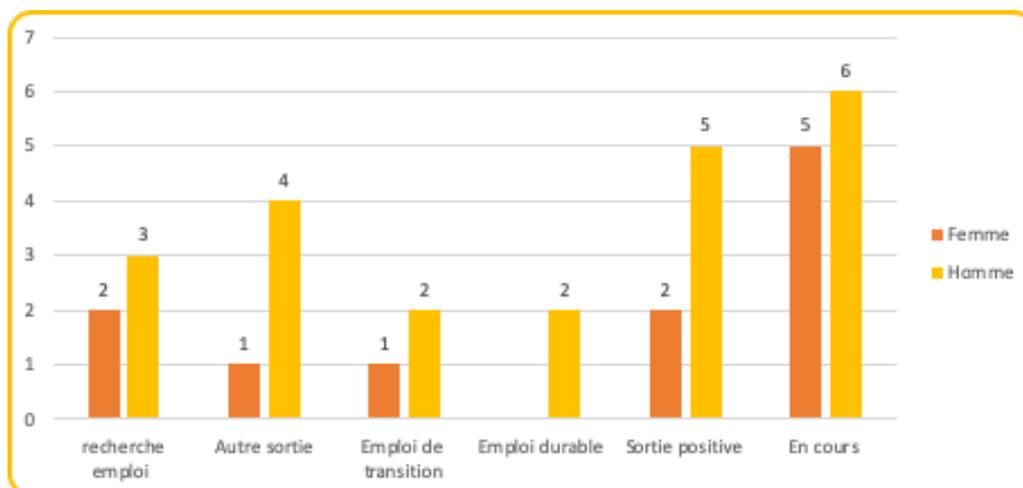
■ BILAN DES SORTIES EN 2021

Sur 33 salariés en insertion :

- ✦ 11 sont encore dans nos effectifs,
- ✦ 3 ont été rapidement en longue maladie ou en maternité,
- ✦ 1 a démissionné et nous sommes sans nouvelle d'1 autre.

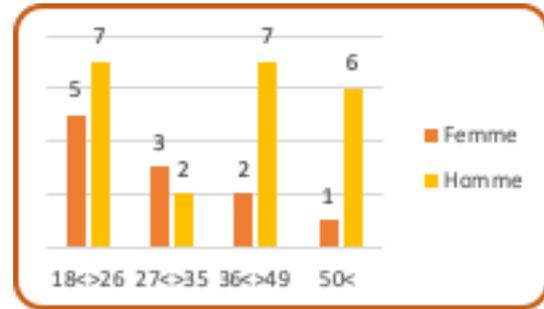
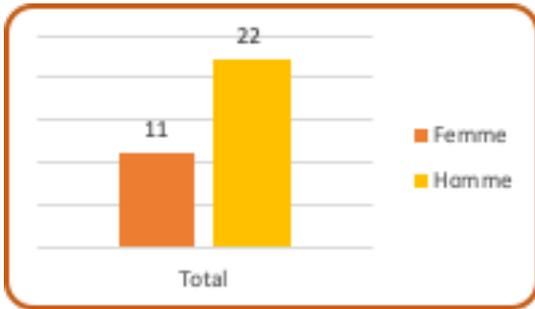
Sur les 17 salariés restants, 12 sont en sortie dynamique :

- ✦ 3 en emploi de transition (2 en logistique et 1 en restauration),
- ✦ 2 en CDD de plus de 6 mois (Chef Basil et Multi restauration Méditerranée),
- ✦ 7 en formation qualifiante
 - 5 en cuisine avec Multi restauration Méditerranée,
 - 1 en électricité,
 - 1 pour passer ses permis poids lourd.



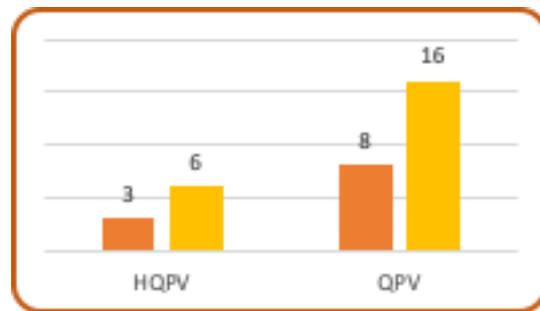
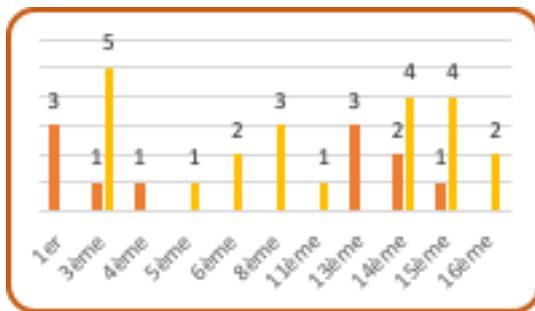
Nous sommes donc à 70,5 % de sorties dynamiques dont 17,6 % d'emplois de transition, 11,8 % d'emplois durables et 41,2 % de sorties positives.



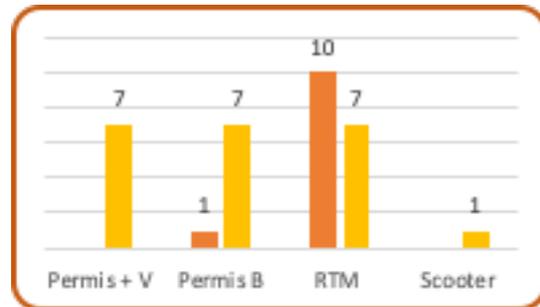
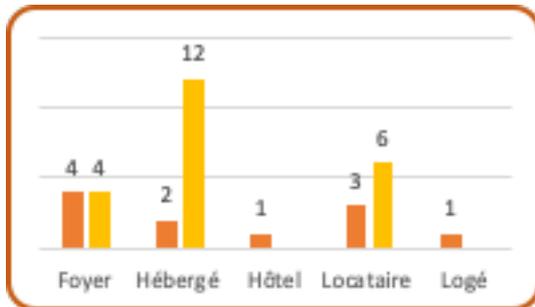


Les femmes représentent 33,33 % de nos effectifs, tendance en baisse (nous étions à 42 % en 2020).

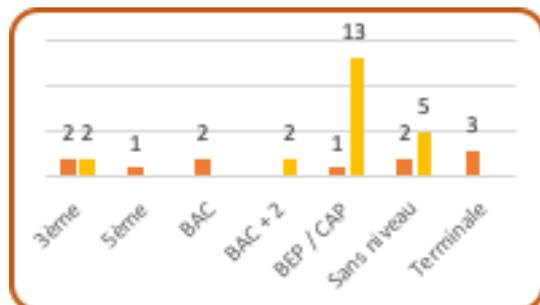
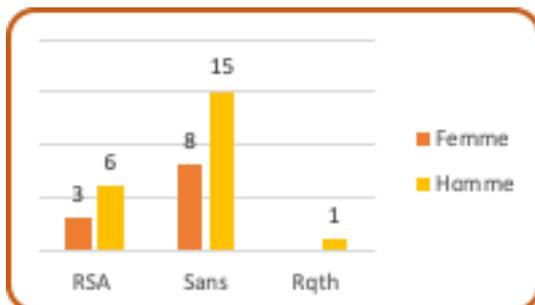
La pyramide des âges assez équilibrée avec 36,36 % de moins de 26 ans, 42,42 % de moins de 50 ans et 21,2 % âgés de plus de 50 ans.



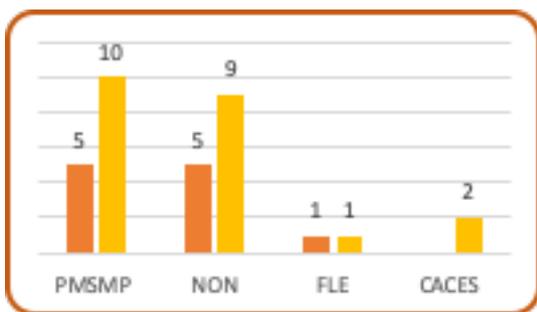
Un tiers des salariés vient du centre-ville et 72,72 % habitent dans des quartiers prioritaires.



Seulement 25 % sont véhiculés et 30,30 % déclarent ne pas avoir de soucis de logement.

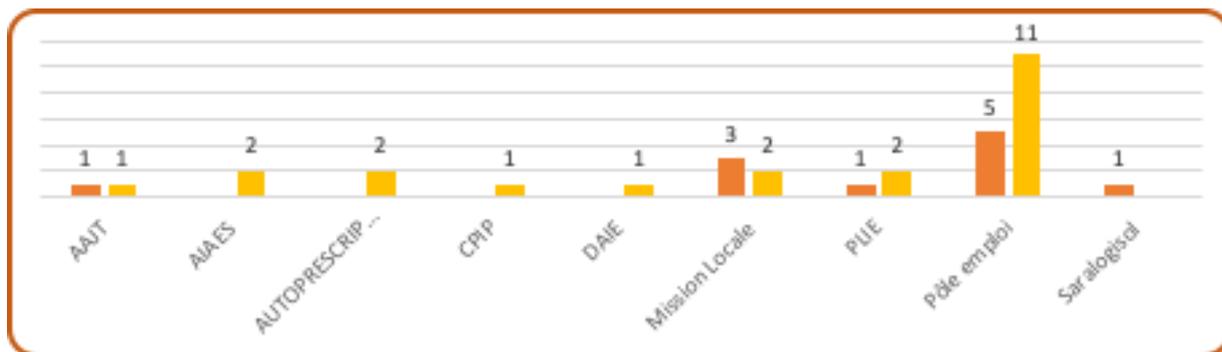


69 % sont sans aucune ressource et un tiers n'a pas de niveau scolaire.



Tous ont passé le HACCP avec nous et 46,9 % ont effectué une PMSMP.

6,2% ont suivi une formation FLE et la même proportion a obtenu un CACES.



Avec la nouvelle plateforme de l'inclusion, le paysage de la prescription change un peu avec des nouvelles tendances.

■ L'ÉLABORATION DES MENUS, UNE ADAPTATION CONTINUE AUX BESOINS

● Un démarrage bousculé par la pandémie

Les premiers menus visaient à faire découvrir les modes culinaires du pays d'accueil. Sachant que les déjeuners se prenaient dans le local attenant à la cuisine sur un mode de self-service qui entraînait des rencontres entre les destinataires des repas et l'équipe chargée de leur préparation.

Mais très vite cet ensemble a été balayé par l'irruption de la pandémie et le grand confinement de mars 2020. Il n'y a plus eu d'interactions possibles, les repas ont été livrés sous conditionnements individuels dans des hôtels où les jeunes mangeaient dans leurs chambres conformément aux consignes sanitaires.

Très rapidement sont alors apparus de forts mécontentements : ni le contenu ni la quantité ne satisfaisaient les MNA et les éducateurs devaient gérer de fortes tensions autour de ces repas.

● Un changement de cap sur fond de travail avec une anthropologue spécialisée

Pour travailler ces questions, nous avons choisi une intervenante extérieure, anthropologue, qui a mené une réunion d'information générale et ensuite travaillé (une journée et demi en tout) avec l'équipe des encadrants d'Equilibre, huit éducateurs et des infirmières du Pôle MNA. Les modalités de travail étaient très interactives et tous les participants s'y sont investis.

L'équipe témoigne d'un véritable apport de ce travail qui a souligné l'importance des trois points suivants :

■ Ce que l'on mange

Les fonctions symboliques de la nourriture ont été réaffirmées : la nourriture, au-delà de sa qualité nutritionnelle, joue un rôle de réconfort et une fonction mémoire. Elle est une des plus vieilles mémoires d'un être humain, enracinée dans l'enfance.

Ce premier apport a permis de réfléchir autrement aux menus et de les panacher entre des plats issus des cultures d'origine des MNA, pour leur apporter ce réconfort, et des plats les initiant petit à petit à leur culture d'accueil pour participer au processus éducatif d'intégration.



Les menus sont maintenant établis sur la semaine, les déjeuners étant basés sur de la découverte de saveurs et de modes occidentaux et les dîners composés de plats qui alternent entre les différentes cultures représentées parmi les jeunes, de manière à apporter de la détente, du réconfort, de la sécurité. Les résultats ont été probants, le climat est plus apaisé et les repas ont été davantage consommés. Des jeunes ont transmis des recettes que l'équipe a réalisées ; l'équipe a également accueilli des stagiaires MNA dans le cadre de leur projet professionnel et ces passerelles ont été très bénéfiques, les jeunes se faisant ensuite l'écho auprès de leurs pairs du soin apporté aux repas et du souci qu'a l'équipe de les satisfaire.

En outre les menus fixes sont une bonne chose pour le personnel en insertion car le fait que les mêmes plats reviennent a permis de les faire travailler sur des gestes précis et un nombre de fiches techniques restreint avec une réelle maîtrise des gestes demandés.

Comment on mange

L'anthropologue a ensuite abordé la question du conditionnement et de la présentation des repas. Elle était convaincue que le passage au conditionnement individuel et la prise des repas seul ou par groupes de deux était difficilement acceptable et cristallisait sur la nourriture un certain nombre d'insatisfactions davantage liées en réalité à la forme de l'assiette qu'à son contenu, pour le dire ainsi.

De fait, lorsque le collectif Cougit a ouvert, la pertinence de cette dimension a été tout de suite vérifiée : les repas ont pu être acheminés dans de grands contenants, la viande et les accompagnements ont été séparés, chaque jeune pouvant composer sa propre assiette comme il le souhaitait à partir de ces grands plats. L'équipe a constaté très rapidement que davantage de nourriture était consommée et les éducateurs témoignaient de leur côté d'une grande satisfaction face à la nourriture servie.

En parallèle, les mêmes repas, servis en conditionnements individuels dans les hôtels, étaient jugés moins bons et il y avait davantage de gaspillage.

Avec qui l'on mange

Enfin, la présence d'adultes joue également un grand rôle dans l'appréciation qu'auront ces adolescents de la nourriture servie. Lorsque les éducateurs servent et partagent les repas, la nourriture est consommée à 100 %. Du reste lorsque les éducateurs cuisinent avec les jeunes sur les temps de week-end, cela est vécu comme une fête.

Perspective 2022

- Tenir le fil du travail avec l'anthropologue sur la base de deux demi-journées par an.
- Rouvrir dès que possible le réfectoire pour les déjeuners.
- Dans l'attente, s'attacher à nouer un lien avec les jeunes qui viennent chercher leur déjeuner au guichet du boulevard Briançon : afficher une photo du plat pour permettre d'en discuter, de demander leur avis le lendemain, etc.
- Cultiver les occasions d'échanges entre les jeunes MNA et la cuisine : jeunes pris en stage, jeunes donnant des recettes que la cuisine élabore.
- Formaliser des rencontres avec les équipes éducatives de manière à poursuivre ce dialogue et réajuster continuellement le travail.

DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Entre loi Egalim et prix de journée, entre éco responsabilité, normes HACCP et réalités de terrain

Dans la restauration, les zones de paradoxes sont nombreuses, que ce soit au niveau éthique ou pratique.

La loi Egalim va dans le sens de notre projet car elle demande aux restaurants et aux cuisines collectives de tendre vers plus de produits Bio et plus de produits labellisés.

Mais ces produits sont plus chers à l'achat et dans le même temps nous faisons face à une baisse du prix de la journée jeune.

L'éco responsabilité de même est très difficile à maintenir et c'est encore plus frappant en période de pandémie entraînant davantage de jetables et de plastique... dans le respect des normes HACCP.

Lorsque nous pourrons rouvrir des lieux collectifs de restauration, nous serons davantage en mesure d'être conformes en matière d'éco responsabilité.

Le projet Equilibre a aussi une dimension sociale avec la création d'emplois sur un secteur géographique très pauvre au taux de chômage proche des 30 %.

Pour 2022 nous proposerons 20 emplois, soit une quarantaine de salariés.

